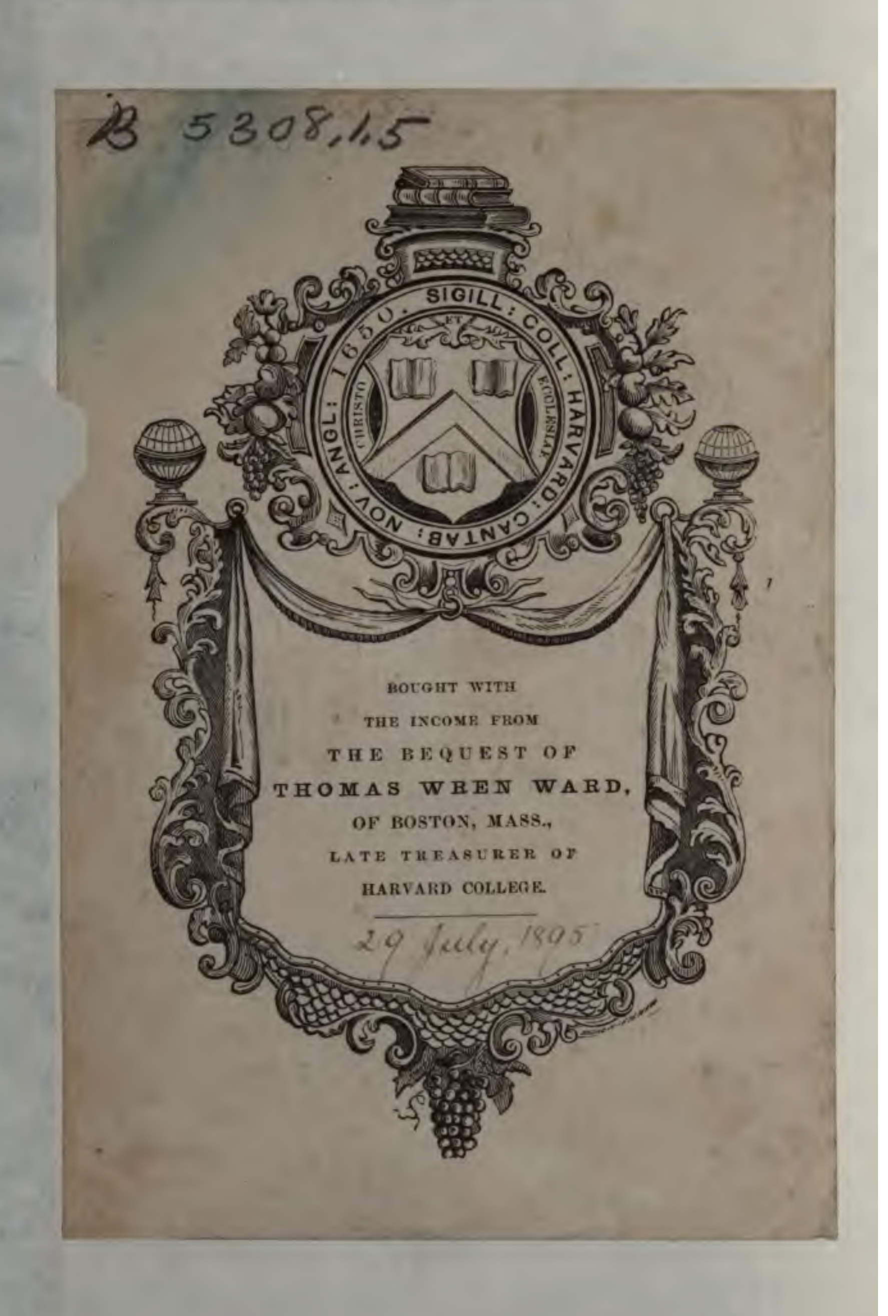

SIGILL: COLL: HARVARD: CANTAB: NOV: ANGL: 1650.
CHRISTO ET ECCLESIAE



LES DÉBUTS

DE

L'IMPRIMERIE

A REIMS

LES DÉBUTS

DE

L'IMPRIMERIE

A REIMS

LES DÉBUTS

DE

L'IMPRIMERIE

A REIMS

ET LES MARQUES DES PREMIERS IMPRIMEURS

1550-1650

Par Henri Jadart

Conservateur-Adjoint de la Bibliothèque de Reims



REIMS

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE L'INDÉPENDANT RÉMOIS

40, Rue de Talleyrand, 40

—

1893

AUX BIBLIOPHILES RÉMOIS

Il existait à Reims, de 1841 à 1844, une Société de Bibliophiles de Reims, *qui publia, durant les trois années de son existence, douze plaquettes fort intéressantes et encore recherchées sur divers sujets d'érudition et de littérature locales. — Nous reproduisons volontiers les noms de ses seize fondateurs :* Comité d'administration : *MM. Louis Paris, président; Prosper Tarbé et Henri Fleury, membres; J.-J. Maquart, trésorier; Gabriel Daire, secrétaire;* Sociétaires : *MM. Narcisse Brunette, Eug. Clicquot, Th. Contant, Aug. Duchesne, E. Gonel, L. Jacquet, H. Landouzy, Louis-Lucas, Alph. Marguet, H. Robillard et H. Tarbé de Saint-Hardouin. — Le seul survivant de ces bibliophiles de 1841 est l'honorable M. Brunette père, architecte honoraire de la ville de Reims.*

Si nous évoquons le souvenir de ces bibliophiles d'il y a cinquante ans, ce n'est point pour tenter la résurrection de leur Société, c'est simplement pour

les proposer en exemple aux bibliophiles actuels. On compte aujourd'hui à Reims beaucoup d'amateurs de livres, d'intelligents et sagaces collectionneurs, mais ils restent isolés et ils n'ont plus l'ancienne orientation. Ils ont les yeux fixés sur Paris, et c'est à travers le prisme de la librairie parisienne que les séductions de l'art et du goût s'opèrent en eux. Ils envisagent la littérature en général avec une plus large compréhension, ce dont nous les félicitons, mais beaucoup d'entre eux ont perdu le souci du livre composé, imprimé et édité en province, ce qui était le rêve chéri, l'idéal caressé et souvent réalisé par leurs devanciers de la Société des Bibliophiles. Que l'on en juge par le titre des grands ouvrages que ces derniers ont pu mettre au jour à Reims, de 1840 à 1845, en même temps que leurs élégantes plaquettes : Les Toiles peintes *de Louis Paris,* Les Trésors des Eglises *et le* Reims *de Prosper Tarbé, l'*Histoire de Reims *de D. Marlot et les* Actes de la Province de Reims *de l'abbé Bandeville, vénérables in-quarto la plupart illustrés par le crayon de J.-J. Maquart. C'était l'âge d'or des amis de l'histoire locale! Leurs belles publications, si élevées et si pures dans leur inspiration, rattachaient au foyer, plaisaient dans le cercle intime de la famille, inspiraient aux plus indifférents le respect, le culte des monuments et des grands hommes du pays.*

Ne pourrait-on réserver encore, sans rien perdre ni négliger des incontestables merveilles des éditeurs de Paris, quelque coin de bibliothèque favorable aux productions du terroir? Cette hospitalité serait d'ailleurs peu encombrante, car les modestes in-

*octavo sont seuls de mise désormais dans les tentatives de nos imprimeurs locaux, désireux quand même de produire un spécimen de leurs progrès en typographie, un chef-d'œuvre de maîtrise, comme on disait jadis. Tel est le cas de cet essai biographique et bibliographique sur Nicolas Bacquenois, que l'Imprimerie de l'*Indépendant Rémois *a voulu éditer à ses frais avec le soin révérencieux qui est dû au père de l'imprimerie dans notre ville.*

Déjà, en 1841, la Société des Bibliophiles de Reims, *dont le nom revient sans cesse et avec honneur sous notre plume, rééditait en tête de ses œuvres un travail de Bacquenois :* Discours de ce qu'a fait en France le héraut d'Angleterre, *et l'on applaudissait à ce réveil du renom d'un vieux maître ! (1). Depuis on s'est encore souvenu de lui pour donner son nom à l'une de nos rues, hommage de bon goût récemment rendu à Bacquenois par l'édilité rémoise. L'Académie de Reims, de son côté, avait mis au concours, en 1856, une étude sur les débuts de l'Imprimerie dans nos murs, et, bien que des recherches étendues aient été entreprises, aucun mémoire n'avait été publié. Cependant, on s'occupait de Bacquenois à Lyon, à Verdun et à Paris; on discutait les étapes successives de ses presses, les dates de sa vie, et on lui contestait, dans une certaine mesure, le titre jusque là sans rival, de premier imprimeur de Reims. Il convenait donc de produire, avec le concours des précédentes découvertes, le*

(1). Lire sur les premières publications de la Société des Bibliophiles un intéressant rapport de M. l'abbé Nanquette, dans les Annales de l'Académie de Reims, *t. I. p. 381.*

catalogue de ses œuvres aussi complet que possible, et de fixer, à l'aide de pièces d'archives, quelques jalons dans sa carrière. Nous avons tenté l'entreprise, sans prétendre maintenant l'avoir accomplie; d'autres la compléteront plus tard. Mais il nous semble résulter de nos patients efforts que les précurseurs de Bacquenois à Reims n'ont rien éclipsé de ses mérites. Les essais de Nicolas Trumeau et de Claude Chaudière furent méritoires comme ceux de Bacquenois, mais ce dernier triompha seul dans la lutte, et il reste hors de pair, avec son gendre, Jean de Foigny, dans les annales primitives de la typographie rémoise.

Le concours de MM. A. Duchénoy, l'abbé Cerf, l'abbé Frizon, A. Claudin, H. Menu, nous apporta un immense appoint pour les aspects multiples de notre tâche, et depuis la publication du premier jet de cette notice, des lettres encourageantes de M. Léopold Delisle et de M. Emile Picot ont confirmé et développé nos conclusions. Qu'ils veuillent bien tous agréer nos sentiments de gratitude, ainsi que notre imprimeur volontaire, M. Justinart, qui a revendiqué pour des presses rémoises le soin exclusif de remettre en lumière les faits et gestes d'un ancêtre du XVIe siècle.

H. JADART.

Reims, le 23 Novembre 1893.

LES DÉBUTS

DE

L'IMPRIMERIE

A REIMS

En toutes choses, les recherches actuelles de l'érudition se portent vers les origines. On aime à saisir la première trace d'une découverte et à mesurer les progrès qu'elle a accomplis d'âge en âge jusqu'au merveilleux épanouissement de l'art contemporain. Nous avons obéi à cette tendance en apportant au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, en 1890, un mémoire sur les débuts de l'imprimerie à Reims et particulièrement sur l'habile typographe, Nicolas Bacquenois, qui l'y implanta définitivement (1).

L'imprimerie ne fut introduite à Reims que longtemps après son invention et à la suite de sa propagation dans les villes voisines (2). Le premier

(1) *Journal officiel*, 28 mai 1890, p. 2513. — *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques*, année 1890, où se trouve un abrégé de cette notice avec extraits des documents inédits. — *Revue critique d'Histoire et de Littérature*, 19 octobre 1891, article de M. Emile Picot, p. 240 à 245. — *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXXV, p. 179 à 249.

(2) *Premiers monuments de l'Imprimerie en France au* XV[e] *siècle*, publiés par O. Thierry Poux, conservateur du département des imprimés à la Bibliothèque nationale, *Paris, Hachette*, 1890, grand in-f°. On y voit que Troyes en 1483, et Châlons en 1493, eurent leurs premiers imprimeurs.

livre reconnu pour sortir authentiquement des presses rémoises, porte la date de 1553 (1). Pourquoi ce retard? Comment expliquer, dans une industrieuse et active population, cette indifférence pour l'art nouveau qui allait centupler l'essor des connaissances humaines? Il faut, pensons-nous, attribuer cette étonnante période d'inaction aux mêmes causes qui firent reculer jusqu'en 1548 la création de l'Université de Reims, projet conçu dès la fin du XV[e] siècle par Robert Briçonnet et éludé par le Conseil de Ville (2).

Si l'on veut se rendre compte de cette abstention qui fut tant reprochée aux Rémois, on devra approfondir l'état désastreux de leurs affaires durant les épidémies, les révoltes et les discordes civiles, suite interminable des désastres de la guerre de Cent Ans. Reims ne se releva qu'au XVI[e] siècle, à la Renaissance, et il ne fallut pas moins d'un demi-siècle pour ramener dans son sein la richesse et l'activité féconde. Le temps des incunables était passé. On comprend dès lors pourquoi les bourgeois préféraient user du crédit de l'archevêque pour obtenir une exemption d'impôts, et mettaient toutes leurs espérances pour la prospérité de la cité

(1) Nous ne comptons pas comme un livre la plaquette de 24 ff., *Ampliation de l'édict de création des Conseillers, Magistratz et Juges présidiaux,* vendue à Reims, chez Nicolas Trumeau en 1552, ni l'autre plaquette de 22 ff., *Premier livre des Accusations de M. T. Cicéron, contre Caius Verres*, imprimée à Reims, par Claude Chaudière en 1552. Nous exceptons aussi le traité de grammaire dont un fragment du titre, portant la date de 1551, est seul conservé par M. Claudin, l'érudit et obligeant bibliophile parisien. On trouvera plus loin des renseignements sur ces précieux, mais très minces produits des devanciers de Bacquenois.

(2) *Conclusions des 28 mars 1495 et 6 avril 1496. (La population de Reims,* par H. Jadart, 1882, p. 16-17. — VARIN, *Archiv. législ.*, Statuts, t. I, p. 848 et 851.)

dans le développement de son commerce et de ses manufactures. De son côté, la puissance ecclésiastique avait intérêt à se prêter au développement de la culture intellectuelle, mais elle tenait à ne le faire qu'à son heure, par son influence et sous sa direction. Elle seule d'ailleurs pouvait alors y pourvoir efficacement (1). Les luttes religieuses du XVIe siècle allaient lui en fournir l'occasion la plus favorable, et le génie du grand cardinal de Lorraine sut la saisir et la faire tourner à l'avantage des Rémois, en même temps qu'à la conservation de la foi catholique. Aussitôt la fondation de l'Université, bien qu'on y eût attaché des parcheminiers enlumineurs et écrivains, l'imprimerie s'essayait à Reims et s'y implanta, après cinq ans d'efforts, grâce au talent d'un enfant du pays (2).

Les débuts furent laborieux, incertains, longtemps inexplorés et resteront sans doute peu connus malgré toutes les recherches (3). Bornons-nous à planter deux jalons, en citant les essais de Nicolas Trumeau et de

(1) A Paris, ce fut la Sorbonne qui introduisit l'imprimerie dans la capitale (1469-1471), quand personne ne s'en souciait autour d'elle ou s'y montrait hostile. *La Sorbonne...* par A. FRANKLIN, 1875, p. 117.

(2) Il faut noter dans le rôle des officiers de l'Université, en 1550, la présence de trois papetiers jurés, dont l'un est tenu de construire et entretenir une papeterie au lieudit la Voye-Fossart, terroir de Verpel (Ardennes). D. MARLOT, *Hist. de Reims*, 1846, t. IV, p. 319.

(3) Citons avec gratitude, et avant toutes autres, les recherches de M. Henri Menu, rémois, longtemps libraire à Paris, qui a soumis en 1866, au concours de l'Académie de Reims, un mémoire manuscrit (encore inédit), *Origines de l'Imprimerie rémoise*, 115 ff. pet. in-8°, travail approfondi dont nous avons largement profité et qu'il a même complété en notre faveur. Nous n'avons pu malheureusement tirer égal profit d'un autre mémoire, soumis au concours de 1856, par M. l'abbé Cerf, aujourd'hui chanoine de Reims, membre titulaire et ancien président de l'Académie de Reims. Ses recherches sont restées inédites, et le manuscrit en est perdu. Ajoutons que les récentes découvertes de MM. Claudin et Emile Picot nous ont été ici d'un grand secours. Nous renvoyons pour le surplus à leurs très compétentes observations.

Claude Chaudière, dont les noms sont connus dans la typographie française et qui furent à Reims les précurseurs ou les rivaux de Nicolas Bacquenois. Le premier fournit en 1550-51 à l'administration urbaine des brevets imprimés qu'il compléta à la main (1). Selon toute vraisemblance, ses presses fonctionnaient dans la ville, mais sans doute elles étaient imparfaites et rudimentaires; aucun livre important n'en est sorti à notre connaissance (2). Le second qui tenta de s'établir à Reims vers 1551, Claude Chaudière, fils de Regnault Chaudière, parisien, ne persista pas davantage, bien qu'il paraisse y avoir séjourné et travaillé assez longtemps (3). En 1552, il était qualifié

(1) « A Nicolas Trumeau, imprimeur, pour avoir imprimé trois mil cincq cens brevetz par conclusion et quittance signée Beljeune, CXVI sols tournois. Pour trois cens vingt huit brevetz qu'il a convenu escripre à la main, à raison qu'il n'y en avoit a suffisance, payé XVI sols III deniers tournois, qui est a raison de V s. pour cent. » (*Comptes des deniers patrimoniaux*, 1550-1552, f° 304. *Archives communales de Reims.*)

(2) Jean Trumeau tint boutique d'imprimeur à Provins pendant 40 ans, et y mourut avant 1521; sa veuve y garda jusqu'en 1526 son établissement typographique. Sont-ils les père et mère de Nicolas Trumeau? nous l'ignorons. (Cf. *Recherches sur les débuts de l'Imprimerie à Provins*, par H. STEIN, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1889, p. 218-228.) — Thibault et François Trumeau imprimèrent à Troyes de 1533 à 1563. (*Catal. de la Bibl. de Troyes*, Théologie, t. I, 1890, p. 275 à 279.) Quant à Nicolas Trumeau, s'il cessa d'imprimer à Reims après ses premiers essais en 1550, il y resta vraisemblablement comme libraire. Le chapitre de Notre-Dame lui louait en 1557 et en 1558, l'une des loges avoisinant le portail de la cathédrale pour y installer sa boutique. (CH. CERF, *Notre-Dame de Reims*, t. I, p. 184). Sa fin aurait été funeste, d'après un texte publié par M. H. Stein, archiviste aux Archives nationales, dans ses *Mélanges de Bibliographie* (1re série), Paris, TECHENER, 1893, p. 8 à 10. Cet érudit donne la preuve de la condamnation à mort de Nicolas Trumeau par le présidial de Reims, et indique son exécution comme probable dans cette ville vers 1563, à la suite d'un appel rejeté par le Parlement de Paris.

(3) « Regnault Chaudière, imprimeur en 1518, eut un fils nommé Claude, imprimeur en 1550, et de Claude naquit Guillaume, libraire en 1568. Il étoit associé avec Nivelle, il imprima avec lui les Sermons de Jean Boucher. Il fut enterré dans notre église le 13 février 1570. Sa femme se nommoit Gillette Haste : il avoit pour marque celle de Regnault son ayeul, sçavoir le temps avec cette devise : *Virtus sola aciem retundit istam.* » (Chronologie historique des curés de Saint-Benoît de Paris, par J. BRUTÉ, 1752, in-12, p. 39, note communiquée par H. Menu.)

« marchand libraire de Monseigneur le cardinal de Lorraine en sa ville de Reims » (1), et en 1553, il habitait encore le logement que lui fournissait l'archevêque dans la maison du *Petit-Saint-Martin*, rue des Fusilliers (2). S'il faut en croire Antoine du Verdier, il aurait imprimé deux volumes à Reims, en 1555 et 1557 (3). Nous livrons ces renseignements à ceux qui écriront un jour l'histoire complète de la typographie rémoise, bornant ici notre tâche à

(1) *19 septembre 1552.* — « Honorable femme, Anne Cremyllier, femme de honorable homme Claude Chaudière, marchand libraire de M[gr] le cardinal de Lorraine en sa ville de Reims, vend à honorable homme, sire Mathurin du Puis..., la 9[e] partie qui appartient audit Claude Chaudière, de son propre, en la moitié de deux maisons... » *(Minutes de Taillet, notaire à Reims,* 1552.) — Extrait pris, comme les suivants, sur les originaux par M. A. Duchénoy, employé à la Bibliothèque de Reims, et tous très obligeamment communiqués par lui en vue de ce travail. — Mathurin Dupuis, avec lequel traitait Cl. Chaudière, pourrait être le libraire parisien qui éditait : Historia hugonis Falcandi siculi... *Parisiis, Maturin Dupuys, 1550*, 1 vol. in-4°.

(2) *22 avril 1553.* — « M[tre] Pierre Bellangier, prebtre chanoine de Reims, somme Claude Chaudière, imprimeur demeurant à Reims, qu'il ait incontinent à faire estansonner, tringler et retenir ung comble et crespon estant en la maison où se tient ledit Chaudière, sise en cette ville de Reims, appelée le Petit Saint Martin, ledit comble faisant séparation de lad. maison et de celle dudit Bellangier, lequel menasse ruine..... Par lequel Chaudière a esté fait response qu'il n'est que concierge de la maison en laquelle il est à présent demeurant, et ne luy appartient, ains à M[gr] le reverendiss. cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, à cause de son abbaye de S[t] Martin de Laon, au moyen de quoy il n'est tenu des réparations d'icelle..... » *(Minutes de Jean Rogier, notaire,* 1553.) Sur l'emplacement de la maison portant pour enseigne : *le Petit-Saint-Martin*, voir le *Vieux Reims*, par l'abbé Cerf, 1875, p. 111. — Il y avait aussi l'enseigne du Petit-Saint-Martin près du Mont-Dieu, rue du Barbâtre.

(3) « Claude Chaudière, parisien, a escrit, en 37 chap., l'accord de vertu à la vie humaine. Impr. à Rheims, 8°, l'an 1557. » Voir *La Bibliothèque d'Ant. du Verdier*, in-f°, Lyon, 1585, p. 169-70. — « Cl. Chaudière, ajoute la réédition de cet ouvrage, a écrit aussi un Dialogue du vrai amour, duquel les Entreparleurs sont l'Ami et l'Amie, imprimé à Reims en Champagne par ledit Chaudière, l'an 1555. » Voir *les Bibliothèques françaises de la Croix du Maine et de du Verdier...*, in-4°, Paris, 1772, t. I, p. 134. — Enfin citons, seulement pour mémoire, l'assertion très exacte de Lacatte-Joltrois, énonçant que « Claude Chaudière, parisien, imprimeur du Cardinal de Lorraine, traduisit et imprima lui-même à Reims en 1552, in-4°, la 1[re] oraison de Cicéron contre Verrès. » *(Biogr. rémoise,* ms. de la *Bibl. de Reims,* in-4°, p. 20.) La Bibliothèque Nationale possède un exemplaire de ce dernier ouvrage.

l'esquisse de la vie et des œuvres de son véritable fondateur (1).

Ce titre appartient à tous égards à Nicolas Bacquenois, dont les débuts, eux aussi, et même l'existence entière, restent sur bien des points dans les ténèbres. Nous ne connaissons ni son lieu natal, ni la date de sa naissance, ni celle de sa mort. Ses livres et quelques documents récemment découverts permettent seuls de fixer les principales étapes de sa vie et la durée de ses consciencieux efforts à Lyon, à Reims et à Verdun (2).

I

ORIGINE RÉMOISE DE BACQUENOIS, SON APPRENTISSAGE ET SON PREMIER ÉTABLISSEMENT A LYON

Nicolas Bacquenois est originaire du pays rémois, mais rien n'indique que ses parents aient été fixés à

(1) *Dictionnaire de Géographie ancienne et moderne à l'usage du libraire et de l'amateur de livres (Supplément au Manuel du libraire)*, par un Bibliophile (P. Deschamps), Paris, Didot, 1870. — *Verbo Remorum civitas*, col. 1079 à 1081. Cet article contient une grave erreur en donnant la date de 1551 à un livre certainement imprimé à Reims en 1555 : *Le livre des précations*... Le premier livre imprimé à Reims, est le *Coustumier de Reims*, 1553. Un autre reproche à adresser à la Notice bibliographique, c'est de poser, sans la résoudre, la question de savoir si Bacquenois aurait imprimé à Verdun avant de venir à Reims; il est certain qu'il vint de Lyon directement à Reims en 1552, et qu'il alla seulement s'établir à Verdun en 1560. C'est d'ailleurs ce que reconnaît le savant bibliographe à l'article *Virodunum*, col. 1359.

(2) Pour retrouver les productions de Bacquenois, outre les ouvrages de du Verdier, La Croix du Maine, Brunet, Graesse, etc., nous avons consulté avec fruit la *Bibliotheca exotica, sive Catalogus officinalis librorum peregrinis linguis usualibus scriptorum, videlicet Gallica, Italica, Hispanica, Belgica..... La Bibliothèque universelle contenant le catalogue de tous les livres qui ont esté imprimés ce siècle passé, aux langues Françoise, Italienne, Espagnole, et autres qui sont aujourd'huy plus communes, depuis l'an 1500 iusques à l'an présent 1610, distribués en certain ordre selon les matières y contenues, et les*

Reims. Au contraire, sa famille nous paraît avoir, au XVI[e] siècle, habité Beine et les environs (1), où ses membres exerçaient les professions de fabricants et de laboureurs (2). Lui-même, comme nous le verrons plus loin, avait des proches et possédait une maison et des terres à Beine, d'autres terres à Wez-les-Thuisy et le droit de passage sur la Suippe à Saint-Hilaire-le-Grand. Le nom de Bacquenois est encore aujourd'hui porté dans quelques villages de cette région, notamment à Vaudesincourt et à Dontrien.

Selon toute vraisemblance, le futur imprimeur eut donc son origine au bourg de Beine, vers l'an 1510. Comment eut-il l'occasion d'en sortir, de s'instruire dans l'étude des langues, puis de se former à l'art encore si peu vulgarisé de la typographie? Autant de questions sur lesquelles nous ne possédons aucune espèce d'éclaircissements. Il a fallu que son goût pour les lettres et sa nature inventive soient secondés et guidés par un protecteur ou un maître plein de sagacité et de prévoyance. On a dit longtemps et partout que ce Mécène fut le cardinal Charles de

surnoms des Autheurs. — Cum gratia et privilegio Ces. Majest. ad decennium. A Frankfourt, par Pierre Kopf. Anno MDCX. — 1 vol. in-4° de 219 pages *(très rare)*. — Il en existe un exempl. à la Bibliothèque de Reims, acquis en 1833 par L. Paris, en bon état, recouvert en parchemin. J'y ai pris toutes les indications relatives aux productions de Nicolas Bacquenois.

(1) *Beine,* chef-lieu de canton de l'arrondissement de Reims, à trois lieues E. de cette ville.

(2) *3 mai 1575.* Echange d'héritages entre Jehan Carenjot, laboureur à Beine..., et François Bacquenois, estaminier, et Marie Ruinart, sa femme, demeurant à Beine. *(Signé)* F. BACQUENOIS. *(Minutes de G. Savetel, notaire à Reims, 1575.)* — *Avril 1604.* Jacques Bacquenois, greffier en la justice du Petit-Saint-Hillier, âgé de 57 ans. — *13 juill. 1752.* Claude Bacquenois, procureur au bailliage de Reims. *(Arch. législatives,* par VARIN, Statuts, t. II, p. 422.)

Lorraine, qui l'aurait envoyé à Lyon en apprentissage dans le but de le ramener à Reims à l'heure opportune (1). Nous ne le croyons pas. Bacquenois était sûrement passé maître dans la corporation lyonnaise avant que ce prélat devînt effectivement archevêque de Reims (1545). Ensuite, il n'eût pas manqué de rappeler la générosité du bienfaiteur de ses jeunes années au cours de l'une des nombreuses et prolixes dédicaces qu'il lui adressa plus tard, ainsi qu'aux membres de sa famille.

Cependant un fait important vient d'être mis en lumière par M. Claudin, c'est que dès 1548, il y avait des relations entre Charles de Lorraine et Nicolas Bacquenois, car ce dernier dédia à l'archevêque de Reims l'*Oraison panégyrique d'Isocrates* que venait de traduire du grec l'érudit Pierre Adam, originaire du pays rémois.

Voici en quels termes le typographe s'adresse au prélat : « Vostre clemence plus que humaine... me laissera a quelque anglet du renc de ses favoriz serviteurs, attendu que ce que j'ay entrepris, est pour recongnoissance publicque de ce que luy doibs, et pour pleige de obeissance eterne, et dernièrement pour monstrer que me suis (je pense) fatalement mis à l'Imprimerie pour laisser à la postérité monuments

(1) « Bacquenois, premier imprimeur à Reims. N. Bacquenois, imprimeur qui, le premier, a fait rouler la presse à Reims, avoit été entretenu à Lyon aux dépens du card. Charles de Lorraine pour y apprendre sa profession. Il amena à Reims, lorsqu'il vint s'y établir, un compagnon qui étoit calviniste et qui imprimoit secrettement pour les huguenots. La plupart des imprimeurs de Lyon étoient infectés de l'hérésie lorsque Bacquenois y demeuroit... » (J. Lacourt, *Varia Selecta*, 1722, fol. 182, verso. — Cfr. *Almanach historique de Reims*, 1756. — *Annuaire de la Marne*, 1854, p. 346, et 1877, p. 18, 1893, p. 510).

de vos divines vertus... » (1) Il ressort de ce passage qu'une entente entre eux était prochaine.

Quoi qu'il en soit des circonstances qui transportèrent, environ vers 1535, Nicolas Bacquenois sur les bords du Rhône, il y eut, dit-on, pour initiateur, l'un des plus excellents typographes de cette ville savante, Jean de Tournes. Il existe, en effet, une grande similitude entre leurs éditions et une méthode analogue. Nous acceptons donc la tradition sur ce point, sans pouvoir toutefois la contrôler, comme il serait peut-être possible de le faire à Lyon, et nous émettrons seulement une remarque au sujet de l'origine du maître de Bacquenois (2). Son nom, porté par plusieurs personnages de l'époque, permettrait de lui assigner comme point de départ de sa famille, sinon comme lieu natal, le village de Tournes, près de Renwez (Ardennes), et d'en faire ainsi un compatriote de son élève (3). Il y avait alors à Lyon un certain nombre d'érudits et de poètes, issus de cette contrée féconde en hommes lettrés qui avait été la patrie de Gerson : Jean Voulté de Vandy, Adam de Wasigny, et beaucoup d'autres dont Bacquenois et ses confrères imprimèrent les œuvres (4). Pourquoi le futur

(1) *Les Origines de l'Imprimerie à Reims*, par A. Claudin, 1891, p. 20, extrait du *Bulletin du Bibliophile, 1891.*

(2) « Jean de Tournes, né à Lyon, en 1504, d'une famille originaire de Picardie... » *Encyclopédie moderne*, p. 854, t. XXVI, col. 892, article *Typographie*, par A. Firmin-Didot.

(3) *1567.* « Frère Jacques de Tournes, curé de This-les-la-Neuville, homme âgé de 70 ans, aveugle... Les huguenots lui ont pris ses titres dans un petit coffre qu'il a vu rompre l'année 1562. » — « Mestre Jean Noizet, chanoine de Mézières, procureur de mestre Gilles de Tournes, chanoine aussy de lad. église, estudiant à Paris pour le présent. » (*Archives de Reims*, registre du XVIe siècle.)

(4) On conserve à la Bibliothèque de Reims le *Repos de plus grand travail.* A Lyon, par Jean de Tournes et Guil. Gazeau, MDXXXX, in-8° de 141 pages

typographe n'aurait-il pas été l'un des compagnons des écrivains rémois dans leur émigration vers la cité florissante, devenue l'un des centres les plus actifs de l'Europe pour la production des livres? Ce point vaudrait la peine d'être approfondi; nous ne pouvons que le signaler (1).

L'apprentissage devait être long à cette époque, ensuite la vie restait besogneuse et rude, même après les premiers succès obtenus. Néanmoins Bacquenois s'était marié dans l'intervalle avec Etiennette Lhéritier, veuve Gosme, dont le frère, Ennemond Lhéritier, habitait Annonay, et il eut de cette union un fils, Etienne Bacquenois, que nous retrouverons à Reims, en 1573. Mais ses affaires financières n'en prospéraient pas mieux, et il se trouva sous le coup des poursuites de son beau-frère, qui fit saisir plus tard sa boutique de la rue Mercière (2). On le voit, si Bacquenois rêvait de gloire à Lyon, il y vivait dans la misère.

numérotées. On lit sur le titre (à la main) : *Par Guillaume des Autels.* La marque de Jean de Tournes offrait deux serpents enroulés, avec la devise dans un cartouche au centre : *Quod tibi fieri non vis, alteri ne feceris.* — Les compatriotes de Bacquenois à Lyon étaient, l'un de *Vandy*, près Vouziers (Ardennes), et l'autre de *Wasigny*, près Novion-Porcien (Ardennes).

(1) Sur cette pléiade rémoise voir la *Biographie ardennaise*, par l'abbé Boulliot, 1830, t. I, p. 11, et t. II, p. 427.

(2) M. Claudin nous fournit la preuve de ces faits dans un acte passé à Lyon, le 7 janvier 1558, « d'où il résulte que Bacquenois avait épousé Etiennette Lhéritier, sœur d'Ennemond Lhéritier, habitant d'Annonay, Elle paraît aussi être la veuve d'un nommé Gausme. Ennemond Lhéritier, créancier de sa sœur et de son beau-frère pour une somme de cent livres tournois, ne pouvant se faire payer, saisit une boutique sise rue Mercière, appartenant à Etiennette Lhéritier, femme Bacquenois ; cette dernière intervenant en vertu d'une procuration de son mari, reçue par Mᵉ Rogier, notaire à Reims, le 8 août 1557, vend la boutique et liquide les dettes que le ménage avait laissées à Lyon. » *L'Imprimerie à Reims*, par A. Claudin, 1891, p. 22 et 23, notes.

II

RETOUR DE BACQUENOIS A REIMS, SES IMPRESSIONS DANS CETTE VILLE, SON GENDRE ET SUCCESSEUR JEAN DE FOIGNY.

Après avoir fourni aux libraires lyonnais un certain nombre de volumes, dont huit nous sont connus (1548-1552) et seront cités plus loin, Bacquenois revint dans sa patrie sous l'impulsion et par l'ordre du cardinal de Lorraine. Ce fut en traversant Lyon, probablement à son retour d'Italie, en 1550, que ce prélat, jaloux de donner quelque lustre à son Université et d'y ramener les hommes de mérite sortis de son diocèse, entraîna l'imprimeur à sa suite. Ce dernier le racontait naïvement dans sa dédicace du *Coustumier de Reims*, datée du 1er juillet 1553, et adressée à celui qui devenait réellement à cette époque son protecteur et son appui : « Avez en ceste ville, dit-il, mis et planté vostre escolle et université, laquelle suivant vos haultes entreprises avez commencé pour y nourrir et instituer la jeunesse, et selon la diversité des esprits les eslever en science utile et profitable à la républicque. Mesmes à raison que tel exercice, sans l'art d'imprimerie, ne se peut bien et aisément conduire, vous, Monseigneur, retournant d'Italie et passant par Lyon, me commandastes, comme à votre subject, à vous obligé et appartenant naturellement, que pour vous faire service et aux vostres,

m'en retournasse au lieu de ma naissance (1); qui est cause qu'après jà avoir suyvant vostre commandement, faict et commencé d'imprimer pour la direction de vostre clergé plusieurs choses, pour continuer et satisfaire à votre deseing et intention, j'ai, soubs vostre aesle et faveur, par l'advis de gens doctes et de vostre conseil, mis au jour et lumière les coustumes de vostre ville de Reims... »

La dédicace au lecteur n'est pas moins naïve et sincère en protestations de dévouement à l'égard de ses compatriotes : « Je n'ai point, écrit Bacquenois, quasi comme les feueillets de la Sybille, recueilli et mis en tes mains ce traicté des *Coustumes de Reims* pour en espérer recevoir quelque honneur et grand profict... Quoy que soit, j'estime avoir receu grand fruit et contentement de mes frais et travaux, si je puis empescher de croistre, ou, si jà commencé est, enracher quelque racine de procès et dissention d'entre mes citoiens; t'asssurant que, si je congnois mon industrie t'être agréable, m'efforceray, quand les occasions se présenteront, de te donner, soit en science légalle et administration politique, ou faict de pratique, chose de plus grand profict, car mon affection n'est autre qu'avecque obligation et deue servitude, soub la faveur de monseigneur le révérendissime cardinal de Lorraine, d'avancer et promouvoir les

(1) Bacquenois, en parlant ainsi, ne nous paraît pas indiquer nécessairement qu'il soit né dans la ville même de Reims. Il a pu parfaitement naître dans un village voisin et se trouver quand même le sujet de l'archevêque. D'ailleurs, en retournant de Lyon « au lieu de sa naissance », et en s'installant à Reims, il rentrait dans son pays natal, peu importe que son berceau ait été à Reims ou à Beine. En tout cas, c'est dans ce dernier lieu qu'il avait son patrimoine, sa maison paternelle.

lettres, et ayder à ceux qui d'icelles sont studieux. Adieu. *Sequitur fortuna laborem* (1). »

Beaucoup d'autres passages des dédicaces de Bacquenois renseignent sur ses entreprises et sur ses espérances, comme sur ses déceptions. Installé à Reims à une date que nous ne pourrions préciser d'une manière fixe, mais qui se place sûrement de 1551 à 1552, il y éprouva parfois des difficultés et des mécomptes. La présence de Claude Chaudière, encore investi de la confiance du cardinal et du titre de son libraire, fut peut-être une source de conflits. Le transport des presses de sa patrie adoptive dans sa nouvelle résidence, qui ne devait pas être non plus définitive, ne laissa pas que de préoccuper notre imprimeur, parvenu alors à l'âge de la pleine maturité, mais encore doué heureusement de l'énergie de la jeunesse. Bien que son édition d'Aristote et de Théophraste ait été achevée seulement en 1552 à Lyon, et éditée par Guillaume Gazeau, il avait déployé une telle activité qu'en 1553 paraissait à Reims son *Coustumier*, un beau livre, sinon un chef-d'œuvre de l'art.

Le chroniqueur rémois Jean Pussot n'eut garde d'oublier l'arrivée d'un imprimeur, événement qui dut faire sensation, et il donne à son sujet des détails curieux : « Retournons, dit-il, au temps de mon adolescence, estant jeune escollier » (vers 1553), puis il consigne ce souvenir : « *Nouveau imprimeur*. — Environ ce temps aussy estoit audict Reims un bon et signalé imprimeur que Monsieur le cardinal de

(1) Les dédicaces de ce *Coustumier* sont reproduites dans les *Archives législatives de Reims*, par P. Varin, t. I, p. 649.

Lorraine avoit tiré de la ville de Lion, qui se nommoit Monsieur Bacquenois, homme digne de sa charge (comme ses œuvres le monstrent encore); qui avoit un brave et grand serviteur menant et conduissant soubz lui toutes ses affaires et principallement le faict de l'imprimerie, mais fort notté de ceste nouvelle religion, qui se nommait Geoffroy *(le nom laissé en blanc)*, sous lequel et par lequel se passoit beaulcoups d'abus et pas de clercs (1). »

Ce dernier trait raconté par Pussot, peu suspect de partialité en faveur des protestants, prouverait une trop large part de tolérance dans les relations du cardinal avec son imprimeur, si l'on songe aux mœurs du temps et aux ardentes controverses religieuses. Notons aussi ce fait assez singulier que Bacquenois obtint du roi le 11 janvier 1552 le privilège d'imprimer les livres liturgiques du diocèse de Reims (2), et que, nonobstant les nécessités urgentes en cette matière, il imprima d'abord des ouvrages de jurisprudence et de médecine (3). Il est vrai qu'il regagna bientôt le temps perdu, et ne publia pas moins de vingt-cinq œuvres de liturgie et d'apologétique à Reims en six ans, de 1554 à 1560. Entre-temps, il mettait également au jour, comme imprimeur et libraire tout ensemble, des mélanges d'art militaire, des relations politiques, des recueils coutumiers et des dissertations morales.

(1) *Journalier ou Mémoires de Jean Pussot*, Reims, 1858, p. 269 et 272. — Cf. *La Réforme et la Ligue en Champagne et à Reims*, par E. Henry, Reims, 1867, p. 15. Malgré le dire de Pussot et de Lacourt, nous ne pensons pas que l'on ait pu éditer alors à Reims des ouvrages protestants.

(2) *Manuale seu (ut vocant) Agenda...*, 1554, au verso du titre.

(3) Il aurait imprimé en 1553 ou 1554 un *Missel de Reims*, d'après Zaccaria et Sala, mais on n'en connaît aucun exemplaire.

La liste générale de ses productions connues et authentiques atteint la cinquantaine, et sur ce chiffre, vingt seulement, un peu plus du tiers, sont conservées à la Bibliothèque de Reims. En outre des éditions irrécusables, neuf attributions douteuses, incertaines et controversées, permettent néanmoins de supposer que le premier imprimeur de Reims a mis au jour plus de soixante volumes, sans compter ceux dont il ne reste aucun exemplaire et qui ont ainsi disparu pour toujours.

Peu d'ouvrages de Bacquenois ont une grande étendue, et, à part les Livres liturgiques et les Coutumes, dont plusieurs sont de petits in-folio ou in-quarto, il a donné beaucoup de plaquettes in-8° et in-12, sortes de brochures de propagande ayant trait aux événements de l'époque et aux polémiques entre catholiques et calvinistes. Ces petits traités avaient pour auteurs des chanoines, des religieux de différents ordres, des écrivains mis par les circonstances en relation avec les personnages marquants à Reims ou avec la maison de Lorraine : Pierre Doré, Jacques Colsonnet, Jean Fère, Pierre Verdaveine, Claude de Sainctes, Jean Boquillet, Nicolas Chaperon, François Le Picart, Jean Vacquerie, Jean Tavernier, Barnabé de Saluces, Gentian Hervet, Nicolas Beguin, Lancelot de Carle, Jean Vetus, Claude du Rubis et Fremin Capitis. En dehors de leurs écrits inspirés par les luttes théologiques ou politiques, l'imprimeur rémois a donné divers opuscules de médecine composés par Guillaume Chrestien, un livre de fortification par Nicolas Tartaigla, un recueil de jurisprudence par Claude Lyenard, avocat à Reims, et le

Temple de Mars par Pierre d'Origny, gentilhomme rémois.

Bacquenois aspira à devenir auteur lui-même, et il réussit du moins à se produire comme traducteur et commentateur pour le *Livre des Précations* (1555) et l'*Office de Fontevrault* (1558). Il fut question en 1554 de lui confier le soin d'une traduction du manuscrit rémois des œuvres de Flodoard, le père de l'Histoire de Reims, mais elle ne se fit qu'en 1580 par la plume de Nicolas Chesneau, doyen de Saint-Symphorien (1). Notre imprimeur parle du projet primitif dans une de ses dédicaces (2), et la mention en fut conservée dans les actes capitulaires (3). Il n'en reste pas moins à l'honneur de Bacquenois le mérite du premier essai de vulgarisation d'un texte que l'érudition moderne vient seulement de mettre au jour dans son entier.

A Lyon, Bacquenois avait travaillé pour le compte des libraires Thibaut Payen et Guillaume Gazeau, et mis ainsi sa responsabilité pécuniaire et morale à l'abri d'un éditeur plus en rapport que lui avec le public. A Reims, il semble n'avoir pu s'en reposer que sur lui-même. Claude Chaudière n'ayant probablement pu s'entendre avec lui, étant imprimeur lui aussi, retourna à Paris, et laissa son rival aux prises avec les difficultés de la vente dans un milieu

(1) *L'Histoire de l'Eglise métropolitaine de Reims*, édition première, Reims, Jean de Foigny, à l'enseigne du Lion, 1580, in-4°.

(2) « Ces jours passés, Madame, écrivait Bacquenois en 1555 à Antoinette de Lorraine, abbesse de Farmoutier, poursuyvant la traduction de l'*Histoire de l'Église de Rheims* (laquelle, Dieu aidant, je vous rendray parfaicte et achevée), s'est offert en mes mains ce petit livre... » (*Le Livre des Précations*, 1555, dédicace.)

(3) *Histoire de Reims*, par D. Marlot, Reims, 1846, t. IV, p. 331.

peu favorable au débit des livres. Aussi trouve-t-on généralement au bas des titres du premier imprimeur rémois : *Remis, excudebat N. Bacnetius,* ou bien : à *Reims, par* ou *chez N. Bacquenois*. Il rencontra cependant des auteurs qui payèrent généreusement la dépense, par exemple Pierre Ribaille, pour le Missel à l'usage de l'abbaye de Saint-Remi en 1556, sur lequel on lit : *Excusum expensis Domini Petri Ribaille, Sancti Marculphi Thesaurii* (1). Ayant subi une lourde perte pour l'édition du *Coustumier de Reims* en 1553, Bacquenois s'associa en 1557 à Gérard Collebert, marchand libraire juré en l'Université de Reims, pour sa publication, en un fort volume petit in-folio, des *Coustumes générales et particulières du bailliage de Vermandois*. Il existe néanmoins des exemplaires qui ne portent pas la mention de l'éditeur Collebert, mais seulement celle du courageux Bacquenois.

Après s'être beaucoup plaint de sa mauvaise fortune dans la dédicace de cet ouvrage, notre imprimeur ne nous a pas fait connaître si le sort lui devint ensuite plus propice (2). Il lutta pour la défense de ses droits et gagna son procès contre un

(1) Voir à l'*Appendice* le traité passé par Bacquenois avec ce religieux le 24 avril 1555. On y trouvera également des traités de ce genre avec Mathieu Vyaudel, libraire à Langres en 1555, pour les *Statuts synodaux* de Langres, et avec Jean Blavier, chanoine de Reims en 1557, pour un *Bréviaire de Reims*. (Pièces I, II et III.)

(2) « L'*Imprimeur au Lecteur*. Il me semble, amy lecteur, que le temps, la mauvaise grace des affaires, et la fortune, qui ces jours passés nous a montré si mauvais visage, qu'il n'est possible de plus, sinon qu'elle nous donnast dessus, comme à noz prochains voisins, m'excuseront assez envers toy, si davanture en ce livre tant désiré, tu trouves chose qui se ressente de négligence : qui est la cause, que m'asseurant de ton bon iugement en cest endroit, sans te faire autre discours, ie te prieray prendre le tout en bonne part. » (*Coustumes de Vermandois*, 1557, fin des pièces préliminaires.)

libraire, Eustache Josseteau, qui avait méconnu son privilège pour la vente des livres d'heures à Reims (1).

Enfin il trouva, comme nous l'établissons plus loin, la meilleure occasion de réussite en mariant vers 1558 Françoise Gosme, sa belle-fille, à un typographe de talent, Jean de Foigny, lequel, après avoir participé à tous ses travaux et à tous ses risques, devint son successeur à Reims (2). Ce fut du même coup le parti le plus avantageux pour l'avenir de l'imprimerie rémoise, car les Foigny y formèrent une dynastie d'artistes de talent, d'hommes de goût, récompensés par les succès du meilleur aloi. On peut réellement admirer la suite nombreuse de leurs productions.

Nicolas Bacquenois avait son établissement dans la rue Saint-Etienne, près de l'hôpital Saint-Antoine, en face du collège des Bons-Enfants, aux abords de l'Université qui resta longtemps le quartier préféré, en quelque sorte obligatoire, des gens de sa profession. Ce fut là qu'il pendit son enseigne, portant la même figure que sa marque d'imprimeur : *Au Lion* (3).

(1) *18 juin 1554*. – Sentence du Lieutenant général du bailliage de Vermandois à Reims, rendue entre Nicolas Bacquenois, imprimeur juré, et Eustache Josseteau, marchand, pour vente d'heures ou livres de prières imprimés à l'usage de Reims. (P. VARIN, *Arch. législ. de Reims*, Statuts, t. III, p. 79, note.)

(2) Né vers 1535, d'après M. Menu, Jean de Foigny est mort de 1586 à 1587, car à cette époque le nom de sa veuve apparaît sur les livres. Il était le 8 août 1557, qualifié greffier et déjà fiancé à Françoise Gosme. (*L'Imprimerie à Reims*, par A. Claudin, 1891, p. 23, note).

(3) « La marque ordinaire de Bacquenois représentait un lion dressé contre une pyramide, au-dessus de laquelle un parchemin déroulé montre la devise : *Sequitur fortuna laborem*. Parfois la devise est imprimée sans la marque sur le titre des ouvrages, et sur l'un d'eux elle est remplacée par une *Vierge aux sept douleurs*, correctement dessinée. » H. MENU. (*Origines de l'Imprimerie rémoise*, Ms. des *Arch. de l'Académie de Reims*, 1866.)

C'était un souvenir de la ville de Lyon, où il avait fait ses premières armes et conquis sa célébrité : il voulut que sur sa marque parlante le noble animal qui personnifie la vaillance, tînt sa patte droite appuyée sur une pyramide, emblème du cardinal de Lorraine (1), et déroulât de la gauche une banderole avec la devise : SEQUITUR FORTUNA LABOREM.

On trouve cette image assez finement gravée sur la plupart de ses éditions, d'abord sur le *Coustumier de Reims,* et le lion se transmit chez ses successeurs jusqu'au milieu du XVII[e] siècle. Naturellement les Foigny en usèrent les premiers (2).

La veuve de François Bernard avait encore sur ses éditions en 1650 le lion et la devise de Bacquenois au-dessous d'une vue de Reims (3). On retrouve la marque elle-même, telle que Bacquenois en usait, sur une plaquette d'Augustin Pottier, en 1652 (4).

En outre de la figure du lion, on reconnaît les éditions de Bacquenois à certaines lettrines et vignettes. Les plus originales à citer sont l'*Ex-dono* de Pierre Ribaille avec son portrait sur le *Missel de Saint-Remi,* la *Vierge de douleurs* sur l'*Agenda* ou *Manuale,* et surtout le délicieux encadrement

(1) Charles de Lorraine, comme on le voit sur les reliures à ses armes conservées à la Bibliothèque de Reims, avait pour emblème une pyramide recouverte de lierre avec la devise : *Te stante virebo,* symbole de son attachement à la maison royale.

(2) Les *Marques typographiques* de Silvestre, Paris, 1853, donnent la marque de Jean de Foigny, t. I, n° 310. Elle est identique à celle de Bacquenois, mais il en avait une autre d'un encadrement différent que nous signalons ici comme elle se trouve, entre autres livres, sur les *Coustumes de Vermandois,* Reims, 1571, pet. in-4°.

(3) D'après le titre de la *Table chronologique extraite sur l'Histoire de Reims,* par Pierre Cocquault, Reims, 1650, in-4°.

(4) *Censura sacræ Facultatis Theologiæ Remensis..... anno 1652, die 24 julii.* Remis, apud Augustinum Pottier, typographum, sub Leone, *s. d.* Marque au Lion, avec la devise de N. Bacquenois.

d'arabesques qui entoure les deux titres de l'ouvrage de Claude Lyenard : *Livre des Juges et Juridictions*, et *Livre des Advocatz*. Le titre de l'*Office de saint Trésain* est également encadré dans une bordure d'entrelacs gravés au trait. Ce rarissime ouvrage a été décrit minutieusement par Clément de Ris, d'après son propre exemplaire (1).

Certains caractères de Bacquenois offrent aussi des particularités intéressantes : la beauté des lettres rondes dans le *Livre des Précations*, et la netteté des italiques dans toutes les dédicaces. Les estampes à pages pleines sont rares dans les livres rémois : il faut citer les deux superbes gravures sur bois placées en regard l'une de l'autre au milieu du Missel de Saint-Remi, et offrant dans le plus élégant encadrement une scène du Christ en croix et un Dieu le Père, assis entre les emblèmes des quatre Évangélistes. On retrouve partout de la fraîcheur, de la simplicité et de la grâce, nonobstant une certaine gaucherie qui se révèle en certains endroits. Voici la conclusion de Clément de Ris sur le mérite de Bacquenois : « A en juger, dit-il, par le livre imprimé pour l'abbesse d'Avenay, c'était un typographe très soigneux, revoyant ses épreuves avec une attention scrupuleuse, et surtout admirablement outillé. Ses caractères peuvent se comparer pour leur netteté, leur élégance, leur aspect doux, simple, facile à l'œil, à ce que les Vascosan ont produit de plus remarquable. Son papier est excellent, léger et résistant; le tirage parfait, bien

(1) *Bulletin du Bibliophile* (par Techener), livraison de juillet 1877, p. 313. — Il en existe un second exemplaire appartenant à Mme Louis Paris, à Avenay, provenant de la bibliothèque de l'érudit historien de l'abbaye d'Avenay.

égal à toutes les pages; bref, on a affaire à un artiste du XVIe siècle : c'est tout dire (1). »

Nous avons dit plus haut que Nicolas Bacquenois ne trouva point à Reims une demeure stable, et qu'il y séjourna huit ans seulement, de 1552 environ à 1560 environ. Aux mentions déjà données sur les principales productions de son fécond mais trop court séjour, nous en ajouterons quelques autres d'une réelle portée sur ses affaires personnelles. En 1553, à peine installé à Reims, il vendait ses terres de Wez, sans doute pour solder son matériel (2). En 1555, il était l'imprimeur de la ville (3). En 1559, il achetait de Jean Murguet, marchand à Reims, quatre-vingts rames de papier fin, au prix de cinquante sols tournois la rame (4). Il cédait la même année, à titre

(1) CLÉMENT DE RIS, notice sur l'*Office de S. Trésain d'Avenay*, adressée au libraire Techener pour le *Bulletin du Bibliophile*, 1877, et dont l'original est conservé dans la collection d'autographes de la Bibliothèque de Reims, don du docteur O. Guelliot, 1889.

(2) *30 août 1553.* « Maistre Nicole Bacquenois, imprimeur juré en l'Université de Reims, vend à Pierre Morel, bourgeois de Reims, une pièce de terre au terroir de Wez les Thuisy, contenant 92 septiers....., moyennant 100 livres tournois. A ce estoit présent Jehan Bacquenoys, laboureur dem' à Beyne, qui promet audit acheteur luy garentyr la dessusdite pièce de terre avec ledit vendeur... Ledit Jehan Bacquenoys prend à louage dud. Morel lad. pièce de terre pour 6 ans moy' 16 septiers de grain par an. » (*Minutes de Jean Rogier*, notaire à Reims, 1553.)

(3) *1555-1556.* « LXX sols à Mre Nicol Bacquenois, imprimeur, par conclusion du 12 août 1555, pour avoir imprimé les billets pour la réserve des farines et pour la retenue des hommes qu'il avoit été ordonné aux habitants de Reims d'avoir en leurs maisons. » (*Comptes des deniers patrimoniaux*, Archives communales de Reims.)

(4) Pièce donnée *in extenso* à l'*Appendice IV*. — « Le papier employé par Bacquenois, écrit M. Menu, est fin, d'une force moyenne et de bonne qualité. Fabriqué à Bâle, il est marqué dans la pâte d'une couronne avec un croissant, au-dessous duquel on voit les lettres C. B. Dans un papier exclusivement fabriqué pour lui, on lit superposé N-BACNETII. D'autres feuilles sont marquées d'une L couronnée et des lettres C. G. Enfin l'on trouve encore dans ces marques les armes de Lorraine, une fleur de lis, la lettre B, le nom NICOLAS B. et une couronne. » (*Origines de l'Imprimerie rémoise*, mémoire ms., f° 39). Les feuilles du missel de Saint-Remy sont marquées d'un B.

de bail, son droit de passage à Saint-Hilaire-le-Grand, moyennant une redevance annuelle de trente livres (1). Enfin, il abandonnait quelques mois plus tard à Sébastien Nivelle, marchand libraire à Paris, le bénéfice de son privilége pour la vente du traité des *Juges et Juridictions*, et en retour de cette renonciation, il touchait la modique somme de quinze livres tournois (2). Nous en avons fini avec les trop rares documents qui nous ont laissé trace des faits et gestes du premier imprimeur rémois dans sa patrie.

III

DÉPART DE BACQUENOIS POUR VERDUN, SES TRAVAUX ET SES DERNIÈRES ANNÉES DANS CETTE VILLE

Arrivé, semble-t-il, à l'apogée de sa carrière, ayant pour associé un gendre laborieux, estimé de ses concitoyens et peut-être à la veille de s'enrichir, pourquoi Nicolas Bacquenois quitta-t-il Reims et vint-il réinstaller une troisième fois ses presses dans une cité de moindre importance? Fut-ce à la suite de poursuites exercées contre lui par l'autorité, ou d'un changement d'opinion religieuse? Evidemment non, car il eut à Verdun pour nouveau protecteur, l'*alter ego* du cardinal de Lorraine, l'érudit et actif évêque Nicolas Psaulme. Il nous semble plus naturel

(1) *1er octobre 1559.* « Quentin Gros, laboureur au grand St Hillier, prend à louage de honorable homme, Mre Nicolas Bacquenois, mtre imprimeur juré en l'Université de Reims, et Estienne Laurent, md à Reims, le passage dudit grand St Hillier avec le tonnieu moyt 30l par an. » *(Minutes de Taillet, notaire à Reims*, 1559.)

(2) Pièce donnée *in extenso* à l'*Appendice V.*

de supposer, à l'aide d'indications absolument sûres, qu'il céda son établissement à Jean de Foigny pour régler ses affaires d'intérêt avec lui, et qu'il continua son métier d'imprimeur à Verdun pour se créer de nouveaux débouchés et une clientèle plus étendue dont ils profiteraient de concert. Cette cession se fit par l'acte authentique du 17 octobre 1561, dont les clauses nous sont révélées par un autre acte du 11 mai 1568, apurant les comptes d'entre Bacquenois et son gendre (1).

Il résulte aussi de cette dernière pièce un renseignement généalogique assez curieux, d'après lequel Foigny ne serait en réalité que le beau-gendre de Bacquenois. Ce dernier épousa Étiennette Lhéritier, veuve de Jehan Gosme, dont la fille, Françoise Gosme, fut la femme de Jean de Foigny (2). Il n'en fut pas moins son fils adoptif, qualifié dans les contrats du titre de gendre de Bacquenois. Bacque-

(1) Voir cet acte donné *in extenso* en *Appendice VI.*

(2) Jean de Foigny perdit de bonne heure sa première femme, Françoise Gosme, et s'unit ensuite à Catherine Jabot, qui continua son commerce et l'exerçait encore en 1605, comme l'indique le privilège placé en tête de la *Réponse à huit articles...*, par F. TRISTAN DE VILLELONGUE, Reims, 1605. Voici deux mentions concernant la famille de Foigny, qui pourront servir à établir la généalogie de ses membres : « *29 janvier 1593.* Contrat de mariage entre Gilbert de Foigny, libraire, demeurant à Reims, fils de feu Mre Jehan de Foigny, vivant imprimeur audit lieu, assisté de mestre Nas de Foigny, advocat a Reims, son frère, et de Catherine Jabot, veuve dudit de Foigny, sa belle-mère. — Et Jehanne, fille de Nicolas Novisse et de Jacqueline Frizon... Le 22 mars lesdits époux reçoivent de Jacqueline Frizon 150 escus sol. pour ledit mariage. » *(Minutes de Brisset, notaire à Reims, 1593.)* — « *27 juin 1605.* Gilbert de Foigny, libraire, demeurant en la ville de Paris, fils et héritier de feu Mre Jehan de Foigny, vivant imprimeur et libraire en l'université de Reims, vend à honorable homme Simon de Foigny, imprimeur et libraire de ladite université, et Charlotte de Blencourt, sa femme, la neuvième partie en la moitié d'une maison sise à Reims, rue de Saint-Estienne, où pend pour enseigne le Lyon, en laquelle lesdits achepteurs font leur demeurance, tenant à Thomas Rogier d'une part, moyennant 100 livres. » *(Minutes de Desmolins, notaire à Reims, 1605. Étude de Me Douce, 1890.)*

nois eut cependant un fils qui lui survécut, nommé Etienne Bacquenois, dans un compte de 1573, mais rien n'indique qu'il ait jamais imprimé, soit à Reims, soit ailleurs.

Tout en se séparant, le beau-père et le gendre restèrent associés pour la vente des livres en commun sous les rubriques de Reims et de Verdun. Bacquenois imprima simultanément dans ces deux villes en 1560, et à partir de 1561, c'est à Verdun exclusivement qu'il est fixé et qu'il travaille avec autant de zèle que dans sa patrie.

Foigny imprima à Reims, de son côté, sans cesser d'unir le nom de Bacquenois au sien. On en trouvera les preuves, que nous ne pouvons détailler ici, dans la liste chronologique des ouvrages donnée en Appendice.

Pour la description des volumes que ne possède pas la Bibliothèque de Reims, nous avons dû recourir aux lumières de bibliographes lorrains. L'un de ceux-ci, plein de savoir et de compétence, M. Beaupré, bibliophile nancéien, ne s'est pas toujours suffisamment rendu compte de l'origine rémoise de Bacquenois (1).

Cependant, la seule inspection des titres rectifia bien des erreurs, notamment celle qui faisait imprimer Bacquenois à Verdun de 1542 à 1549, erreur tellement grossière qu'il n'y a plus à y insister aujourd'hui. Un

(1) Beaupré (Jean-Nicolas) publia : *Recherches historiques et bibliographiques sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine et sur ses progrès jusqu'à la fin du XVIIe siècle*, in-8° de 34 f. avec une pl., 1845. Nancy, *Grimblot*. — *Nouvelles recherches de bibliographie lorraine*, 1500-1550, in-8° de 2 f., 1853. — *Ibid. Nouvelles recherches de bibliographie lorraine*, 1500-1700. Chap. III et IV, in-8° de 12 f. 1856, ibid. (Extrait des *Mémoires de l'Acad. de Stanislas*.)

progrès considérable dans la voie d'une bibliographie verdunoise vraiment critique et approfondie vient d'être opéré par les soins du laborieux bibliothécaire actuel de Verdun, M. l'abbé N. Frizon (1). Il sera désormais possible de suivre les débuts de l'art typographique en cette ville, et de fixer la part que Bacquenois y eut comme fondateur et les soins qu'il apporta à son développement de 1560 à 1568.

Ce sont là, en effet, les deux dates extrêmes des volumes mis au jour à Verdun par l'ancien imprimeur juré de l'Université de Reims. Le premier est un *Bréviaire* édité par N. Psaulme, et le dernier un opuscule de Claude de Sainctes. Il s'en trouve dans l'intervalle qui rendirent de grands services, et en première ligne les *Canons et décrets du concile de Trente* et les *Constitutions synodales de Verdun*.

Il serait difficile de préciser ce qui appartient en propre aux presses de Reims ou de Verdun, car un titre spécial était imprimé pour chaque associé, l'un au nom de Bacquenois, l'autre au nom de Foigny. Cette association paraît avoir duré jusqu'en 1566, car les quatre dernières productions de Bacquenois ne portent plus le nom de son gendre, du moins sur les exemplaires dont nous avons les titres. Mais en réalité le traité du 17 octobre 1561, signé au départ de Reims, eut sa valeur et son effet jusqu'au 11 mai 1568, jour où Bacquenois alla à Reims terminer ses affaires avec Jean de Foigny, et le reconnaître comme l'incommutable propriétaire de « tous et chacuns

(1) On lui doit une *Bibliographie de N. Psaulme ou description sommaire de ses ouvrages et des livres imprimés par son ordre*, 1548-1575, figurant au tome V et dernier de la 1re série de la *Petite Bibliothèque Verdunoise* (p. 143 à 182), collection publiée par M. l'abbé Frizon, de 1885 à 1889.

ses meubles, tant de ustencils et mesnaige que imprimerie (1). »

L'heure de la vieillesse avait alors probablement sonné pour cet infatigable champion, dont la carrière professionnelle, inaugurée à Lyon, poursuivie en Champagne, allait se terminer en Lorraine.

En quittant la généreuse protection de Charles de Lorraine à Reims, Bacquenois avait retrouvé à Verdun un appui semblable et une inaltérable obligeance en la personne de N. Psaulme. Sans doute le cardinal de Lorraine resta son principal Mécène et il ne paraît avoir jamais pris part à l'édition des pamphlets nombreux qui furent dirigés contre ses actes (2). Mais l'évêque de Verdun eut une sollicitude constante pour l'imprimeur qui seconda ses desseins avec intelligence. C'est ainsi qu'il le pourvut, vers 1566, de l'office, probablement fructueux, de receveur général de l'évêché et comté de Verdun. Il y avait sans doute un cautionnement à remplir pour exercer cette fonction, ou bien Bacquenois était devenu le débiteur de Nicolas Psaulme, car nous voyons ce dernier, à la date du 20 juillet 1568, stipuler à Reims le payement entre ses mains d'une somme de

(1) Traité donné *in extenso* en *Appendice VI*. — Voir *Appendice VIII*, un marché passé par Jean de Foigny seul avec le Chapitre de Reims, le 15 mai 1571.

(2) Parmi ces pamphlets, il en est deux qui portent la fausse rubrique de Reims : *Cantique spirituel et consolatif à Monseigneur le prince de Condé, avec l'écho sur l'adieu du cardinal de Lorraine...* Imprimé à Reims, M. D. LXI. In-8°. Ces poésies satiriques furent probablement imprimées à Lyon et sont l'œuvre des calvinistes. *Mémoire déjà cité de H. Menu*, fol. III verso. Cf. BRUNET, *Manuel du Libraire*, 1862, t. III, col. 1829, qui cite ce dernier pamphlet sous deux rubriques différentes : *Monologue de Providence divine... A Envers*, 1561, in-8°. La même pièce a été imprimée aussi sous ce titre : *Monologue de Providence divine parlant à la France*, plus un petit Devis sur le changement de la cour de France, composé par une Damoiselle francoyse. *Imprimé à Rheims*, 1561, petit in-8° de 16 f. non chiffrés.

2,985 livres dues à son imprimeur par le Chapitre de Reims, pour « le faict des bréviaires et légendaires imprimez par icelluy ceddant (1). » Bien qu'aucun exemplaire de cette publication ne nous soit parvenu, son payement suffit à prouver son existence et l'étendue des gains qu'avait pu réaliser Bacquenois à Reims. Il en tira parti aux jours de sa vieillesse, et conserva aussi, certainement jusqu'à sa mort, des biens immeubles à Beine, venant d'héritage ou d'acquisition, qui furent vendus à la requête de son gendre, en 1579, par le ministère d'un notaire de Reims (2).

Tout indique que Bacquenois mourut à Verdun de 1568 à 1571. On le voit encore, en effet, figurer avec son gendre, en 1568, sous le titre de receveur général de l'évêché de Verdun. Dans un acte dont la minute se trouve chez un notaire de Châlons-sur-Marne (3), en 1572, on procédait à sa liquidation après décès. Il n'existait plus lors d'un règlement de compte passé par son fils Etienne, à Reims, en 1573 (4). La vente des biens relatée plus haut, opérée par Jean de Foigny seul, prouve au surplus que son beau-père

(1) Acte reproduit *in extenso* en *Appendice VII.*

(2) 28 mars 1579. « M[tre] Jehan de Foigny, imprimeur dem[t] à Reims, vend à M[tre] Hugues Meslier, prebtre, docteur en théologie, chanoine de N.-D. de Reims, la 5[e] partie par indivis, dont les 5 parts font le tout, d'une maison ou masure, court... sis à Beyne, tenant à Poncelet Ruynart, et les pièces de terres cy après, sises au terroir dudit Beine... royé Collard Bacquenois... royé Nicolas Bacquenois... (en tout 28 pièces), moyennant 140 escus d'or soleil. » (*Minutes de Gérard Savetel, notaire à Reims,* 1579.)

(3) Acte de cession par devant Delaval, notaire à Châlons, du 7 mars 1572, dans lequel comparaissent Jehan de Foigny, imprimeur à Reims, et les héritiers de Nicolas Bacquenois, receveur général de l'évêché et comté de Verdun. (*Note communiquée par M. A. Lhote, employé à la Bibliothèque de Châlons, le 15 mai 1890.*)

(4) Voir cet acte donné en *Appendice IX.*

avait quitté ce monde bien avant 1579. Né vers 1510, comme nous l'indiquions au début de cette notice, il termina sans doute sa laborieuse et utile carrière vers l'âge de soixante-deux ans (1).

C'est à Reims qu'il en avait parcouru la plus féconde et la plus brillante période. C'est là qu'il fut vraiment le premier à la peine et qu'il ne doit pas rester le dernier à l'honneur (2). Un fondateur accomplit moitié de la tâche de ses successeurs, selon la remarque d'Horace :

Dimidium facti qui cœpit habet...

Et c'est Nicolas Bacquenois qui ouvrit ainsi la voie aux Foigny, aux Pottier, aux Hécart, aux Multeau, aux Florentain, aux Jeunehomme et à nos actifs typographes modernes.

Qu'ils vénèrent donc tous le nom du fondateur, de celui qui assura la réussite et l'avenir, en commençant seul le rude labeur qui entraîne la Fortune à sa suite :

SEQUITUR FORTUNA LABOREM.

(1) Consulter une notice toute récente de M. Henri Menu, *A propos des origines de l'imprimerie rémoise*, *Châlons-sur-Marne*, *1893*, *Annuaire de la Marne*, *1893*, p. 510 à 516. Il en résulte que Bacquenois était mort, sans doute à Verdun, avant le 6 septembre 1571, et que le fils qu'il avait eu de sa femme, Etiennette Lhéritier, nommé Etienne, était prévôt, gruyer et receveur de Dieulouard, en Lorraine, où il résidait avec sa mère en 1571.

(2) Une rue de Reims, ancienne rue du Cimetière-de-la-Madeleine, a reçu en 1887 le nom de *Rue Bacquenois*. (Voir *Almanach-Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes*, 1888, p. 206.)

APPENDICE

DOCUMENTS INÉDITS

I

TRAITÉ AVEC MATHIEU VYAUDEL (1), LIBRAIRE A LANGRES, POUR L'IMPRESSION DES STATUTS SYNODAUX DE LANGRES.

(1555)

26 février. — Comparut en sa personne maistre Nicol Bacquenois, imprimeur juré en l'université de Reims, et recognut avoir convenu et marchandé à Mathieu Vyaudel, m^tre^ libraire demeurant en la ville de Langres, estant audit Reims ad ce present et requerant, de imprimer et rendre en bonne forme la quantité de sept cens et demy de statuts synodaulx usaige dudit Langres, suyvant la coppie qui pour ce faire luy a esté baillée et délivré cejourd'huy par ledit Vyaudel, et iceulx rendre et délivrer faictz et

(1) Sur le titre de l'ouvrage imprimé, ce libraire porte le nom de *Viaudey*, mais il n'y a pas de doute possible sur son identité, et l'on doit supposer que les notaires de Reims ont écrit *Vyaudel*, comme on écrivait de même alors *l'ainel* pour *l'ainé*.

parfaictz en ceste ville de Reims en son hostel à icelluy Vyaudel ou au porteur dedans le dernier jour du mois de mars prochain, moyennant et parmy ce que ledit Vyaudel sera tenu et a promis rendre et payer audit Bacquenoys ou au porteur, pour chacun cent de fueilles desditz statutz ainsy imprimées que dit est huict solz six deniers tournois. Sur lequel marché et convention, icelluy Bacquenois a confessé avoir eu et receu dudit Vyaudel par les mains de Pierre Edouart, m[d] quincaillier demeurant en ceste ville de Reims, la somme de dix livres tournois. Et sy a encores confessé avoir eu et receu dudit Vyaudel la somme de vingt livres tournois et dont quittance. Et le reste luy sera payé par ledit Vyaudel dedans ledit dernier jour de mars prochain. Et sera tenu par ce moyen icelluy Bacquenois fournir tout le pappier qu'il conviendra avoir pour faire et imprimer lesditz statuz, du pappier marqué à l'enseigne de la grande espée ou d'autre pappier aussy bon et meilleur que ladite marque à l'épée et de mesme grandeur. Et lesquelz statuz synodaulx ledit Bacquenoys sera ainsi tenu faire et imprimer de la forme dudit pappier in quarto. Et ad ce faire et passer est aussy comparu Arnould Hubert, libraire demeurant audit Reims, lequel a promis et promect audit Vyaudel de relyer en bazanne bien et souffisamment la quantité de six cens desditz statuz synodaulx, et iceulx rendre et délivrer en son hostel audit Reims, sçavoir la quantité deux cens dedans le dixiesme jour d'avril aussy prochain et le reste dedans le dernier jour dudit mois d'apvril. Lequel Vyaudel, pour ce faire, sera tenu rendre et payer audit Hubert ou audit

porteur pour chacun livre desditz statuz ainsy relyé que dessus dix sept deniers tournois, sur quoy ledit Hubert avoir eu et receu d'icelluy Vyaudel la somme de dix livres tournois. Et le surplus luy sera payé par ledict Vyaudel à faict et au prorata qu'il fera la délivrance desditz statuz ainsy reliez que dict est. Et ad ce faire, tenir, entretenir, rendre, payer, fournir et entierement accomplir le contenu cy dessus, ont les parties obligez leurs biens sans y déffaillir, sur peine, renonciation. Faict le 26e jour de février l'an 1555, par devant nous notaires royaux.

(*Signé :*) GIRARD. ROGIER.

(*Minutes de Rogier, notaire à Reims,* 1555, étude de M. Allais, 1890. Document transcrit comme les suivants, par M. Duchénoy, employé à la Bibliothèque de Reims, et tous très obligeamment communiqués par lui en vue de ce travail.)

II

TRAITÉ AVEC D. PIERRE RIBAILLE, TRÉSORIER DE SAINT-MARCOUL, POUR L'IMPRESSION DU MISSEL DE SAINT-REMI.

(1555)

24 avril. — Comparut en sa personne maistre Nicol Bacquenoys, imprimeur juré en l'université de Reims, et recongnut avoir convenu et marchandé à domp Pierre Ribaille, prebtre religieux de Sainct Remy dudit Reims et tresorier de l'abbaye de Sainct Marcoul de Corbeny, ad ce present, de imprimer et mectre en lumyère ung messel de l'impression et tel pappier que les messelz qui ont esté imprimez par cy devant au dict Reims par ledict Bacquenoys, selon et en

ensuivant les coppies et memoires que ledict domp Pierre Ribaille luy baillera, lequel Bacquenoys sera tenu commencer à imprimer ledict messel dedans le premier jour du mois de may prochain venant, icelluy messel fournir de lettres et histoires ad ce convenables et au mieulx qu'il luy sera possible. Et ce jusques au nombre de six cens messelz qu'il sera tenu rendre faictz et parfaictz bien et deuement et telz que dessus dedans le premier jour du mois de may que l'on dira mil cinq cens cinquante six, moyennant et parmy ce que ledict domp Pierre Ribaille sera tenu et a promis bailler, payer et délivrer audict Bacquenoys ou au porteur pour ses peines, sallaires et vaccations cincq deniers tournois pour chacune deux fueilles desdictz six cens messelz, imprimées, faictes et parfaictes comme dessus est dict, à faict et selon la délivrance que ledict Bacquenoys en fera audict domp Pierre Ribaille. Et tantmoins duquel marché et convention icelluy Bacquenoys a eu et receu content dudit domp Pierre Ribaille la somme de trente six livres tournois en monnoye blanche de France, comptée et nombrée devant nous notaires et dont quictance. Et sy sera encore tenu et a promis ledict Bacquenoys livrer et fournir tout ce qu'il conviendra avoir pour l'impression et fourniture desdictz messelz, sauf le parchemin qu'il y conviendra mectre, lequel ledict domp Pierre Ribaille sera tenu livrer et fournir s'il luy plaist y en faire mectre; promectans les parties et chacune d'elles en leur regard par leur foy et soubz l'obligation, assavoir ledit domp Pierre Ribaille de tous ses biens temporelz et ledict Bacquenoys de tous ses biens, à tenir,

entretenir, avoir pour agréable, faire, fournir et entièrement acomplir le contenu cy dessus l'un envers l'autre sans y deffaillir. Faict le 24[e] jour d'apvril l'an mil cincq cens cinquante cincq après Pasques.

(Minutes de Jean Rogier, notaire à Reims, 1551-1555.)

III

TRAITÉ AVEC LE CHAPITRE NOTRE-DAME POUR L'IMPRESSION D'UN BRÉVIAIRE DE REIMS.

(1557)

5 février. — Comparurent vénérables et discrètes personnes maistres Jehan Blavier, prebtre, docteur en théologie, chantre et chanoine en l'église Nostre-Dame de Reims, Pierre Berthemé et Guillaume Cocquillart, aussi prebtres, chanoines et maistres proviseurs de la fabrique de ladite Eglise, commis et déléguez par le Chapitre d'icelle Église pour faire et passer ce qui sera cy après escript, comme appert par la conclusion dudit Chappitre en fin des présentes transcripte; et maistre Nicol Bacquenoy, imprimeur juré en l'université dudit Reims, d'autre part; et recongnurent avoir fait entre eulx les traicté et convention qui s'ensuyvent : [assavoir ledit maistre Nicol Bacquenois avoir promis et promet pour luy... ladite fabricque, imprimer bien et correctement, de bon ancre et bon papier, les Breviaires à l'usage de Reims suivant les copies reveues et corrigées de nouveau jusques au

nombre de huict cents, les deux temps dudit Bréviaire faisant en tout seze centz : et ce moyennant le pris et somme de deux deniers tournois chascune fueille, tant pour le papier que pour la façon de l'impression; lequel pris et frais, à quoy se monteront tous lesdits breviaires, se fourniront par moitié par lesdits de la fabrique et Bacquenois, assavoir lesdits de la fabrique, en deduction de leur dite moitié, fourniront argent au marchant pour le papier comme ledit marchant le délivrera audit Bacquenois. Et parce qu'au pris que dessus l'impression et façon d'icelle excède grandement le pris du papier, lesdits de la fabricque, pour fournir à la moitié des frais comme dessus, donneront audit Bacquenois par chacune sepmaine pendant qu'il imprimera lesdits Breviaires la somme de quarente-cinq (?) solz et dix escus (1) qu'ilz luy avanceront présentement, comme a confessé et confesse les avoir receu ledit Bacquenois. Et par ce moyen ne pourra cesser ne interrompre ledit Bacquenois l'impression desdits Breviaires sans le vouloir et consentement desdits commis; ainsi sera tenu ledit Bacquenois, tous les jours de samedy qu'il ira prendre argent, porter une fueille de chacune qu'il aura imprimé ausdits commis ou à l'un d'iceulx ou a tel qu'il leur plaira deputer. Et lesdits breviaires ainsy parfaictz et achevez d'imprimer, sera tenu ledit Bacquenois les remettre tous entre les mains desdits commis, pour après entre eulx et ledit Bacquenois y avoir mis un pris et taux après compte... fait pour l'expédition desdits Bréviaires, en faire faire la

(1) Ces deux derniers mots, *dix écus,* sont biffés sur la minute.

distribution et vente en communauté par tel ou telz que bon leur semblera avec ledit Bacquenois pour contre..... des deniers de la vente desdits breviaires l'un à l'autre toutes fois et quantes que l'une ou l'autre partie le requerra.]

Et au cas que l'une des parties auroit plus fourny que sa moictié, il sera remboursé sur les premiers deniers de la vente d'iceux breviaires.

(Conclusion capitulaire.)

Attenta relatione magistri Petri Berthemy, canonici et fabrice ecclesie Remensis provisorum alterius commissi per capitulum ad conveniendum magistrum Nicolaum Bacquenoy thipographum Remens. pro novis breviariis hujus diocesis Remensis excudendis, capitulum iterato commisit dominum et magistrum Johannem Blavyer cantorem et canon. Rem. cum magistris dicte fabrice ad pro assecuratione dicte fabrice facienda pro media parte expensarum in dictis breviariis imprimendis tractandum et componendum. Actum in Capitulo, anno Domini 1557, mensis Julii die XXX[a].

(Signé :) N. GUERIOT.

NOTA. — La partie du marché comprise entre crochets n'est pas de l'écriture du notaire, elle pourrait être de l'écriture de Bacquenois ou du chanoine Blavier.

(Minutes de Gérard Savetel, notaire à Reims, 1556-1559, étude de M[e] Allais 1890.)

IV

TRAITÉ POUR L'ACHAT DE PAPIER PASSÉ AVEC JEAN MURGUET, MARCHAND A REIMS

(1559)

24 juillet. — Comparut en sa personne Jehan Murguet le jeune, marchant demourant à Reims, et recongnut avoir vendu et à ce tiltre devoir et promis livrer à maistre Nicol Bacquenoy, imprimeur juré en l'université dud. Reims, à ce present acheteur, la quantité de quatre vingtz rames de pappier fin et non cassé, de la grandeur et volume et de mesme poix que une fueille de pappier exhibée par ledit Bacquenoy et aussi bon et blanc ou meilleur que le pappier de ladite fueille paraphée de nous notaire et demeurée ès mains dudit Bacquenoy. Et ce d'achapt à luy fait par ledit Bacquenoy, moyennant la somme de cinquante solz tournois pour chacune rame, sur laquelle marchandise icelluy Bacquenoy a payé promptement audit Murguet la somme de trente livres tournois, comme icelluy Murguet a confessé. Et le reste de ce a quoy monteront lesdites quatre vingtz rames, ledit Bacquenoy sera tenu et a promis payer audit Murguet ou au porteur, à la délivrance d'icelles que ledit Murguet sera tenu faire au logis dudit Bacquenoy audit Reims, assavoir dix rames dedans d'huy en quinze jours et le surplus depuis ledit jour, et a fait que ledit Bacquenoy en aura à faire pour entretenir ses gens en besongne. Et à ce faire fournir, payer, livrer et acomplir les choses dessusdites, l'une partie envers l'autre, ont icelles

parties chacune en droit soy obligé leurs corps et biens sur l'amende du roy. Fait le vingt quatrième jour de juillet, l'an mil cinq cens cinquante neuf, par devant nous notaires royaulx.

(Signé :) J. HEMART, G. SAVETEL.

(Minutes de G. Savetel, notaire à Reims, 1559.)

V

CESSION DU PRIVILÈGE DU LIVRE DES JUGES ET JURIDICTIONS A SÉBASTIEN NIVELLE, LIBRAIRE A PARIS.

(1559)

Présent nous notaires royaux à Reims, le 29e jour de novembre 1559, est comparu maistre Nicol Bacquenois, imprimeur juré en l'université de Reims, lequel a dict et declairé que dès le vingt huictiesme jour de juillet mil cinq cens cinquante huict, il a obtenu privileige du roy nostre sire de imprimer et faire imprimer deux livres, l'un intitulé Premier livre des juges et jurisdictions, et l'autre intitulé des advocatz, procureurs et procurations, faicts par honorable homme et saige, Mre Claude Lyenard, advocat à Reims, et ce pour le terme et espace de six ans. Sy recongnut ledit Bacquenois de son bon gré avoir quicté et renoncé audict privilleige, consenty et accordé, consent et accorde que honorable homme Sébastien Nyvelle, marchant libraire demourant à Paris, puisse imprimer ou faire imprimer lesditz deux livres par tel qu'il bon luy semblera, et que de ce ledict Nyvelle obtienne tel privilleige qu'il advisera estre bon à faire pour son prouffict, sans

que ledict Bacquenois le puisse empescher à ladicte impression ny prétendre à l'encontre de luy aucuns dommaiges et interestz pour raison de ce. Ce stipullant par nous notaires, en la présence dudict honnorable homme et saige Mre Claude Lyenard, advocat à Reims (1). Ladicte renonciation faicte par ledict Bacquenois moyennant la somme de quinze livres tournois, que icelluy Bacquenois a confessé avoir eu et receu dudict Nyvel et de ses deniers par les mains dudict Lyenard. Dont et desquelles choses lesdictz Bacquenois et Lyenard nous ont requis lettre et notte que leur avons octroyé soubz ceste forme pour leur servir et valloir et pareillement audict Nyvel en temps et lieu ce que de raison.

(Signé :) GERARD, J. ROGIER.

(*Minutes de Jean Rogier, notaire à Reims*, 1559, étude de Me Allais, 1890.)

VI

RÈGLEMENT DE COMPTE, CESSION DE L'IMPRIMERIE ET ASSOCIATION AVEC JEAN DE FOIGNY (2)
(1568)

11 may. — Furent présens en leurs personnes maistres Nicolas Bacquenois, recepveur général de l'évesché de Verdun, y demourant, estant à Reims,

(1) La qualification et le nom de Me Lyenard ont été raturés sur la minute.

(2) Comme complément à cette pièce, recourir à une récente étude : *A propos des origines de l'imprimerie rémoise*, notice contenant d'utiles et nouveaux renseignements, en premier lieu l'acte de liquidation dressé après le décès de Nicolas Bacquenois, en date du 7 mars 1572, minute du notaire Delaval à Châlons, publiée par M. Henri Menu, dans l'*Annuaire de la Marne pour 1893*, p. 510 à 516. Nous en attendons un tirage à part avec le texte entier du document soigneusement révisé par les soins de M. Pélicier, archiviste du département de la Marne.

d'une part, Et maistre Jehan de Foigny, son gendre, imprimeur demourant audict Reims, d'autre part, disans comme dès le dix-septiesme jour d'octobre mil cinq cens soixante et ung, ilz ayent faict et passé entre eulx certain traicté, accord, convention et association de tous et ungs chacuns les biens meubles que ledict Mre Nicolas Bacquenois avoit lors en sa maison où se tenoit, rue de Sainct Estienne, en laquelle ledict de Foigny est de présent demeurant, concistans lesdictz meubles tant en mesnaige que ustencilz d'imprimerie à plain declairez ès inventaires signez et accordez desdictes partyes, l'un desquelz a esté représenté présentement par icelluy Bacquenois, aux charges, clauses et conditions portées à plain par ledict traité, accord et association, passé par devant Gobert Gerard et Jacques Lebrun, notaires royaulx audict Reims en dacte du dix sepme octobre audict an mil cincq cens soixante et ung, ce néantmoings ont icelles parties advisé entre elles pour éviter aux comptes, tant des deniers que icelluy de Foigny a receuz d'aucuns desditz meubles que autrement à cause de la dessus dicte association, avoir convenu et traicté ensemble tant du fond desdictz deniers receuz que du prouffict et relicqua dudict compte ainsy qu'il s'ensuyt : C'est assavoir que moyennant la somme de deux mille deux cens livres tournois que ledit de Foigny sera tenu et a promis payer audict Bacquenois ou au porteur à unze jours de feste de bonnes Pasques ensuyvant l'un l'autre par egalle portion, dont le premier payement de la première année sera et escherra au jour de festes de bonnes Pasques prochain venant et

ainsi en continuant ; ledit Bacquenoy a vendu, ceddé, quicté, délaissé et transporté, et par ces présentes vend, cedde, quitte, délaisse et transporte dès maintenant et pour toujours audict de Foigny, ce acceptant, tous et chacuns les meubles tant de ustencilz et mesnaige que imprimerie, portez et designez à plain par le dessusdict inventaire icy représenté, comme dict est, signé en fin Jehan de Foigny, contenant quinze fueillets escriptz, ensemble le fond des deniers d'aucuns des dictz meubles vendus par icelluy de Foigny et le prouffict par luy faictz suyvant la dessus dicte association, et mesmes tous et chascuns les meubles d'imprimerie consistans en deux presses et deppendances de ladicte imprimerie appartenans audict Bacquenois, non couchez ondict inventaire, et sans aucune chose en excepter ne réserver, et comme elle est de présent dressée en la maison dudict de Foigny en quelque sorte et manière que ce soit. Et moyennant ce, sont et demeurent icelles parties quictes et déchargées l'une envers l'autre de touttes choses quelzconques quelles ont eu à faire entre elles de tout le passé et jusques à présent, touttes obligations et cedulles et autres pappiers et parties de compte quelles ont où pourroient avoir par devers elles l'une de l'autre, demourans cassées, nulles, de nul effect et valleur et comme chose non advenue. Et mesmes une cédulle dudict de Foigny portant la somme de deux cens trente quatre livres huict solz quatre deniers tournois, en dacte du quatorziesme jour d'avril mil cincq cens soixante et sept rendue audict de Foigny, cassé et nulle présens nous notaires ce jourd'huy. Et par ces

mesmes presentes est et demeure quicte ledict Bacquenois envers ledict de Foigny de la somme de cincquante livres tournois que icelluy Bacquenois luy debvoit suyvant le testament de feu Jehan Gosme, luy vivant père à Francoyse, femme dudict de Foigny, premier marit à Estiennette Lheritier, à présent femme dudict Bacquenois, et dont ledit Bacquenois estoit obligé par le dessus dict traicté et association... Si comme... Promectans lesdictes parties et chacune d'elles respectivement par leur foy et soubz l'obligation de tous leurs biens, encores ledict de Foigny sur l'amende du roy, à tenir, entretenir, avoir pour agréable, ferme et stable, paier, fournir et entièrement accomplir le contenu cy dessus aux jours et ainsy que devant est dict et devisé l'une envers l'autre sans y contrevenir. Ce fut faict le unziesme jour de may, l'an mil cincq cens soixante et huict, par devant nous notaires royaux à Reims soubzsignetz.

(Signé :) Gerard, J. Rogier.

(*Minutes de Jean Rogier, notaire à Reims,* 1568.)

VII

CESSION D'UNE CRÉANCE SUR LE CHAPITRE DE REIMS A N. PSAULME, ÉVÊQUE DE VERDUN (1568)

20 juillet. — Fut présent en sa personne maistre Nicolas Bacquenois, recepveur général de l'évesché et conté de Verdun, y demeurant, estant à Reims, et recongnut avoir ceddé, quicté et transporté, et par ces presentes, cedde, quitte et transporte à Révérend

père en Dieu, Monsr Nicolas Psaulme, évesque et conte dudict Verdun, prince du sainct Empire, ce stipullant et acceptant par nous notaires soubz signez, la somme de deux mil neuf cens quatre vingtz cinq livres tournois, deues audict ceddant de reste de plus grand somme par messieurs les vénérables du chappitre de Reims, touchant le faict des breviaires et legendaires imprimez par icelluy ceddant pour le diocèse de Reims suyvant le decret, permission et ordonnance des maistres de la fabrique dudict chappitre, comme de tout ce appert par une requeste présentée audict chappitre par ledict Bacquenois, responce et conclusion à icelle du tiers jour du mois de may dernier an présent mil cinq cens soixante et huict, signée en fin Gueriot, greffier d'icelluy chappitre, et aussy par l'estat et arrest de compte fait avec icelluy Bacquenois par Messieurs les maistres de ladicte fabrique en ensuyvant la dessus dicte response et conclusion en dacte du septiesme jour dudict mois de may ensuivant audict an signé en fin J. Richier, Wyart et Pichot, desquelles deux pièces est promptement apparu à nous notaires, et lesquelles sont infixées en la grosse de ces présentes, en faisant par ledict ceddant ledict s^r acceptant de ladicte somme de deux mil neuf cens quatre vingtz cinq livres tournois vray s^r recepveur, acteur, poursuiveur, pourchasseur, porteur desdictes deux pièces et autres touchans et concernans le faict cy-dessus, et tous tant que myeulx faire luy peult et pourroit en ceste partie, avec tout droict d'action et autres quelzconques, le subrogeant du tout quant ad ce en son lieu, droict et place. Ce présent transport et cession faictz

moyennant pareille somme de deux mil neuf cens quatre vingtz cinq livres tournois que icelluy Bacquenois a prise sur les deniers provenans de sadicte recepte dudict evesché et conté de Verdun, du vouloir et consentement dudit s[r] Révérend, acceptant, comme ledict Bacquenois a dict, et dont partant il s'en est tenu et tient pour content et bien payé. Promectant ledict M[re] Nicolas Bacquenois par sa foy soubz l'obligation de tous ses biens quelzconques, présens et advenir, à tenir, entretenir, avoir pour agréable, ferme et stable.

Ce fut faict et passé par devant nous, Claude Mothé et Jehan Rogier, notaires du roy nostre sire on baillage de Vermandois, demourant à Reims, soubz signetz, le vingtiesme jour de juillet l'an mil cinq cens soixante et huict.

(Signé) C. MOTHÉ, J. ROGIER.

(*Minutes de J. Rogier, notaire à Reims*, 1568.)

VIII

TRAITÉ PASSÉ ENTRE LE CHAPITRE DE REIMS ET JEAN DE FOIGNY, MAITRE IMPRIMEUR, POUR L'IMPRESSION DU BRÉVIAIRE DE REIMS.

(15 mai 1571).

Comparut en sa personne Jehan de Foigny, maistre imprimeur et libraire, demeurant à Reims, et recongnut avoir convenu et marchandé à vénérables et discrettes personnes maistres Gilles Richier, prévost chanoyne et l'un des maistres proviseurs de la fabrique de l'église Nostre Dame de Reims, Jehan Clerc, chantre, Symon Robert et Jehan Coulon,

aussy chanoynes en la dicte église, à ce présens, ayans charge de ce faire des sieurs du chappitre de la dicte église, comme ilz ont dict, et eulx portans fortz du dict chappitre, d'imprimer correctement le bréviaire de Reims en deux volumes, et temps, au nombre de douze cens cinquante pour chacun temps, tant d'esté que yver, du caractère appellé le petit rommain, et suyvant la forme de la lectre du bréviaire de Romme, imprimé en l'année mil cincq cens soixante neuf par Jacques Karver (1) en ung volume in octavo, de bonne ancre noire et de vermillon rouge, et d'un papier bien collé blanc et net, autant ou plus que la fueille de papier par luy monstré aus dictz commis et quy a esté paraffée à leur requeste de nous notaires, demeurée et mise es mains de maistre Jehan Martinet, officier de la dicte fabrique, aussy à ce présent, pour y avoir recours, lesquelz papier, ancre et vermillon le dict de Foigny sera tenu fournir à ses despens, et la première fueille imprimée par le dict de Foigny sera tenu présenter ans dictz commis pour l'approuver ou regecter, et rendre le premier temps pour l'yver commençant à l'advent, faict, parfaict, bien imprimé, et ainsy que dict est, dedans le jour de feste de Toussainctz prochainement venant, et le second temps pour l'esté, dedans le dimanche de Quasimodo ensuyvant, et ce, moyennant troys deniers tournois pour chacune fueille de breviaire imprimée, que les dictz commis seront tenuz luy faire payer par l'officier de la dicte fabricque, en délivrant les dictz breviaires parfaictz,

(1) Jacques Kerver, libraire à Paris, 1535-1583 ; Voir les *Marques typographiques* par Silvestre, 1853, t. I, p. 26, marques nos 52-53.

sur quoy toutes foys luy sera advancé quatre cens livres tournois, savoir deux cens livres tournois dedans le premier jour de juing, et les autres deux cens livres tournois au jour Saint Jehan Baptiste, le tout prochain venant; et sy seront tenuz les dictz commis lui délivrer pour ce faire la coppie des dictz breviaires et de correcteur aux despens de la dicte fabricque, et ne pourra le dict de Foigny imprimer plus grande quantité de bréviaires, synon par le consentement du dict chappitre, si comme, etc. Promectans, assavoir les dictz Richier, Le Clerc, Robert et Coulon, es dictz noms par leur foy, en parolles de prestres, et soubz l'obligation des biens temporelz de la dicte fabricque, et le dict de Foigny, aussy par sa foy et soubz l'obligation de ses corps et biens, etc., sur l'amende du roy, etc., à tenir, entretenir, faire, payer, livrer, fournir et entièrement acomplir le contenu cy dessus, l'une partie envers l'autre. Renonçans, etc. Faict le quinziesme jour de may, l'an mil cincq cens soixante et unze, par devant nous, notaires royaulx.

(Signé) HAVETEL. MOTHE.

(*Archives de Reims*, fonds du Chapitre, liasse 14, n° 5.)

IX

RÈGLEMENT D'UNE CRÉANCE DE NICOLAS BACQUENOIS, PAYÉE A ETIENNE BACQUENOIS, SON FILS.

(6 novembre 1573)

A Estienne Bacquenois, filz de Me Nicolas Bacquenois, la somme de cinq cens livres tournois, à luy assignée sur le reliqua des derniers comptes

renduz des decimes, pour et en desduction de la somme de neuf cens livres tournois, qui ont esté assignez au dict Bacquenois par monseigneur illustrissime et r^me^ cardinal de Loraine, en considération des pertes souffertes par son dict feu père à l'impression des légendaires du diocèse de Reims, suivant l'ordonnance de mon dict sieur vicaire et messieurs Richier et Cocquillart, depputtez du clergé, avecq quictances du dict Estienne Bacquenois des quatriesme et sixiesme jour du mois de novembre, an que dessus mil cinq cens soixante et treize.

(*Compte des décimes du clergé du diocèse de Reims, 1572-3*, aux Archives de Reims, fonds de l'Archevêché, G. 194. Document obligeamment fourni par M. L. Demaison, archiviste de Reims.)

BIBLIOGRAPHIE

DE

NICOLAS BACQUENOIS

A LYON, A REIMS ET A VERDUN

(1548-1568)

---

1. — LA BIBLE EN FRANCOYS, qui est la saincte Escriture, en laquelle sont contenuz le vieil et Nouveau Testament, Recentement reveuz et fidelement corrigez selon l'ebrieu, grec et latin. — *A Lyon, par Guillaume Roville et Thibault Payen,* M. D. XLVIII. 2 parties en un vol. in-fol. à 2 colonnes. La première, composée de 12 ff. préliminaires non chiffrés, et de 260 ff. chiff. de texte. La seconde, dont les signatures et la pagination recommencent, comprend 75 ff. chiffrés, plus 2 ff. non chiffrés pour la table, au bas de laquelle on lit : IMPRIMÉ A LYON PAR JEHAN PIDIER ET NICOLAS BACQUENOIS. Au-dessous on trouve *Ordre des Cayez de la Bible.*

Cité et décrit par A. CLAUDIN dans sa *Notice sur l'Imprimerie à Reims,* 1891, p. 20, avec le titre du

(1) Les productions authentiques de Bacquenois forment 58 articles; j'y ai ajouté 7 nos *bis*, qui sont la plupart des attributions douteuses. Les étoiles indiquent la présence des ouvrages à la Bibliothèque de Reims.

volume. On lit à la fin : IMPRIMÉ A LYON, PAR JEHAN PIDIER ET NICOLAS BACQUENOIS, 1548. Un exemplaire se trouve dans la Bibliothèque du libraire A. Claudin, et c'est à lui que nous en devons la description donnée à la p. 20 de sa notice, *Les Origines de l'Imprimerie à Reims*, 1891.

Très bel in-folio à deux colonnes, avec nombreuses figures sur bois dans le texte, lettres ornées et historiées. Ce volume, qui est le chef-d'œuvre de Bacquenois à Lyon, est imprimé pour Guillaume Roville.

*2. — Le Livre de plusieurs pièces, c'est à dire faict et recueilly de divers autheurs, come de CLÉMENT MAROT et autres : ce que tu verras en la page suyvante. *(Marque de Th. Payen sur le titre). — A Lyon, par Thibault Payen, 1548.* Au verso du titre : *Discours du voyage de Constantinoble* (sic)... 1 vol. In-16 de 128 ff. numérotés, plus un feuillet final portant : *Imprimé à Lyon, par Nicolas. Bacquenois.*

Se trouve à la Bibliothèque de Reims, acquis en 1879, du libraire Claudin, de Paris, au prix de 140 fr. reliure janséniste, par Duru, 1847, avec l'ex-libris d'Ambroise Firmin-Didot, 1850.

Thibault Payen était libraire et imprimeur à Lyon, 1534-1561. Sa marque se voit dans les *Marques typographiques* de Silvestre. Nos 478, 479, 480, 657 et 1286, et consiste dans la figure d'un homme cueillant des fruits sur un arbre, autour s'enroule une banderole portant ces mots : *Virtutes sibi invicem haerent.* Payen était originaire de Troyes, son nom se voit latinisé avec la qualification de *Trecensis.*

On lit à la fin du volume : *Imprimé à Lyon, par Nic. Bacquenois.* Très rare. Jolie édition dont il existe des exemplaires avec la date de 1549, d'après BRUNET, *Manue*

du Libraire, t. III, 1862, col. 1122. C'est à Lyon que l'on pourrait utilement poursuivre des recherches sur les premiers travaux de Bacquenois, et il ne nous a pas été possible de les entreprendre ni d'obtenir d'utiles renseignements par correspondance.

3. — Oraison panégyrique d'Isocrates, traduite de grec en françois par Pierre Adam de Wassigny. — *A Lyon, par Nicolas Bacquenois.* Petit in-8° de 88 pages chiffrées.

Le livre est dédié par Bacquenois à « Monseigneur le Reverendissime Cardinal de Guyse, archevesque de Reims... » décrit par M. Claudin dans la même notice, p. 20. Le même auteur indique ensuite, comme ouvrage paru isolément en 1549, l'*Oraison consultoire d'Isocrates...* pet. in-8° de 28 pp. chiffrés, que nous donnons dans l'article suivant comme annexe de l'*Oraison panégyrique*, d'après du Verdier et Brunet.

4. — L'Oraison panegyrique d'Isocrates, prononcée en l'assemblée qui ordinairement se faisoit à Athènes, de cinq ans en cinq ans, où est en partie descrit le gouvernement d'une République, ensemble le devoir et office d'un magistrat, plus l'exortation d'Isocrates à Demonic, touchant le devoir de vivre civilement, selon la vertu et honneur, ensemble l'oraison consultoire du mesme autheur faicte en la personne de Nicocles Roy de Cypre, sur le devoir des sujects envers leur Prince. — *Lyon, par Nicolas Bacquenois, 1549.* In-8°.

« Pierre Adam, de Vuassigny, a traduit du Grec en François » ce traité, d'après la *Biblioth. d'Ant. du Verdier,* p. 979. (Cfr. Boulliot, *Biogr. ardennaise,* t. I, p. 10. — Brunet, *Manuel du Libraire,* t. III, col. 469.)

5. — Hieronymi Fracastorii Veron. Libri de Sympathia et Antipathia rerum... *Lugduni, apud Gulielmum Gazeium,* 1550. (A la fin :) *Lugduni, Excudebat* NICOLAUS BACQUENOIS. In-16° de 2 ff. et 558 pp.

Se trouve à la Bibliothèque Mazarine. Cf. HARRISSE, *Biblioth. americ. vetust., Additions,* p. 69. — Décrit par M. Emile PICOT, dans la *Revue critique,* 16 octobre 1891, p. 241.

6. — Le grand et bon mesnager, composé en latin par Constantin César de Constantinoble et traduictz en françoys par Anthoine Pierre. — *Lyon, Bacquenois* ou *Thibauld Payan,* 1550. In-16°.

Cité par BRUNET, *Manuel du Libraire,* 1861, t. II, col. 1540.

7. — Galeni de Hippocratis et Platonis dogmatibus libri IX, Jano Cornario medico physico interprete. — *Lugduni, apud Paulum Mirallietum, sub insigni divi Pauli,* 1550. — A la fin, on lit : *Lugduni excudebat* NICOLAUS BACCANEUS, 1550. In-16° de 608 pages chiffrées.

Le même bibliophile M. CLAUDIN possède le commencement et la fin de ce livre, qu'il a décrit dans sa notice citée plus haut, p. 21. Sur Cornarius et ses œuvres, voir la *Nouv. Biogr. gén.,* XI, 835.

*8. — ARISTOTELIS ET | THEOPHRASTI | HISTORIAE | cùm de natura Animalium, tum de Plantis | et earum causis, cuncta ferè quæ Deus opt. | max. homini contemplanda exhibuit, ad | amussim complectentes : nunc iam suo resti | tutæ nitori, et mendis omnibus,

quoad fieri | potuit, repurgatæ. | Cum indice copio | sissimo | Ex quo superfluum quod erat, decerpsimus : quod vero | necessarium nobis visum est, superaddidimus. | Estote prudentes, | sicut serpentes | (Entre ces deux lignes de la devise, marque du libraire : trois serpents enroulés en cercle dans un riche cartouche carré.) LUGDUNI | *Apud Gulielmum Gazeium,* M. D. LII. Cum privilegio Regis. 1 vol. pet, in-octavo de 496 p. numérotées, plus un Index en tête non paginé, et un vocabulaire à la fin également non paginé. On lit au verso du dernier feuillet du vocabulaire : LUGDUNI, | EXCUDEBAT NICOLAUS BACQUENOIUS, | M. D. LII.

A la suite de l'ouvrage d'Aristote, vient celui de Théophraste dont le titre est ainsi conçu :

Theophrasti | philosophi cla | rissimi, | de Historia plantarum | Libri IX. Cum Decimi principio : et de Causis, | sine earum Generatione | Libri VI. | Theodoro Gaza interprete. | Quantum diligentiæ huic editioni Ioannes Iordanus medi | cus doctissimus adhibuerit in restituendis, quæ corrupta erant | et Græco, docebit te sequens Epistola | ad lectorem. |

Estote prudentes | sicut serpentes | (Marque aux trois serpents enroulés en cercle.) LUGDUNI, *apud Gulielmum Gazeium,* | M. D. LII. *Cum Privilegio Regis.* 1 vol. petit in-8° de 400 pages numérotées.

En tête, index non paginé, et à la fin vocabulaire également non paginé, au verso de la dernière feuille duquel on lit : LUGDUNI EXCUDEBAT NICOLAUS BACQUENOIUS, M. D. LII.

Ces deux ouvrages bien distincts, mais destinés à être joints par l'éditeur, sont compris dans une même reliure. On lit au dos : ARISTOTELES ET THEOPHRAST. DE ANIMAL. ET PLANTI.

Sur la garde, en face du titre, on lit au haut de la page, en

écriture du XVIIe siècle : E e. 7. *Ex libris Nicolai Abrahami Frambosarii medici Rhemensis.*

Sur le titre et au dernier feuillet verso, cachet aux armes de Saint-Nicaise et la mention : *S. Nicasii ord. d. Bened. Congr., S. Mauri, cathologo inscriptus.*

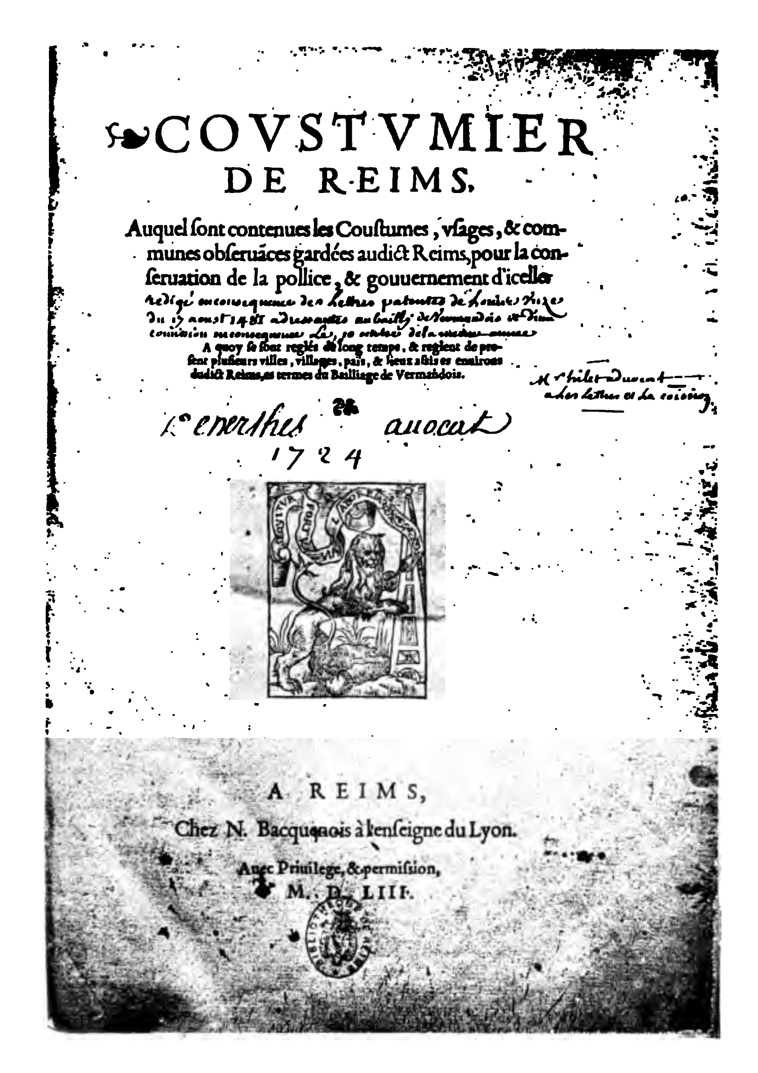
L'exemplaire ici décrit se trouvait à la vente des livres du Dr V. Lemoine, à Reims, le 18 octobre 1889, et a été acquis par le Dr Octave Guelliot. Il porte une reliure de l'époque assez délabrée, avec fleurons dorés. Sur le titre se trouve le cachet en bleu : EX LIBRIS Dr MALDAN.

L'ouvrage n'est pas indiqué dans le *Manuel du Libraire*, et la première partie seule se trouve à la Bibliothèque de Reims.

*9. — Coustumier de Reims. Auquel sont contenes les Coustumes, usages et communes observances gardées audict Reims, pour la conservation de la pollice, et gouvernement d'icelle. A quoy se sont reglés de long temps, et reglent de present plusieurs villes, villages, païs, et lieux assis es environs dudict Reims, es termes du Bailliage de Vermandois. — *A Reims, chez N. Bacquenois, à l'enseigne du Lyon. Avec Privilege et permission,* M. D. LIII. Petit in-fol.

Marque *au Lion* sur le titre, dédicace de Bacquenois d'abord au cardinal de Lorraine (1er juillet 1553), puis aux lecteurs, sans date, terminée par la devise : *Sequitur Fortuna laborem.* Petit in-fol. de 139 pages numérotées. Lettres initiales ornées. Indice à la fin. (Trois exemplaires à la Bibliothèque de Reims.) Les dédicaces sont reproduites dans les *Archives législatives de Reims,* par P. VARIN, 1840, t. I, p. 649-50.

10. — De la nature de l'enfant au ventre de la mère, livre traduict du grec d'HIPPOCRATES, par GUILLAUME CHRESTIAN. — *Rheims, N. Bacquenois, 1553.* In-8°.


COVSTVMIER
DE REIMS.

Auquel ſont contenues les Couſtumes, vſages, & communes obſeruāces gardées audict Reims, pour la conſeruation de la pollice, & gouuernement d'icelle

A quoy ſe ſont reglés de long temps, & reglent de preſent pluſieurs villes, villages, pais, & lieux aſſis es enuirons dudict Reims, es termes du Bailliage de Vermandois.

1724

A REIMS,
Chez N. Bacquenois à l'enſeigne du Lyon.
Auec Priuilege, & permiſſion,
M. D. LIII.

TITRE DU PREMIER LIVRE IMPRIMÉ A REIMS, 1553.

(Hr 0m,241 — Lr 0m,168)

Bibliothèque de Reims.

Dédicace à la duchesse de Bouillon, datée à Château-Thierry le 22 avril 1553, par l'auteur G. Chrestien, d'Orléans, médecin de Henri II. Cette œuvre est citée, avec les remarques curieuses de l'auteur sur les eunuques, dans la *Bibliothèque d'Ant. du Verdier,* p. 475. Cf. *Bibliotheca exotica...,* 1590, p. 57. Un exemplaire, incomplet de deux feuillets, a été vendu par M. Henri Menu à M. le comte Ed. de Barthélemy. Sur Guillaume Chrestien, voir la notice que lui a consacrée l'abbé Boulliot, dans la *Biographie ardennaise,* 1830, t. I, p. 242-45.

10*bis*. — Galien, de la formation des enfants au ventre de la mère et de l'enfantement de sept mois. — *Reims, Bacquenois, 1553.* In-8°.

Edition douteuse, non citée par Ant. du Verdier, p. 475, avec les œuvres de G. Chrestien, et considérée comme imaginaire par l'abbé Boulliot, *Biographie ardennaise,* t. I, p. 244. L'édition réelle, celle de Paris, 1556, fol. 20, in-8°, est précédée d'une dédicace datée de Fontainebleau le jour de saint Barnabé 1556, et adressée à Catherine de Médicis. L'auteur n'y fait nulle allusion à une édition antérieure à Reims.

10*ter*. — Des fractures de la tête; traduit d'Hippocrate. — *Reims, Bacquenois, 1553.* In-8°.

Edition douteuse, non citée par Ant. du Verdier, p. 475, parmi les œuvres de Guillaume Chrestien auquel ce traité est attribué.

10*quater*. — Dialectique de Pierre Ramus. — *Reims, N. Bacquenois, 1553.*

Cité dans le *Dict. de Géographie,* par Deschamps, 1870, col. 1080. Ni le *Trésor des Livres rares* de Graesse, ni le *Manuel du Libraire* n'en font mention à l'article *Ramus.*

10quinque. — Missale Rhemense. — *Rhemis, 1553.*

La publication d'un Missel à Reims par le cardinal de Lorraine en 1553, est attestée par Zaccaria, *Bibliotheca ritualis,* Romæ, 1776-81, au t. I, chap. III, p. 63, — et par R. Sala, dans sa réédition de l'ouvrage de Bona, *Rerum liturgicarum libri duo,* Turin, 1753, au t. II, p. 336. Bacquenois seul pouvait imprimer ce Missel à cette date, et il s'engageait en 1555 à « imprimer et mettre en lumière ung messel de l'impression et tel pappier que les messelz qui ont esté imprimez par cy devant audict Reims par ledict Bacquenoys. » *Traité pour le missel de Saint-Remi,* en *Appendice II.* Toutefois l'attribution à Bacquenois reste douteuse en l'absence de tout exemplaire.

***11. — VINCENTII LIRINENSIS Galli, pro catholicae fidei antiquitate et universitate, adversus profanas omnium hæreseon novationes Liber singularis. — *Rhemis, Excudit Nicolaus Bacnetius, Sub Leone,* M. D. LIIII. In-4°.**

(Marque de Bacquenois au Lion, sur le titre.)

Petit in-4° de 82 pages, la marque de l'imprimeur *au Lion,* en face du dernier feuillet avec *Finis. (Bibliothèque de Reims.)*

Au folio 2, dédicace : *Ad Sanctiss. Cardinalem et principem ampliss. Carolum Lotharingum, Rhemorum ducem et patricium, N. Bacnetius suus typographus.* (Cette épître de 2 pages n'est ni datée, ni signée. Elle se termine par la devise : *Sequitur fortuna laborem.)*

12. — L'Observance de Religion Chrestienne contenant l'Exposition du Psalme Davidique 38, qui commence : *Dixi custodiam vias meas.* — *Rheims, N. Bacquenois, 1554.* In-16.

Œuvre de Pierre Doré, citée dans la *Bibl. d'Ant. du Verdier,* p. 1004.

Le 30 septembre 1556, « honorable et religieuse personne,

maistre Pierre Doré, prebtre, docteur en théologie, religieux de l'ordre des frères Prescheurs, confesseur et prescheur ordinaire de Madame la duchesse douairière de Guise, meu de dévotion envers la faculté de théologie en l'Université de Reims et pour l'entretenement d'icelle... fonde une messe haulte a diacre et sous-diacre le jour des octaves de S. Pierre et S. Pol, 6e juillet, qui se dira... en l'église du couvent des frères Prescheurs dud. Reims ou en la chapelle de S. Patrice au college des bons enffans de lad. université..... »

13. — La forme et manière d'examiner sa conscience pour se confesser. Avec une briefve declaration des commandemens de Dieu. — *Rheims Bacquenois, 1554.* In-16.

Œuvre de Jacques Colsonnet, docteur en théologie, citée dans *la Biblioth. d'Ant. du Verdier*, p. 598.

***14.** — Manuale, seu (ut vocant) Agenda, ad usum insignis Ecclesiæ Rhemensis : in quo omnia, quæ ad sacramentorum administrationem necessaria sunt, suo ordine continentur : ut te sequens Index docebit. — *Rhemis, Excudit N. Bacquenois, Sub Leone, cum privilegio Regis,* M. D. LIIII. In-4°.

Sur le titre image de la Vierge de douleurs dans un cartouche. Au revers, extrait du privilège du Roy, donné à Paris le 11 janvier 1552, portant permission « à Maistre Nicol Bacquenois, Imprimeur demourant à Reims, d'imprimer les Heures, Messelz, Manuelz et Processionaux du diocese dudict Reims ». In-4° de VIII-110 feuillets numérotés, lettres rouges et noires, caractères romains, musique notée, reliure pleine du temps, avec marques dorées sur les plats : Christ en croix. Annonciation. *(Bibliothèque de Reims.)*

***15. — Le Livre des Précations et forme de prier Dieu, de M. Iean Fere, docteur en Theologie, mises en françois par N. Bacquenois. A Madame Anthoinette de Loraine, abbesse de Farmontier. — *A Rheims, chez ledict Bacquenois, imprimeur de Mons. Le R. Cardinal de Loraine. Avec Privilege du Roy, 1555.* In-8°.**

Au revers du titre, écusson d'Ant. de Lorraine. L'ouvrage est un petit in-8° de 80 feuillets, imprimé en lettres rondes, avec signatures, mais sans foliotage, lettres ornées en tête des chapitres, marque de l'imprimeur à la fin. Bibliothèque de Reims, Cfr. Brunet, *Manuel du libraire*, 1861, t. II, col. 1221, où l'ouvrage est donné à tort sous la date de 1551.

C'est dans la dédicace de ce livre que Bacquenois parle de sa traduction du texte de Flodoard, qu'il espère terminer et publier.

Elle est adressée : « A très illustre Princesse, et Reverendissime Religieuse, Madame Anthoinette de Loraine, Abbesse de Farmontier, N. Bacquenois, humble salut. » Cette épître de quatre pages est datée : « A Rheims ce 1er septembre 1555 », et suivie d'une Préface de l'Autheur. Sa date suffit à prouver que le volume a été imprimé seulement en 1555 et non en 1551, comme le croit du Verdier : « Nicolas Bacquenois a traduit du latin de Iean Fere, docteur en théologie : Précations et forme de prier Dieu. Impr. à Rheims 16°, par ledit Bacquenois 1551. » (*La Biblioth. d'Ant. du Verdier*, p. 900.) Cet auteur cite encore ailleurs « Iean Fere : Prières de Iean Fere, predicateur de Maience, translatées en François. » (*Bibl. d'Ant. du Verdier*, p. 690.) L'erreur de date a été reproduite par beaucoup de bibliographes sans plus de fondement.

16. — Statuta synodalia edita et restituta consilio, et mandato D. Domini Claudii de Longbi, SS. Romanæ Eccle. Cardinalis meritissimi, Episcopi, Ducis Lingonensis ac Franciæ Paris. — *Rhemis, Excudebat N. Bacnetius, Caroli Cardinalis Lotha-

ringi Typographus. Expensis MATTHÆI VIAUDEY, *Bibliopolæ apud Lingonas, 1556.* In-4°.

Ecusson sur le titre : *de... à la bande de...*, croix et chapeau d'évêque au-dessus. Au revers, autre écusson différent. Sur le titre de la signature *Simon Couvryot* et la mention *domus seminarii Lingonensis.* L'ouvrage est un petit in-4° de IV-152 ff., initiales avec figures. On lit à la fin : *Finiunt statuta synodalia excusa Rhemis, expensis Matthœi Viaudey, Bibliopolæ apud Lingonas, 1556.* Table ms. *(Bibliothèque de Reims.)*

La dédicace débute ainsi au fol. 2 : *Reverendo in Christo Patri Ioanni d'Amoncourt, dei gratia Episcopo Pictavensi, Vicario generali D. Domini Claudii SS. Romanæ Ecclesiæ Cardinalis meritissimi, Episcopi ducis Lingonensis, Paris Franciæ, N. Bacnetius, S. D.* Cette épître de deux pages n'est ni datée ni signée; elle est terminée par la devise : *Nec mors, nec vita.*

Le traité pour l'impression de ces statuts avait été passé à Reims entre Bacquenois et Mathieu Vyaudel, libraire à Langres, le 26 février 1555. Il est donné ici en entier parmi les pièces justificatives, *Appendice I.*

16*bis*. — Statuta synodalia sub LUDOVICO cardinali DE BARRO, hujus Diocœcesis administratore, sancita anno 1404. Alia sub JOANNE D'AMBOISE, Episcopo Lingonensi, anno 1491. — *Rhemis, Bacnetii, 1556.* In-4°.

Déjà imprimés à Paris en 1491, puis en 1528, chez Petit, ces statuts auraient été réédités par Bacquenois, en 1556, d'après un titre communiqué à M. Menu par M. Denis, libraire et bibliographe châlonnais, *Origines de l'imprimerie rémoise*, fol. 57, verso. Cette réédition est citée d'ailleurs dans la *Bibliothèque historique de la France* du P. Lelong, t. I, 1768, p. 433.

17. — La vie et mort chrestienne, extraicte des Epistres de S. Paul, contenant la doctrine plus

nécessaire à un Chrestien de sçavoir et practiquer : Livre distingué et party par chapitres comme on voit à la table d'iceluy. — *Imp. à Rheims, chez Nicolas Bacquenois, 1556.* Petit in-8°.

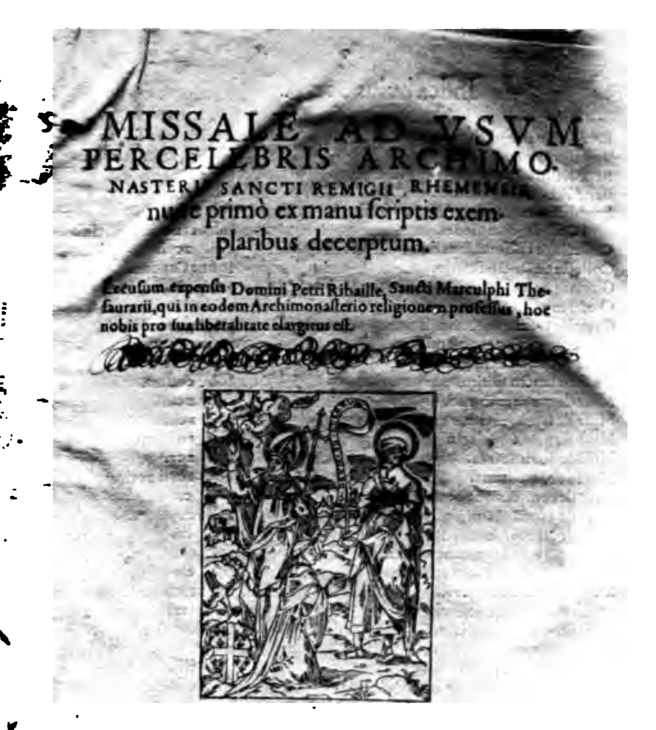
L'auteur est Pierre Doré, cité dans *La Biblioth. d'Ant. du Verdier*, p. 1004.

18. — Livre sixiesme des demandes et inventions diverses de NICOLAS TARTAGLIA, BRESSIAN, sur la manière de fortifier les citez, eu esgard à la forme : et de quelle largeur, hauteur et espaisseur doivent estre les boulevers, platteformes et cavalières, mis d'Italien en françois par traducteur incertain. — *Reims, N. Bacquenois, 1556.* In-8°.

Ouvrage déjà édité à Venise en 1546. Cf. *Bibl. d'Ant. du Verdier*, p. 920. — Se trouve à la Bibliothèque de Bordeaux, n° 23, 265 A (*Sciences et Arts*, 8665[a]).

***19.** — Missale ad usum percelebris Archimonasterii Sancti Remigii Rhemensis, nunc primo ex manuscriptis exemplaribus decerptum. Excusum expensis domini PETRI RIBAILLE, Sancti Marculphi Thesaurarii, qui in eodem Archimonasterio religionem professus, hoc nobis pro sua liberalitate elargitus est. — *Rhemis, Excudit Nicolaus Bacquenois. Caroli Cardinalis Lotharingi Typographus. Sub Leone. 1556.* Petit in-fol.

Sur le titre, vignette représentant saint Remi et saint Pierre debout, et Pierre Ribaille agenouillé. (*Bibliothèque de Reims*, du legs Saubinet.) In-fol. de 246 ff. en tout, avec numérotages


MISSALE AD VSVM PERCELEBRIS ARCHIMONASTERII SANCTI REMIGII RHEMENSIS nunc primò ex manu scriptis exemplaribus decerptum.

Excusum expensis Domini Petri Ribaille, Sancti Marculphi Thesaurarii, qui in eodem Archimonasterio religionem professus, hoc nobis pro sua liberalitate elargitus est.

RHEMIS,
Excudit Nicolaus Bacquenois.
Caroli Cardinalis Lotharingi Typographus.

Sub Leone.
1556.

TITRE DU MISSEL DE SAINT-REMI DE REIMS, 1556.

(Hr 0m,315 — Lr 0m,215)

Bibliothèque de Reims.

partiels, lettres ornées et têtes de chapitre. On lit à la fin : *Expensis D... P... Ribaille... Anno à nato Iesu Christo, 1556, Mense Martio.*

Deux magnifiques gravures sur bois représentant, dans un très riche encadrement, l'une le Christ en Croix et l'autre le Père Eternel, en regard, au commencement du canon. La pagination comprend : 12 feuillets non numérotés, titre et préambules; CX feuillets numérotés, Propre du temps; 12 feuillets non numérotés, Ordinaire de la messe; CXII feuillets numérotés. Propre des Saints. Mention ms. au bas de l'Explicit : *Archimonasterii S. Remigii Remensis, congregationis S. Mauri, Ordinis S. Benedicti in Gallia.* Cet exemplaire de la Bibliothèque de Reims a conservé sa reliure du temps, avec médaillon sur les plats offrant le Crucifiement.

Le Missel de Saint-Remi appartenait à M. Louis-Lucas, ancien notaire à Reims, dont la bibliothèque fut vendue à Reims en 1858 (n° 36 du *Catalogue*). M. Saubinet acquit alors ce précieux ouvrage et le légua en 1869 à la Bibliothèque de Reims avec tous ses livres rémois.

La Bibliothèque de Charleville possède un exemplaire du *Missel de Saint-Remi,* 1556, provenant du prieuré de Novy (Bénédictins de Saint-Vanne, 1647). Renseignement fourni par D. Noël, religieux bénédictin de Solesmes. — Un troisième exemplaire se trouve à la Bibliothèque de Luxembourg (Weale, *Catalogus Missalium ritus latini,* p. 227).

20. — MISSALE AD VSVM PERCELEBRIS MONASTERII CLVNIACENSIS, NUNC PRIMO EX VETERIBUS | exemplaribus restitutum, atque his typis quam | potuit fieri diligentissime excusum : reiectis, que superflua erant : & additis que antehàc necessaria | desiderabantur.

Ad Illustrissimum Principem, & Cardinalem Carolum a Lo|tharingia, Abbatem Cluniacensem meritissimum.

21. — Statuta synodalia a Reverendo in Christo patre ac Domino HIERONYMO BURGENSI, Episcopo Comite Cathalaunensi Franciæq. pari, edita et promulgata, Anno Domini 1557. Die quinta mensis Maii. — *Rhemis, Ex Typographia N. Bacnetii, Cardinalis Lotharingi Typographi, 1557.* In-4° de 259 pages, y compris l'errata.

L'ouvrage est précédé d'une dédicace adressée par l'imprimeur à l'évêque Jérôme Bourgeois. Il en existe trois exemplaires à la Bibliothèque de Châlons. Renseignement fourni par M. H. Menu, et confirmé par MM. Ch. Gillet et A. Lhote.

22. — Breviarum ad usum diœcesis Remensis... — *Reims, N. Bacquenois, 1557.*

L'existence de cet ouvrage, dont on ne connait pas d'exemplaire, est prouvée par deux actes authentiques, signés par N. Bacquenois, le premier du 5 février 1557, contenant le traité fait par lui avec le Chapitre de Reims pour l'impression du bréviaire, et le second du 20 juillet 1568 par lequel il cède à N. Psaulme, évêque de Verdun, le reliquat de la somme à lui due par le même Chapitre pour l'impression dudit bréviaire. *(Minutes des notaires de Reims, Gérard Savetel, 1557, et Jean Rogier, 1568.)* Voir *Appendice VII.*

23. — La tourterelle de viduité, contenant 12 chapitres, enseignant les veufves comment doivent vivre en leur estat, et les consolant en leurs adversitez, aussi les orphelins. — *Rheims, N. Bacquenois, 1557.* In-16.

Cité dans la *Bibl. d'Ant. du Verdier*, p. 1004. Brunet indique cet ouvrage avec la date de 1558, dans son *Manuel du Libraire*, t. II, col. 819. Pierre Doré en est l'auteur. Une réédition a été faite à Paris, Vve J. Ruelle, 1574, et une autre à Arras en

1605. Un exemplaire de la première édition se trouve à la Bibliothèque de Rouen, fonds Leber.

*24. — Coustumes generales et particulieres du Bailliage de Vermandois, tant de la Ville, Cité, Baillieve et prevosté foraine de Laon, que des prevosté et anciens ressorts d'icelui, comme Rheims, Chaalons, Noyon, Saint-Quentin, Ribemont, Coucy, et autres. Mises et rédigées par escrit, arrestées et emologuées par ordonnance du Roy, en presence des gens des trois estats dudit Bailliage, Prevostés et anciens ressorts d'icelui, au mois de novembre 1556. Le Lecteur trouvera au commencement l'Indice des matières contenues en chacune Coustume particulierement. Et à la fin l'Indice des villes et villages subiets audit Bailliage et Prevostés d'icelui, aussi particulièrement. SEQUITUR FORTUNA LABOREM. — *A Rheims, par N. Bacquenois, Imprimeur de M. le R... Cardinal de Lorraine, et Gerard Collebert, Marchant Libraire iuré en l'Université de Rheims, 1557*. Avec Privilege du Roy pour dix ans. In-fol.

Je possède un exemplaire qui ne porte pas la mention du libraire Gérard Colbert, mais seulement le titre de l'imprimeur Au revers du titre se trouve le privilège donné à Eschou le 20 septembre 1556. Puis vient l'épître de Christophe de Thou à Charles de Lorraine, suivie d'une poésie latine et d'une épître de Pierre de Longueval au lecteur. In-fol. de XVI-277-IV pages, celles des préliminaires et de l'Indice non numérotées, lettres ornées, fleurons.

La Bibliothèque de Reims en possède deux exemplaires bien conservés, sur l'un desquels, provenant du Dr Raussin, se trouve son *Ex-libris* et celui de M. Dorigny, avocat du Roi, 1707.

en continuèrent la tradition jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle.

Nous ne suivrons pas ici les destinées de la typographie rémoise plus loin que l'année 1650, malgré l'intérêt historique et artistique de semblables recherches. Il convient d'en laisser l'honneur à celui qui tenterait d'écrire une histoire d'ensemble de l'imprimerie à Reims, et rapprocherait ainsi les anciens maîtres, dont les mains firent toute l'habileté, des actifs typographes modernes, outillés merveilleusement par les progrès de la science. Il nous suffit d'avoir retracé la vie du fondateur et mesuré les premiers pas de l'art qui renouvela la vie intellectuelle d'un bout à l'autre de l'Europe. Si la ville de Reims ne fut pas initiée l'une des premières à la féconde découverte, elle en usa dans la suite avec une noble émulation qui se poursuit jusqu'à nous.

Nous nous contenterons de produire en appendice des extraits de nos archives sur les anciens imprimeurs et de citer ici quelques libraires de Reims au XVI[e] siècle, d'après les indications si curieuses de M. Emile Picot (1).

1. *Pierre Boicel*, qui publia vers 1508, les *Precepta Synodalia* de Charles de Caretto. (Nous croyons à une erreur, Boicel est parisien probablement.)

2. *Vincent de La Vacquerie* et son serviteur Adrien Bazoche, poursuivis et sévèrement condamnés le 20 août 1547, pour avoir été trouvés saisis de plusieurs livres réprouvés et censurés (2).

(1) *Revue critique*, 19 octobre 1891, p. 243-45.

(2) N. Weiss, *La Chambre ardente, étude sur la liberté de conscience en France*, Paris, 1889, in-8° p. 13.

3. *Eustache Josseteau,* qui succomba dans un procès à lui intenté par Bacquenois, en 1554.

4. *Gérard Colbert,* qui vendait en 1557 les *Coustumes de Vermandois.*

5. *Jacques Martin,* qui publia en 1568 le *Bref discours sur les moyens que le cardinal de Lorraine a tenus et tient encore pour accroistre sa maison, etc.* (Catalogue Chartener, 1885, n° 469). Nicolas Martin, fut peut-être marchand libraire à Reims, mais Jean Martin nous paraît un libraire fictif.

Voici trois titres d'ouvrages portant le nom faux de *Martin* sous la rubrique *Reims :*

Notable et sommaire discours de l'estat des afaires de France, depuis l'Edit de pacification fait au moys de May 1576... *A Rheims, par Iean Martin,* 1577, in-8° de 45 p.

BIBL. NATIONALE. L. b³³, N° 326. — (Catal. Impr., Hist. de France, t. I, p. 283).

Le tocsain, contre les massacreurs et auteurs des confusions en France. Par lequel, la source et origine de tous les maux, qui de longtemps travaillent la France, est descouverte. Afin d'inciter et esmouvoir tous les Princes fidelles, de s'employer pour le retranchement d'icelle. Adressé à tous les Princes chrestiens. — *Reims, imp. de J. Martin,* 1577, in-8°. A. 1579. — *Reims,* in-8°.

La légende de Charles, cardinal de Lorraine, et de ses frères de la Maison de Guise, descrite en trois livres par François de l'Isle. — *A Reims, de l'Imprimerie de Pierre Martin,* 1579, in-8° de XII. — 74 p.

6. *Jean Mouchar,* qui signa en 1577 la *Résolution claire et facile sur la question tant de fois faite de*

pour *Estienne Denise, demourant rue S. Iacques, à l'Éléphant devant les Mathurins*. In-8°. Elle a été reproduite de nos jours dans les *Archives curieuses de l'Histoire de France*, publiées par L. CIMBER, 1re série, t. III, 1834, p. 213 à 218.

Enfin, cet opuscule a été réimprimé avec le titre en fac-simile, à Reims, en 1841, par la *Société des Bibliophiles rémois*, avec avertissement et notes par Pr. TARBÉ, brochure in-8° de 34 pages. *Impr. Jacquet*, 1841.

27bis. — Discours sur l'état des affaires de France depuis l'Édit de pacification, en 1556. — *Reims, 1557*. In-8°.

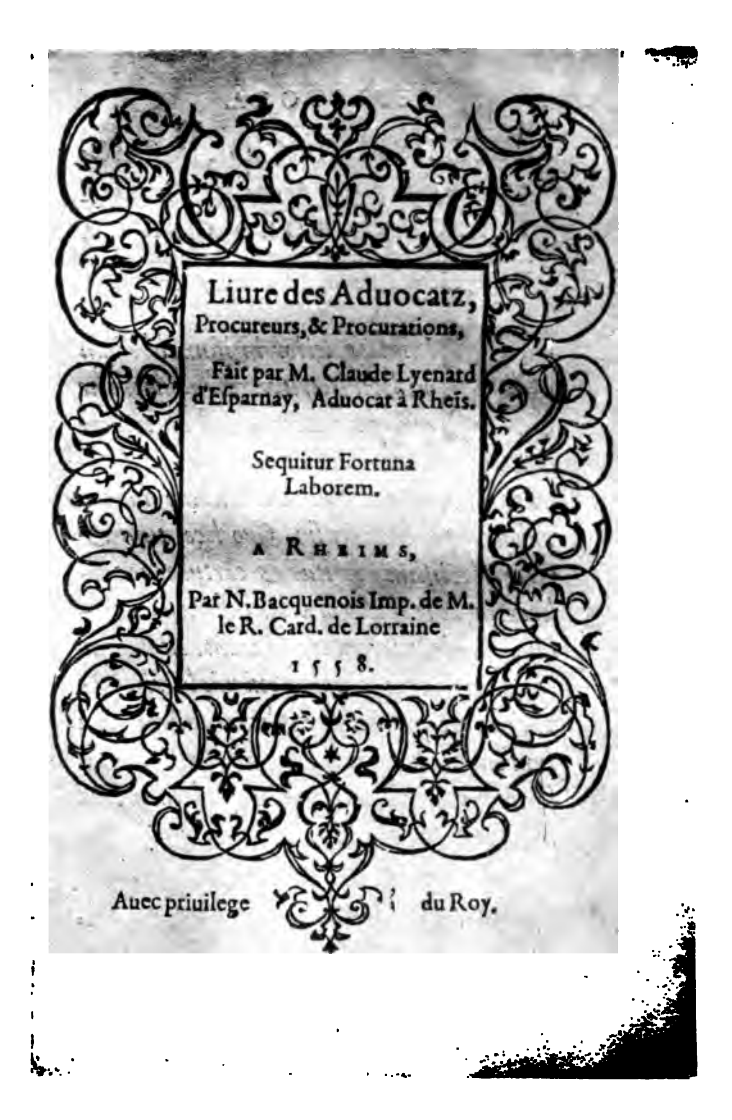
Cité par le P. LELONG, dans la *Bibliothèque historique de la France*, sous le n° 17,679, sans indication d'imprimeur, mais avec la rubrique *Reims*, à une époque où Bacquenois seul pouvait y imprimer. D'après M. Henri Menu, qui a vu le volume, il fut certainement imprimé soit aux Pays-Bas, soit en Suisse, et rentre ainsi dans la série des ouvrages publiés sous la fausse rubrique de Reims.

*28. — Deux livres : Le premier des Iuges et Iurisdictions : L'autre des Advocatz, Procureurs et Procurations : Faitz par M. CLAUDE LYENARD, d'Esparnay, Advocat à Rheims. — *A Rheims, par N. Bacquenois, Imp. de M. le R. Card. de Lorraine, 1558. (Titres encadrés de fleurons.)*

Petit in-8° de 292 pages numérotées, sauf à l'indice. Reliure parchemin. *(Bibliothèque de Reims.)*

Dédicace en tête, datée de Reims, 1557. A la fin extrait du privilège, daté à Rheims, le 28 de Iuillet 1558.

Par acte à Reims du 29 novembre 1559, Bacquenois céda son privilège à Sébastien Nivelle, qui réédita l'ouvrage à Paris en 1560, sous le titre de *Première partie de la pratique civile en cinq livres*... 1 vol. in-8°.



Liure des Aduocatz,
Procureurs, & Procurations,

Fait par M. Claude Lyenard
d'Esparnay, Aduocat à Rheĩs.

Sequitur Fortuna
Laborem.

A Rheims,

Par N. Bacquenois Imp. de M.
le R. Card. de Lorraine
1558.

Auec priuilege du Roy.

TITRE DU LIVRE DES ADVOCATZ, PAR CLAUDE LYENARD, 1558

(Hr 0m,155 — Lr 0m,105)

Bibliothèque de Reims.

29. — Brief traicté de l'Ordre du divin Office des religieuses servant a Dieu sous la reformation de Fontevrault. — *Reims, N. Bacquenois, 1558.*

Ouvrage attribué à N. Bacquenois, comme auteur et imprimeur à la fois, par la *Bibliothèque française de la Croix du Maine,* t. II, p. 187, et par le *Manuel du Libraire*, 1861, t. II, col. 1221. Un exemplaire de ce très rare traité se trouvait dans la bibliothèque de M. Lacatte-Joltrois, décédé à Reims en 1859. On ignore ce qu'il est devenu depuis sa mort.

30. — Les hymnes sur le chant de l'Église, avec un Cantique premier sur le livre de Genèse. — *Rheims, N. Bacquenois, 1558.* In-8°.

« Iean Boquillet, prebstre d'Aubigny, a translaté de latin en rime Françoise. » (Cf. *Biblioth. d'Ant. du Verdier*, p. 656.) — *Aubigny-les-Pothées,* près de Maubert-Fontaine (Ardennes). Voir la *Biographie ardennaise,* par l'abbé Boulliot, 1830, t. I, p. 132.

31. — Dialogue entre le Samaritain et Dieu, la victoire de toutes tribulations, extraicte de la saincte escriture et des Docteurs de l'Église. — *Impr. à Rheims, par N. Bacquenois, 1558.* In-16.

Pierre Doré en est l'auteur ; il est né à Blois et mort à Paris, le 19 mai 1569. Cet opuscule avait déjà été imprimé à Paris, J. Ruelle, 1554. In-16. *La Biblioth. d'Ant. du Verdier,* p. 1004.

Il y a eu d'autres éditions, avec un titre un peu différent ; voici le premier : Le Livre de la victoire contre toutes tribulations. *En Anvers, de l'imprimerie de Christofle Plantin, en la rue de la Chambre, à la Licorne d'Or*, 1557, in-16. — Imprimé d'abord à *Paris, chez Séb. Nivelle,* et ensuite réimprimé à *Reims, chez Nic. Bacquenois,* en 1558, in-16. — Nous avons

artiste a certainement tracé cette marque, car on en retrouve le dessin original et la gravure dans le recueil de ses œuvres à la Bibliothèque de Reims. Le chiffre reparaît au sommet entre deux branches d'olivier, et la *Bible* est placée sous le cartouche, fermée cette fois, mais portant sur la tranche : BIBLIA SACRA. Deux palmes soutiennent le livre, autour duquel s'enroule le ruban portant la devise invariable. Il y a une grande analogie entre la marque donnée ici et celle qui figure plus haut comme le troisième type du *Lion*. Dans tous les deux la vue de Reims est complète, l'entourage seul diffère, offrant un cachet analogue d'élégance et de bon goût. Le genre de Baussonnet est inimitable dans sa variété et sa finesse : nos dessinateurs modernes trouveraient un immense profit à s'en inspirer ou même à le copier simplement.

Enfin, après la *Bible* (1), la dernière marque artistique que nous puissions présenter est celle de Nicolas Constant, qui portait le titre d'*Imprimeur ordinaire du Roy, à la Couronne d'Or*. C'est encore sur *Le Dessein de l'Histoire de Reims*, par Bergier, que nous rencontrons sa marque. C'est la plus grande de toutes, elle est gravée sur cuivre et porte la signature : *E. Moreau fecit*. On y admire le burin d'un artiste, Châlonnais d'origine et Rémois par adoption. C'était lui qui excellait à reproduire les dessins de Baussonnet (2).

(1) Regnauld Florentain avait pour enseigne *A la Bible d'Or*, dont on retrouve la marque sur la *Bible* de D. Sabatier, 3 vol. in-fol. qu'il imprima en 1743. Piérard prit pour enseigne : *Au Nom de Jésus*, — Dessain : *A l'Annonciation* ; — et les Jeunehomme : *A Saint-François*.

(2) Voir les notices de M. Sutaine, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, sur Baussonnet, t. XIII, p. 291, et sur Edme Moreau, t. XIV, p. 17.

In-8° de 278 p., tout en italiques, sauf la Dédicace. *(Bibliothèque de Reims.)*

Dédicace de Bacquenois à Renée de Lorraine, ni datée, ni signée, reproduite dans la réédition faite à Reims. Reliure moderne.

*** 38. — De la vérité du corps et sang de Iesus Christ en la saincte hostie, par Iean Tavernier, Docteur en la faculté de Théologie de Paris. A mon Seigneur le Reverendissime et Illustrissime Cardinal de Lorraine. — *A Rheims, par N. Bacquenois, Imprimeur de M. le Rever. Cardinal de Lorraine, 1560. Avec Privilege du Roy, pour six ans.***

Au revers, extrait du privilège daté à Amboise du 4 février 1559.

Petit in-8° de VIII-240 pages, lettres ornées, texte en italiques sauf la dédicace de J. Tavernier au cardinal de Lorraine. *(Bibliothèque de Reims.)*

Cartonnage moderne recouvert en papier peigne. A la fin quelques signatures : *Maistre Piere Chesnay*, curé de Coussé et chanoine de Sale? Denis Bruant bon gar.

39. — Breviarum secundum usum insignis Ecclesiæ Virdunensis. Nunc jam his typis excussum, authoritate et mandato Reverendissimi in Christo Patris et Domini D. Nicolai Psalmæi, Episcopi et comitis virdunensis meritissimi. — *Virduni, excudebat Nicolaus Bacnetius, dicti Reverendi Episco. typographus, 1560.*

Deux volumes petit in-8°, ornés de gravure sur bois. (Se trouvent à la Bibliothèque de Verdun.) On lit au fol. 36 recto : *Virduni Excudebat N. Bacnetius. Anno à Christo nato*, 1560, mention reproduite à la fin de l'ouvrage, avec le titre d'imprimeur de l'évêque. Cf. Beaupré, *Recherches hist. et*

bibl. sur l'imprimerie en Lorraine, 1845; *le Dictionnaire de Géographie à l'usage du libraire,* 1870, col. 1359; et la *Bibliographie de N. Psaulme,* par l'abbé N. Frizon, au t. V de sa *Petite Bibliothèque verdunoise,* 1890.

40. — Harangue au roy nostre sire Charles IX, faicte à son entrée en sa ville de Reims, par Monseigneur le Cardinal de Lorraine. — *Reims, [Bacquenois et] Foigny, 1561.*

Il doit y être fait, dit M. Henri Menu, mention de Bacquenois comme éditeur aussi bien que de Foigny; cependant, la *Bibliothèque d'Ant. du Verdier* ne mentionne que ce dernier, p. 135.

Cette harangue fut rééditée à Paris par Sertenas, en 1561; elle le fut aussi à Lyon, par Rigaud, la même année. In-8°.

* 41. — L'oraison de Monseigneur le illustrissime et reverendissime Cardinal de Lorraine, faite en l'Assemblée de Poissy, le Roy y estant présent, le xvi. iour de septembre m. d. lxi. — *A Rheims, par N. Bacquenois et Iean de Foigny, imprimeur de mondit. Seigneur Reverendissime Cardinal, à l'enseigne du Lion, devant le College des bons Enfans, 1561. Avec permission et commandement dudit Seigneur.*

Sur le titre les armes du cardinal de Lorraine, avec la croix et le chapeau, petit in-4° de 40 pages numérotées, le texte entièrement en italiques. *(Bibliothèque de Reims.)*

* 42. — Nicolai Beguini Remensis, de Pascate dominico libri tres. Reliquam huius tractatus materiam index proximus titulorum et capitum supplebit. — *Remis. Excudebat Io. de Foigny, in officina*

N: Bacnetii, R. Do. Caroli Lotharingi Cardinalis typographi, sub Leone, 1562. Cum Privilegio.

Au revers du titre, citation grecque et latine, puis dédicace de Nicolas Beguin, chanoine de Reims, au cardinal de Lorraine.

In-8° de XVIII ff. non numérotés en tête, suivis de 162 pages numérotées, en caractères romains. Reliure moderne, conservation parfaite. *(Bibliothèque de Reims.)*

***43.** — Les ruses et finesses du diable pour tascher a abolir le saint sacrifice de Iesus Christ. Où sont apertement monstrez et descouverts les moyens inventez par Satan pour renverser et mettre bas le saint sacrifice de la Messe, par GENTIAN HERVET, d'Orléans. — *A Rheims, pour N. Bacquenois et Jean de Foigny, imprimeurs de mon Seigneur le Reverendissime Cardinal de Lorraine, à l'enseigne du Lion, devant le college des Bons enfans, 1562. Avec Privilege du Roy.* In-8°.

En tête, dédicace de l'auteur au cardinal de Lorraine, datée du 6 février 1561. L'exemplaire de la Bibliothèque de Reims est incomplet, 112 pages. L'ouvrage complet in-8° de XII-114 (?) pages numérotées. — 2 lettres ornées, l'épître en italiques.

44. — Traité du Purgatoire, auquel sont contenues les opinions des nouveaux évangélistes de ce temps. — *Reims, 1562, par N. Bacquenois et Jean de Foigny.* In-8°.

Œuvre de Gentian Hervet, publiée simultanément à Reims et à Paris. *(Bibliothèque de M. Moignon, 1866.)*

La *Bibl. d'Ant. du Verdier* donne cet ouvrage comme imprimé à Paris, par Guillaume Nyverd, 1562. In-8°. L'édition rémoise est indiquée par M. Menu. *Orig. de l'impr. rémoise*, fol. 74.

*** 45. — Epistre envoyée à un quidam fauteur des nouveaux Évangéliques. — [*Reims, 1562.*] In-8°.**

Ouvrage de Gentian Hervet, qui aurait été publié comme le *Traité du Purgatoire,* simultanément à Reims et à Paris. (*Bibliothèque de M. Moignon, 1866.*) — Cet ouvrage est donné dans la *Bibl. d'Ant. du Verdier*, comme imprimé à Paris par Guillaume Nyverd, 1561. In-8°. M. Menu le donne comme publié simultanément à Reims et à Paris. *Origines de l'impr. rémoise,* fol. 74. On trouve à la Bibliothèque de Reims un exemplaire portant sur le titre le nom de G. Nyverd et la date de 1562, avec les armes pleines de Lorraine et la devise de Bacquenois autour : *Sequitur Fortuna Laborem,* ce qui indiquerait au moins une association des deux éditeurs.

Sur Gentian Hervet, sa vie et ses œuvres, voir la notice des *Mémoires des Hommes illustres,* par Niceron, t. VII, 1732, p. 187 à 200.

46. — Pii IIII. Mandement de nostre sainct Père le Pape, Sur la résidence personnelle des Ecclésiastiques. — *A Verdun, par N. Bacquenois, Imprimeur du R. Père en Dieu Monseigneur Nicolas Psaulme, Evesque et Comte dudit Verdun. S. d.* Petit in-8° de 8 ff. non chiffrés, titre compris.

Sur le titre, armes de Pie IV, surmontées de l'aigle de l'empire avec la tiare et les clefs; ni dédicace, ni introduction.

Non signalé par M. Beaupré. Opuscule publié vers 1562, contenant la traduction de la bulle de Pie IV du 4 septembre 1560, cette traduction, œuvre de Nicolas Psaulme probablement. *Bibliographie de N. Psaulme, par l'abbé Frizon,* p. 174. (Se trouve à la (*Bibliothèque de Verdun*).

*47. — Discours sur le saccagement de Églises Catholiques par les Heretiques anciens, et nouveaux Calvinistes, en l'an 1562. A monseigneur l'illustrissime

Cardinal de Lorraine, par F. CLAUDE DE SAINCTES, Théologien à Paris. — *A Verdun, pour N. Bacquenois, Imprimeur de Monseigneur l'Evesque et Comte dudit Verdun, 1562. Avec permission dudit Seigneur.* Petit in-8° de x ff. prél. et 86 ff. numérotés.

En tête, épître de l'auteur au cardinal de Lorraine, datée de Chartres le 26 septembre 1562. Cl. de Saintes est devenu évêque d'Évreux; son ouvrage fut réédité en 1567 à Paris, in-8°, par Claude Fremy, et à Avignon, par Pierre Roux. (Cf. *Biblioth. d'Ant. du Verdier*, p. 193.) L'exemplaire de la Bibliothèque de Reims, première édition, est à belles marges, reliure moderne en maroquin plein aux armes de la ville. Provenance : les Jésuites de Reims et Nicaise Serval.

Voici le titre de la réédition :

Discours sur le sacaigement des Églises catholiques par les heretiques, anciens et nouveaux Calvinistes, en l'an 1562, contenant 17 chapitres. Plus de l'ancien naturel des François en la religion chrestienne, extraict du premier livre d'Agathius, auteur Grec.

Le tout impr. à Paris, in-8°, par Claude Fremy, 1567, et en Avignon, par Pierre Roux. (Bibl. d'Ant. du Verdier, p. 193.)

47bis. — Préservatif contre le changement de Religion. — *A Verdun, 1563.* In-8°.

Ouvrage de Nicolas Psaulme, évêque de Verdun, cité par D. Calmet, sans nom d'éditeur. *Histoire de Lorraine,* t. IV. (*La Bibliothèque lorraine,* Nancy, 1751, col. 777.) Dans sa *Bibliographie de N. Psaulme,* p. 159, M. l'abbé Frizon considère ce livre comme imprimé probablement à Trente, en 1563. Mais il n'en existe aucun exemplaire connu pour trancher le litige. Bacquenois seul pouvait imprimer à Verdun en 1563.

48. — La doctrine vraye et catholique du sacrement d'Ordre, arrestée et publiée à la condemnation des erreurs de nostre temps, par le saint Concile general assemblé à Trente, en la septiesme session. Le quinziesme iour de Iuillet l'an de grace Mil cinq cents soixante trois. Souz nostre tres saint Pere le Pape Pie quatriesme. Ensemble le decret de la residence publié en ceste mesme session. Avec l'ordonnance des Colleges en chascun Diocese. — SEQUITUR FORTUNA LABOREM. — *A Verdun, par N. Bacquenois, imprimeur du R. P. en Dieu Monseigneur Nicolas Psaulme, Evesque et Comte de Verdun, 1563.* Petit in-8° de 2 ff. préliminaires non chiffrés pour le titre et la dédicace et de 43 pages de texte. Au verso du titre, écusson de N. Psaulme avec la devise : *Si Deus pro nobis, quis contra nos?*

Ce livre, dédié à l'évêque de Verdun, a échappé aux recherches de M. Beaupré. La dédicace est datée du 5 septembre 1563 et signée par le traducteur, François le Clerc, qui habitait le collège des Orphelins, à Verdun. *Bibliothèque de N. Psaulme*, par l'abbé FRIZON, p. 175 à 177. (L'ouvrage se trouve à la *Bibliothèque de Verdun.*)

***49. — Canones et decreta sacrosancti œcumenici et generalis concilii Tridentini : quæ antea sparsim et absque ullo ordine, prout occurrebant, negotia, fuere diversis temporibus proposita sub Paulo III, Julio III, et Pio IIII, Pontificibus Max., Nunc primùm revocata in artem et ordinem, et in Rubricas, certaque capita convenienti methodo digesta. Summaria quoque singulis quibusque Canonibus in id præfixa sunt, ut paucis declarent ex qua sessione exceptus sit quilibet**

transformation de la marque primitive au *Lion*, qui s'identifiait en quelque sorte avec l'origine de l'imprimerie dans la ville des sacres.

Nous arrivons au *Griffon*, la véritable enseigne de François Bernard, comme nous venons de le remarquer. On le voit, en effet, figurer sur le titre du *Dessein de l'Histoire de Reims*... par feu Nicolas Bergier, œuvre posthume mise au jour en 1635 (1). Ce n'était point, à vrai dire, une marque originale, car cet animal fabuleux avait été, au siècle précédent, choisi par Sébastien Griffe *(Gryphius)*, qui exerçait son art à Lyon, de 1525 à 1556, et entourait son emblême parlant de la devise : *Virtute duce, comite fortuna*.

Transporté à Reims pour un motif que nous ignorons, le *Griffon* y fut représenté debout sur un



livre, les pattes de devant appuyées sur un cartouche portant une croix à plusieurs traverses recroisées

(1) Cet ouvrage fut édité simultanément par les trois libraires associés, Fr. Bernard, N. Constant et N. Hécart, de sorte que l'on en trouve des exemplaires avec trois marques différentes.

Episcopum... Anno Domini 1564... — *Virdun*[illegible] *Excudebat N. Bacnetius, 1564.* Petit in-4° de 8 [illegible] non chiffrés.

Cité par H. Menu dans son Mémoire mss., d'après le[illegible] *Recherches* de M. Beaupré, p. 168, et par M. l'abbé Frizo[illegible] dans sa *Bibliographie de N. Psaulme*, n° x, à la page 160 d[illegible] t. V de sa *Petite Bibliothèque verdunoise.*

51. — Forma precationum pro tribulatione Ecclesiæ et populi, quam in diœcesi et comitatu Virdunensi vult observari un suplpicationibus *(sic)* generalibus R. DD. N. Psalmæus, Episcopus... Virdunensis... — *Virduni, apud N. Bacnetium, 1564.* In-4° de 12 ff. non chiffrés.

Cité par H. Menu, dans son Mémoire ms., d'après les *Recherches*, de M. Beaupré, p. 169, et par M. l'abbé Frizon, dans sa *Bibliographie de N. Psaulme*, n° xi.

52. — Apologia Joannis Veteris contra calumnias Theodori Bezæ in jurisconsultos et omne jus. — *Virduni, apud N. Bacnetium, episcopi et comitis Virdunensis typographum, 1564.* Petit in-8°.

Ce volume figurait au *Catalogue de livres anciens, rares et curieux, provenant d'une grande Bibliothèque* (celle de M. Desnoyers), *Paris, A. Claudin*, 1889, et a été vendu à la salle Sylvestre le 30 janvier 1889, d'après un renseignement de M. H. Menu. Son titre est donné en abrégé dans le *Dict. de Géogr.* de Deschamps, col. 1359, avec la date de 1565.

Jean Vetu était un secrétaire du cardinal de Lorraine et un familier de Nicolas Psaulme. Il en est souvent question dans la correspondance de ces deux prélats.

53. — Lanciloti Carlei, regiensis episcopi, de Francisci Lotharingii, Guisii ducis, postremis dictis et factis, ad Regem epistola, ex gallico sermone in latinum conversa per Joannem Veterem. — *Verduni, apud Nic. Bacnetium, 1565.* Petit in-8° de 24 ff. non chiffrés.

Cité par Brunet, dans le *Manuel du Libraire*, 1863, t. IV, col. 1163. Lancélot de Carle, évesque de Riez, fit imprimer à Paris par Jacques Kerver : *Lettre au Roy Charles IX contenant les actions et propos de Monsieur de Guyse depuis sa blessure jusques à son trespas.* (*Bibl. d'Ant. du Verdier*, p. 782.) Exemplaire au Catalogue Chartener, 1885, n° 467.

***54.** — La resurrection de la saincte messe : contenant la responce à certain traicté des adversaires de la Saincte Église Catholique et Romaine, intitulé la Mort et Enterrement de la Messe, par Claude du Rubis, Lyonnois : avec les marques de la Saincte Église catholique et Advertissements à l'homme Chrestien, pour cognoistre et fuir les modernes heretiques. — *A Verdun, par N. Bacquenois, imprimeur de Monseigneur l'Évesque et Comte dudit Verdun, 1565.*

Petit in-8° de VIII-95 ff. numérotés, lettres ornées, caractères romains, sauf les deux pièces préliminaires. Couverture du temps en parchemin. Provient des Minimes de Reims. (*Bibliothèque de Reims.*)

55. — Le triomphe de la S. Messe contre la conférence de ladite Messe et de la Cene faicte par Iean Garnier, Ministre des Calvinistes à Metz... par

F. FREMIN CAPITIS, Docteur en théologie.—*A Verdun, par N. Bacquenois... 1566.* In-8° de 3 ff. prél., 39 ff. de texte, plus 3 ff. de table.

Ce livre se trouve à la Bibliothèque de Verdun. Il est cité par M. BEAUPRÉ, *Nouvelles recherches,* 1853, p. 290, et décrit par M. l'abbé FRIZON, dans sa *Bibliographie de N. Psaulme,* appendice, p. 178-79. Il a paru en même temps à Verdun et à Reims, avec la rubrique : *A Rheims, par Iean de Foigny, 1566. Avec privilége. (Bibliothèque de Reims.)*

Voici le titre de l'édition rémoise, qui ne diffère que par la rubrique : *A Reims,* de l'exemplaire de la *Bibliothèque de Verdun :*

* Le triomphe de la S. Messe contre la Conférence de ladite Messe et de la Cene, faite par Iean Garnier, Ministre des Calvinistes à Metz. Avec une ample demonstration que la diversité des cerimonies n'empesche l'efficace de ladite Messe. Par F. FREMIN CAPITIS, docteur en Théologie de l'ordre Saint François. Approuvé par la faculté de Theologie de Rheims. — *A Rheims, par Iean de Foigny, Imprimeur de mon Seigneur le Cardinal de Lorraine, 1566. Avec privilege.* In-8° de 40 ff. numérotés plus 3 ff. préliminaires et 2 ff. de tables.

D'après M. MENU, un exemplaire de cet ouvrage se trouvait en vente avec la rubrique *Verdun, Bacquenois, 1566,* dans le *Catalogue de la Bibliothèque de la Jarrie.*

56. — Déclaration des pris des monnoyes tant d'or que d'argent ayant cours ès pays de Lorraine, Barrois, Verdun, et terres adiacentes : avec la réduction des pris des thalers de nouvelle fabrication et autres espèces d'or et d'argent n'agueres descriez

et mis au billon par l'ordonnance de Monseigneur le duc de Lorraine, ensemble les pourtraicts de chacune desdites espèces tant vieux thalers que nouveaux. SEQUITUR FORTUNA LABOREM. — *A Verdun, par N. Bacquenois, imprimeur de Monseigneur N. Psaulme, evesque et comte dudit Verdun, 1566.* Petit in-8°.

Ouvrage avec gravure des monnaies assez grossièrement reproduites. Texte de l'Ordonnance monétaire rendue par le duc de Lorraine le 23 octobre 1566.

Une dédicace de Bacquenois à N. Psaulme précède le texte. Les préfaces de notre imprimeur sont toutes judicieuses et décèlent un esprit cultivé. (Cf. *Almanach de Verdun,* 1777, notice sur Bacquenois par Dom CAJOT, p. 147.)

57. — Facultates domini D. Caroli tituli Sancti Apollinaris Presbiteri Cardinalis a Lotharingia in Lotharingiæ et Barri ducis ducatibus, ac Metensi, Tullensi et Virdunensi civitatibus et diœcesibus Sanctæ Sedis Apostolicæ Legati per Sanctissimum Papam Pium Quintum concessa. — *Virduni, apud N. Bacnetium, typographum, 1567.* In-8°.

Cet ouvrage est le dernier cité par M. Beaupré comme imprimé à Verdun par Bacquenois. Nous pouvons en ajouter un à sa liste, déjà signalé par M. Menu.

58. — Les Actes de la Conférence tenue à Paris ez mois de Juillet et Aoûst 1566, en la présence et en l'hostel de Monsieur le Duc de Nyvernois, entre SIMON VIGOR et ledit DE SAINCTES, docteurs de Sorbonne, et JEAN D'ESPINA et HENRY SUREAU dict du Rozier, ministres de la religion pretendue reformée,

lesquelles actes ont esté collationées aux orignaux, les ministres appellez par Goguier, notaire pour eux, qui les a signez. — *Et depuis impr. à Paris, et à Verdun, par Nicolas Bacquenois, 1568.* In-4°.

Œuvre de Claude de Sainctes, théologien à Paris, puis évêque d'Evreux, citée dans la *Biblioth. d'Ant. du Verdier,* p. 193, et dans la *Biblioth. exotica,* p. 36. Exemplaire figurant au Catalogue Chartener, 1885, n° 74.

Ici prend fin, avec le numéro 58, la liste des productions de Bacquenois à Lyon, à Reims et à Verdun. Mais comme nous y avons compris en outre 8 numéros *bis,* dont l'existence a paru douteuse ou la description insuffisante, cette liste contient en réalité 66 ouvrages, composant la bibliographie connue de nous en ce qui concerne le premier imprimeur rémois.

BIBLIOGRAPHIE

DE

NICOLAS TRUMEAU

A REIMS

(1552)

---

1. — De par Monseigneur le duc de Guyse per de France, gouverneur et lieutenant général du Roy en Champaigne et Brye ou son lieutenant.

(Suit une Défense aux marchands d'acheter des blés sur le plat pays et d'en faire provision.)

Au bas de l'affiche, on lit :

Imprimé à Reins par Nicolas Trumeau libraire.

Belle affiche en caractères gothiques, sans date. Un exemplaire de cette pièce, bien complet, se trouve collé sur le plat intérieur d'un volume que vient d'acquérir la Bibliothèque Nationale, d'après l'avis qu'a bien voulu m'en donner M. Léopold Delisle, le 3 Décembre 1893.

La date de cette curieuse affiche, qui serait probablement l'un des premiers monuments de la typographie à Reims, ne peut être fixée qu'approximativement. Elle ne peut être antérieure à la nomination comme gouverneur de Champagne, de Claude de Lorraine, duc de Guise, ni postérieure à sa mort,

en 1550. En tout cas, elle doit être regardée comme la plus ancienne production connue des presses de Nicolas Trumeau à Reims. Nous en donnons le fac-similé ci-contre, d'après une épreuve envoyée par M. Léopold Delisle.

2. — Ampliation de l'Edict de la création des Conseillers, Magistrats et Iuges presidiaux, avec establissement de leurs Sièges et ressortz. — *On les vend à Reims, par Nicolas Trumeau, près l'Eglise nostre Dame, 1552.* (Ecu de France sur le titre). Pet. in-8° de 24 ff. non chiffrés, caractères romains.

Il ne résulte pas nécessairement du titre que Nicolas Trumeau ait imprimé cet opuscule à Reims ; il a pu l'imprimer ou le faire imprimer à Troyes et l'éditer à Reims où il tenait boutique de libraire. Cette hypothèse est émise par M. Claudin dans ses *Origines...* p. 24. — Quoiqu'il en soit de son lieu d'impression, cette plaquette est excessivement rare. Il en a été vendu un exemplaire à Paris, le 13 Avril 1891, à la vente de la Librairie Techener, n° 21 du Catalogue, et il fut acquis pour M. le duc d'Aumale, à un prix supérieur à 750 fr.

Il en existe un autre exemplaire à la Bibliothèque Nationale, ainsi qu'un exemplaire incomplet des Lettres patentes de Henri II, datées de Reims le 15 Mars 1551, relatives à l'institution du siège présidial de Lyon, 4 pp. in-4° d'un caractère identique à celui qui a servi à l'Edit de création des Présidiaux, et peut-être aussi l'œuvre de Trumeau avec la rubrique de *Reims, 1552.*



¶ De par monseigneur le
duc de Guyse per de France gouverneur et lieutenent gene
ral du Roy en Champaigne et brye ou son lieutenant.

On fait deffences tres
expresses a tous marchans et autres de quelque
estat ou condicion quilz soyent de ne achepter bledz sur le
plat pays ne en faire provision ou amas. Sinon pour la
provision de leurs hostelz et en plain marche.

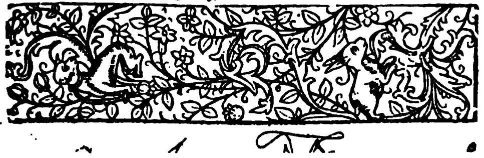
¶ Et a tous laboureurs et aultres de nen vendre ausdictz
marchans Apeines de confiscation des deniers et du Bled
ainsi vendu Et aussi de confiscation des corps & biens des
ditz achepteurs et vendeurs Sur laquelle le Juge prevost
ou mayeur ou aultre denunciateur qui [illegible]ra bonne iustice
prendra Soixante soulz tournois

¶ Itez a tous notaires/tabellions et autres de ne passer et
stipuler Contractz de telz achaptz & vendues de bled apeine
de suspencion de leurs offices damende abitraire & de prison.

¶ Item lon enioinct a ceulx qui ont ia fait telles vendues
et achaptz de les mettre au neant et repeter ce quilz ont
baille & de livre sur iceulx dedans quinzaine a peine de con-
fiscation de corps et de biens

¶ Et semblablement aux Juges prevost & maires des lieux
ou telz achaptz et vendues auront estes faictes den faire
Incontinent information et la porter ou envoyer a iustice
dedans huyt iours apres aux peines que dessus.

¶ Inprime a Reins par Nicolas trumeau libraire



Affiche imprimée a Reims
par N. Trumeau, vers 1550
(Hr 0m,27 — Lr 0m,19)
Bibliothèque nationale.

BIBLIOGRAPHIE

DE

CLAUDE CHAUDIÈRE

A REIMS

(1551-1557)

---

1. — Principia elementaria iuvenibus maxima accomoda : quibus Naturæ verborum subnectuntur. Cum accentibus. — *Rhemis, ex Claudii Calderii officina, 1551.* (Emblême et devise du cardinal de Lorraine).

Un fragment du titre de ce traité est seul conservé par M. A. Claudin, qui l'a identifié et décrit dans ses *Origines de l'Imprimerie à Reims*, 1891, p. 6 à 10. — Le titre complet de l'ouvrage a été restitué par lui d'après une édition parisienne de 1546.

2. — Premier livre des Accusations de M. T. Ciceron, contre Caius Verres, nommé Divination. Faict François, par Claude Chaudière Parisien. Et pour l'utilité et vraye intelligence du livre, icelui Chaudière a fait et mis en marge briêves expositions. — *A Rheims, de l'Imprimerie dudict Chaudière, imprimeur de Illust. et Rev. Cardinal de Lorraine. Avec Privilege du Roy, pour six ans* (1552). Pet. in-4° de 22 feuillets, avec la marque sur le titre et la devise de Ch. de Lorraine.

Se trouve à la Bibliothèque Nationale, Inventaire, Réserve, X, 1081, et a été décrit par A. Claudin dans ses *Origines de l'Imprimerie à Reims*, 1891, p. 12 et 13.

3. — Ciceronis Rhetoricorum libri ad Herennium et de Inventione; *In Rhemorum academia, excudit Claudius Calderius, Caroli Lotharingi Cardinalis typographus*, 1553, in-8°.

Cité par Mattaire, *Annales typographici*, t. III, p. 626, et d'après lui par A. Claudin dans ses *Origines de l'Imprimerie à Reims*, 1891, p. 15.

4. — « Dialogue du vrai amour duquel les entreparleurs sont l'Ami et l'Amie, *imprimé à Reims en Champagne par ledit Chaudière, l'an 1555*. »

Cité par La Croix du Maine, dans ses *Bibliothèques françoises*, 1772, t. I, p. 134. On n'en connaît pas d'exemplaire.

5. — « L'Accord de vertu à la vie humaine, en trente-sept chapitres, *imprimé à Reims, l'an 1557, in-8°*. »

Cité par Du Verdier comme étant l'œuvre de Claude Chaudière, dans sa *Bibliothèque*, in-f°, Lyon, 1585, p. 169-70. On n'en connaît pas d'exemplaire. C'est vraisemblablement à la suite de cette dernière impression que Claude Chaudière quitta Reims pour retourner à Paris où il succéda à son père, laissant le champ libre et le triomphe final à Nicolas Bacquenois.

MARQUES

DES PLUS

ANCIENS TYPOGRAPHES RÉMOIS

1553-1650

La rédaction du *Catalogue du Cabinet de Reims*, récemment entrepris à la Bibliothèque de Reims, vient de provoquer l'examen et la reproduction d'un certain nombre de marques des premiers imprimeurs rémois, d'après leurs éditions originales (1553-1650). Nous profiterons avec gratitude de cette publication des signes caractérisques des vieux maîtres trop oubliés de l'art typographique local, pour en offrir ici les figures les plus curieuses, en les accompagnant des renseignements bibliographiques indispensables.

Ce n'est qu'au milieu du XVIe siècle que l'on rencontre à Reims la mention d'un libraire, au sens moderne du mot. Les imprimeurs ne vinrent qu'après et cumulèrent les deux métiers, y joignant même celui de relieur (1). C'est ainsi que nous pouvons citer

(1) « Lettres patentes du roy sur le règlement des imprimeurs, libraires et relieurs de la ville de Reims, données à Paris en mars 1623, et publiées à Reims le 14 novembre 1626, « à la requeste de Simon de Foigny, Gérard de la Croix, Nicolas Hécart et François Bernard, maistres imprimeurs, libraires et relieurs dudit Reims... » A la suite, « Ordonnance de police

les noms de Pierre Chériot, Claude Chaudière, Nicolas Trumeau, Nicolas Bacquenois, Gérard Colbert, Jean du Bois, Arnoul Hubert, Jean Boisset, Pierre Martin, Jean Cousin, Jean Lesprit, Gérard Huger, Jean de Bordeaux et Jean de Foigny, pour la période initiale qui s'étend de 1540 à 1590. Ajoutons-y le nom d'un libraire anglais du nom de Roland Genter (1). Les Foigny formèrent à eux seuls une dynastie qui prolongea son règne jusqu'au premier tiers du XVII[e] siècle, époque où ils cédèrent leur marque aux Pottier qui la gardèrent jusqu'au XVIII[e] siècle. Avec les derniers Foigny fleurirent simultanément les trois libraires associés : Nicolas Constant, François Bernard et Nicolas Hécart, qui éditèrent de concert à Reims de très beaux livres sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII (2).

Parmi les marques connues de ces typographes, qui furent de véritables artistes et dont nous voudrions pouvoir un jour dresser la généalogie, on distingue quatre types principaux : le *Lion*, le *Griffon*, la *Bible* et la *Couronne d'Or*. Ces types nous apparaissent sous des formes variées pour quelques-

sur la librairie et imprimerie pour la ville et fauxbourgs de Reims, rendue par Cl. Fr. Bergeat, bailly et lieutenant de police, le 29 may 1749. » *Archives législ. de la ville de Reims*, par VARIN, Statuts, t. II, p. 467 à 478. — Sur la successsion des libraires rémois, voir les notices de l'imprimeur P. Dubois dans les *Almanachs historiques de Reims*, édités par Brissart-Binet, 1854, p. 128, et 1855, p. 99. — Liste des imprimeurs de l'Université de Reims, 1553-1800, pièce de la Bibl. de Reims non cotée, publiée dans l'*Histoire du Collège des Bons-Enfants de Reims*, par M. l'abbé Cauly, 1885, p. 687.

(1) Voir en appendice quelques extraits d'actes relatifs à ces libraires, imprimeurs et relieurs de Reims, aux XVI[e] et XVII[e] siècles.

(2) *Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire*, revue mensuelle publiée par Léon Techener, 43[e] année, 1876, p. 406, 441 et 507, et 44[e] année, 1877, p. 70, 177 et 483. — On y trouve les plus intéressants éléments d'une *Bibliographie champenoise*, offrant les titres et la description de très précieuses éditions rémoises.

uns, et pour tous avec l'attrait d'un dessin correct et élégant.

Le *Lion* vient en première ligne, c'est la marque personnelle de Nicolas Bacquenois, le symbole de son affection pour la ville de Lyon, où il avait conquis son titre de maître-imprimeur. Nous en avons expliqué le sens plus haut, au point de vue des autres pièces de ce blason parlant, qui contient toute l'existence du courageux typographe. Inutile de répéter que le fier animal s'appuye sur une haute pyramide, emblème du cardinal Charles de Lorraine,



et que son front est entouré d'un listel portant une légende inspirée par la plus généreuse confiance dans la puissance du travail : SEQUITUR FORTUNA LABOREM. S'il est vrai que la capricieuse Fortune devient nécessairement la rémunératrice du labeur, Bacquenois avait mérité ses faveurs par d'incessants efforts, couronnés de succès à Lyon, à Reims et à Verdun.

Sur un tertre se tiennent deux anges portant une palme dans une main et soutenant de l'autre main une grande couronne royale fleurdelisée ; la couronne se détache sur un fond lumineux environné de nuages, et domine un cartouche recevant la devise de Nicolas Constant : *Constantiæ corona.* C'est une devise parlante, qui exprime le bonheur que ressent



le libraire en se parant d'un insigne du roi de France, dont il est l'imprimeur à Reims. Ce titre n'était pas cependant un monopole assuré, car nous voyons François Bernard se qualifier en 1649 d'*Imprimeur et libraire du Roy et de Mgr l'Archevesque.* Plus tard, en 1713, c'était Regnauld Florentain qui se qualifiait d'*Imprimeur du Roy,* et les Jeunehomme

ses traditions (1). Son dernier représentant habitait encore en 1621 le quartier, sinon la boutique du fondateur de l'imprimerie à Reims, et un document de l'époque nous permet de fixer sa demeure sur la rue de l'Université, entre les rues Vautier-le-Noir et des Anglais (2). La marque au *Lion* était passée en 1636, soit par vente soit par alliance, dans la famille Pottier, qui avait alors pour chef Nicolas Pottier, lequel respecta l'enseigne de Bacquenois (3). Son fils ou son petit-fils, portant le même prénom, n'avait changé, en 1719, ni de rue, ni d'enseigne : tous deux étaient imprimeurs de la Ville, et continuèrent à mettre au jour les règlements municipaux (4).

Sur quelques titres des ouvrages édités par les Pottier, notamment une censure de la Faculté de Théologie, imprimée par Augustin Pottier en 1652, on retrouve la marque au *Lion*, telle que Bacquenois

(1) Né vers 1535, d'après M. Henri Menu, Jean de Foigny est mort de 1586 à 1587, des livres portent son nom en 1586 et celui de sa veuve en 1587. Elle continua le commerce jusqu'en 1605, date d'un privilége ainsi conçu : « Permis à Catherine Iabot, vefve de Iean de Foigny, vivant imprimeur en l'Université de Reims, d'imprimer *Response à huit articles*... par F. Tristan de Villelongue... Achevé d'imprimer le 5 avril 1605. » A la suite du privilége du Roy et à la fin des pièces préliminaires de l'ouvrage.

(2) *28 janvier 1621.* « Thomas Rogier, donne à louage à Claude Rainssant, sergent royal, une maison rue de St-Etienne, vulgairement appelée les Trois Chandeliers, ayant issue par l'une des estables, à la rue de Longueau, tenant par devant à M^tre Symon de Foigny, imprimeur, pour six ans, moyennant 110 livres tournois par an. » (*Minutes de Copillon, notaire à Reims, 1621.*)

(3) Règlement fait par le roy, pour estre gardé et observé en l'élection tant des Eschevins, que du Lieutenant, gens du Conseil, et autres Officiers de la Ville de Reims. — *A Rheims, chez Nicolas Pottier, Imprimeur ordinaire de la Ville, rue S. Etienne, à l'enseigne du Lion. S. d.* [1636.] Armes de France et de Navarre sur le titre, sans la marque au *Lion.*

(4) Règlement fait par le roy pour être gardé et observé en l'Election tant des Echevins, que du Lieutenant, gens du Conseil, et autres Officiers de la Ville de Reims. — *A Reims, chez Nicolas Pottier, Imprimeur ordinaire de la Ville, rue S. Estienne, à l'Enseigne du Lyon, 1719.* In-4° de 12 pages. Armes de France sur le titre, mais ne porte pas la marque au *Lion.*

s'en servait. Chose étrange, par une coïncidence que nous ne saurions expliquer, le *Lion* se retrouve aussi, avec la devise : SEQUITUR FORTUNA LABOREM, sur un livre édité en 1650 par la veuve de François Bernard, libraire, demeurant également rue Saint-Etienne, et portant pour enseigne *Au Griffon d'Or* (1). Toutefois le lion a changé d'attitude, il n'est plus debout, il est passant et soutient un cartouche oblong au milieu duquel s'étend une vue de Reims d'un burin très fini. La devise : SEQUITUR FORTUNA LABOREM, se lit sur un ruban qui s'enroule à la base, et au centre se trouve la lettre S, qui reste



pour nous une énigme, à moins qu'elle ne s'applique à Simon de Foigny. Ce serait lui dans ce cas qui aurait ainsi modernisé la marque de Bacquenois. Quoiqu'il en soit, il était curieux de suivre cette

(1) *Table chronologique extraite sur l'Histoire de l'église, ville et province de Reims, composée par feu M. Pierre Cocquault... 1650.* Petit in-4°.

la prise des armes, doit être comme *Jean Martin* un libraire supposé (1).

Voici un autre livre sous ce nom : *Vive description de la tyrannie et des tyrans.* — Reims, par Jean Mouchar, 1577, in-16 de 96 pp. Ouvrage rare que cite Brunet, t. v. col. 1333, *Manuel du libraire.* C'est une fausse attribution, il n'y a jamais eu de Mouchar libraire à Reims, au XVI[e] siècle.

7. *Jean Cousin,* qui édita en 1589 la *Déclaration des Trois Estats de France,* et quelques autres opuscules.

8. Enfin les Foigny, Jean I[er], Gilbert, Jean II et Simon, qui éditèrent tant de livres et se succédèrent à Reims les uns aux autres, du XVI[e] au XVII[e] siècle, jusqu'à ce que leur descendant, Gérard de Foigny, aille exercer son art à Châlons et y transmettre sa marque (2).

---

(1) Barbier, *Dict. des anonymes*, t. IV. p. 1042.

(2) Gérard de Foigny, naquit à Reims en 1596, et mourut à Châlons le 21 mars 1674, paroisse Saint-Germain où il fut inhumé. Sa boutique se trouvait rue de Vaulx en 1660. Il était fils de Gilbert de Foigny, libraire à Reims, et de Jeanne Novice ; assisté de Germain Nobily, imprimeur à Châlons, son maître, il épousa, le 21 janvier 1625, paroisse Saint-Germain (par contrat du 4 novembre 1624, minutes de Josseteau), Jacquelte Arnould qui mourut le 15 décembre 1650, à Châlons, âgée de 45 ans environ.

Ces curieux renseignements m'ont été fournis par M. A. Lhote, d'après les documents originaux, le 26 février 1891. La marque de Foigny au *Lion* est conservée actuellement à l'Imprimerie Le Roy à Châlons (aujourd'hui Imprimerie de l'*Union Républicaine*).

dans le haut et au bas les lettres F. B. Un ruban s'en détache et s'enroule au sommet, avec ces mots : SIC VIGIL ADSTAT. La famille Cauchon, nombreuse à Reims, portait aussi un griffon dans ses armoiries : on considérait ce mythe comme exprimant l'union de qualités fort diverses, car on lui donnait la tête et les serres de l'aigle ou du vautour avec le corps d'un lion. Le libraire rémois qui l'adopta paraît avoir voulu en faire le gardien vigilant de son trésor, c'est-à-dire du livre soigneusement relié et muni de ses fermoirs, qu'il maintient sous ses griffes.

Voici maintenant la *Bible,* le livre par excellence qui occupa une si grande place dans les controverses religieuses du XVIe siècle, et dont Nicolas Hécart tint à honneur de placer l'image sur son enseigne. Nous connaissons trois marques différentes de ce libraire, éditeur fécond et d'une riche imagination à en juger par les dessins variés dont il couvrit ses titres. C'était en même temps un sage, si l'on en croit sa devise, qui n'a pas varié : *A moins de biens plus de repos.* Il sut se contenter du sort modeste d'un imprimeur de province, accepta volontiers l'association de ses confrères Bernard et Constant, mais n'en laissa pas moins de remarquables échantillons de son savoir et de son goût.

On rencontre le premier modèle de sa marque sur le titre des *Coustumes du Bailliage de Vermandois,* commentées par J.-B. Buridan, avocat à Reims, et publiées en 1630 en un petit in-quarto. La *Bible* s'y trouve au centre, ouverte et maintenue par deux anges en pied du plus gracieux maintien. La devise voltige au-dessus du livre que supporte une tête

d'ange à la base. Au-dessous s'étage l'enceinte de Reims avec ses clochers, ses tours et ses remparts; une colombe descend du ciel apportant la Sainte Ampoule. La bordure inférieure encadre cette jolie vue et porte deux petits cartouches, l'un aux armes de la cité, l'autre au chiffre de Nicolas Hécart : ce monogramme offre les lettres NH enlacées dans un cœur et surmontées d'une croix dont les traverses se



rejoignent à gauche et forment sans doute un chiffre dont la signification est connue (1).

Une réédition des *Coustumes de Vermandois* eut lieu l'année suivante, en 1631, ou le titre, du moins, fut alors réimprimé et modifié. La marque n'est plus la même. La *Bible* est tenue par deux petits génies

(1) « Marque d'imprimeur de la fin du XVI[e] siècle, où se retrouve le Monogramme commercial des imprimeurs d'alors, un 4 orné d'une croix. » Les *Ex-libris*, par H. Bouchot, 1891, p. 29.

assis sur d'élégants rinceaux; le chiffre se lit dans un cartouche posé au bas, et la légende domine tout ce coquet motif.



Un troisième dessin de la *Bible* se trouve, en 1635, sur *Le dessein de l'Histoire de Reims,* l'œuvre posthume de Bergier déjà citée plus haut, et dont



Nicolas Hécart fut l'un des co-éditeurs. On y voit la perspective entière, encadrée dans un cartouche oblong dont les bords sont découpés dans le genre des dessins de Georges Baussonnet. La main de cet

artiste a certainement tracé cette marque, car on en retrouve le dessin original et la gravure dans le recueil de ses œuvres à la Bibliothèque de Reims. Le chiffre reparaît au sommet entre deux branches d'olivier, et la *Bible* est placée sous le cartouche, fermée cette fois, mais portant sur la tranche : BIBLIA SACRA. Deux palmes soutiennent le livre, autour duquel s'enroule le ruban portant la devise invariable. Il y a une grande analogie entre la marque donnée ici et celle qui figure plus haut comme le troisième type du *Lion*. Dans tous les deux la vue de Reims est complète, l'entourage seul diffère, offrant un cachet analogue d'élégance et de bon goût. Le genre de Baussonnet est inimitable dans sa variété et sa finesse : nos dessinateurs modernes trouveraient un immense profit à s'en inspirer ou même à le copier simplement.

Enfin, après la *Bible* (1), la dernière marque artistique que nous puissions présenter est celle de Nicolas Constant, qui portait le titre d'*Imprimeur ordinaire du Roy, à la Couronne d'Or*. C'est encore sur *Le Dessein de l'Histoire de Reims*, par Bergier, que nous rencontrons sa marque. C'est la plus grande de toutes, elle est gravée sur cuivre et porte la signature : *E. Moreau fecit*. On y admire le burin d'un artiste, Châlonnais d'origine et Rémois par adoption. C'était lui qui excellait à reproduire les dessins de Baussonnet (2).

(1) Regnauld Florentain avait pour enseigne *A la Bible d'Or*, dont on retrouve la marque sur la *Bible* de D. Sabatier, 3 vol. in-fol. qu'il imprima en 1743. Piérard prit pour enseigne : *Au Nom de Jésus*, — Dessain : *A l'Annonciation* ; — et les Jeunehomme : *A Saint-François*.

(2) Voir les notices de M. Sutaine, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, sur Baussonnet, t. XIII, p. 291, et sur Edme Moreau, t. XIV, p. 17.

Sur un tertre se tiennent deux anges portant une palme dans une main et soutenant de l'autre main une grande couronne royale fleurdelisée; la couronne se détache sur un fond lumineux environné de nuages, et domine un cartouche recevant la devise de Nicolas Constant : *Constantiæ corona.* C'est une devise parlante, qui exprime le bonheur que ressent



le libraire en se parant d'un insigne du roi de France, dont il est l'imprimeur à Reims. Ce titre n'était pas cependant un monopole assuré, car nous voyons François Bernard se qualifier en 1649 d'*Imprimeur et libraire du Roy et de Mgr l'Archevesque*. Plus tard, en 1713, c'était Regnauld Florentain qui se qualifiait d'*Imprimeur du Roy*, et les Jeunehomme

en continuèrent la tradition jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Nous ne suivrons pas ici les destinées de la typographie rémoise plus loin que l'année 1650, malgré l'intérêt historique et artistique de semblables recherches. Il convient d'en laisser l'honneur à celui qui tenterait d'écrire une histoire d'ensemble de l'imprimerie à Reims, et rapprocherait ainsi les anciens maîtres, dont les mains firent toute l'habileté, des actifs typographes modernes, outillés merveilleusement par les progrès de la science. Il nous suffit d'avoir retracé la vie du fondateur et mesuré les premiers pas de l'art qui renouvela la vie intellectuelle d'un bout à l'autre de l'Europe. Si la ville de Reims ne fut pas initiée l'une des premières à la féconde découverte, elle en usa dans la suite avec une noble émulation qui se poursuit jusqu'à nous.

Nous nous contenterons de produire en appendice des extraits de nos archives sur les anciens imprimeurs et de citer ici quelques libraires de Reims au XVIe siècle, d'après les indications si curieuses de M. Emile Picot (1).

1. *Pierre Boicel,* qui publia vers 1508, les *Precepta Synodalia* de Charles de Caretto. (Nous croyons à une erreur, Boicel est parisien probablement.)

2. *Vincent de La Vacquerie* et son serviteur Adrien Bazoche, poursuivis et sévèrement condamnés le 20 août 1547, pour avoir été trouvés saisis de plusieurs livres réprouvés et censurés (2).

(1) *Revue critique*, 19 octobre 1891, p. 243-45.

(2) N. Weiss, *La Chambre ardente, étude sur la liberté de conscience en France*, Paris, 1889, in-8° p. 13.

3. *Eustache Josseteau,* qui succomba dans un procès à lui intenté par Bacquenois, en 1554.

4. *Gérard Colbert,* qui vendait en 1557 les *Coustumes de Vermandois.*

5. *Jacques Martin,* qui publia en 1568 le *Bref discours sur les moyens que le cardinal de Lorraine a tenus et tient encore pour accroistre sa maison, etc.* (Catalogue Chartener, 1885, n° 469). Nicolas Martin, fut peut-être marchand libraire à Reims, mais Jean Martin nous paraît un libraire fictif.

Voici trois titres d'ouvrages portant le nom faux de *Martin* sous la rubrique *Reims :*

Notable et sommaire discours de l'estat des afaires de France, depuis l'Edit de pacification fait au moys de May 1576... *A Rheims, par Iean Martin,* 1577, in-8° de 45 p.

Bibl. Nationale. L. b33, N° 326. — (Catal. Impr., Hist. de France, t. I, p. 283).

Le tocsain, contre les massacreurs et auteurs des confusions en France. Par lequel, la source et origine de tous les maux, qui de longtemps travaillent la France, est descouverte. Afin d'inciter et esmouvoir tous les Princes fidelles, de s'employer pour le retranchement d'icelle. Adressé à tous les Princes chrestiens. — *Reims, imp. de J. Martin,* 1577, in-8°. A. 1579. — *Reims,* in-8°.

La légende de Charles, cardinal de Lorraine, et de ses frères de la Maison de Guise, descrite en trois livres par François de l'Isle. — *A Reims, de l'Imprimerie de Pierre Martin,* 1579, in-8° de XII. — 74 p.

6. *Jean Mouchar,* qui signa en 1577 la *Résolution claire et facile sur la question tant de fois faite de*

la prise des armes, doit être comme *Jean Martin* un libraire supposé (1).

Voici un autre livre sous ce nom : *Vive description de la tyrannie et des tyrans.* — Reims, par Jean Mouchar, 1577, in-16 de 96 pp. Ouvrage rare que cite Brunet, t. v. col. 1333, *Manuel du libraire*. C'est une fausse attribution, il n'y a jamais eu de Mouchar libraire à Reims, au XVIe siècle.

7. *Jean Cousin,* qui édita en 1589 la *Déclaration des Trois Estats de France,* et quelques autres opuscules.

8. Enfin les Foigny, Jean Ier, Gilbert, Jean II et Simon, qui éditèrent tant de livres et se succédèrent à Reims les uns aux autres, du XVIe au XVIIe siècle, jusqu'à ce que leur descendant, Gérard de Foigny, aille exercer son art à Châlons et y transmettre sa marque (2).

---

(1) Barbier, *Dict. des anonymes*, t. IV. p. 1042.

(2) Gérard de Foigny, naquit à Reims en 1596, et mourut à Châlons le 21 mars 1674, paroisse Saint-Germain où il fut inhumé. Sa boutique se trouvait rue de Vaulx en 1660. Il était fils de Gilbert de Foigny, libraire à Reims, et de Jeanne Novice ; assisté de Germain Nobily, imprimeur à Châlons, son maître, il épousa, le 21 janvier 1625, paroisse Saint-Germain (par contrat du 4 novembre 1624, minutes de Josseteau), Jacquelte Arnould qui mourut le 15 décembre 1650, à Châlons, âgée de 45 ans environ.

Ces curieux renseignements m'ont été fournis par M. A. Lhote, d'après les documents originaux, le 26 février 1891. La marque de Foigny au *Lion* est conservée actuellement à l'Imprimerie Le Roy à Châlons (aujourd'hui Imprimerie de l'*Union Républicaine*).

APPENDICE

EXTRAITS DES ARCHIVES DE REIMS

DES MINUTES DES NOTAIRES, ETC.

CONCERNANT LES IMPRIMEURS, LIBRAIRES ET RELIEURS RÉMOIS

DES XVIe ET XVIIe SIÈCLES (1), 1517-1632.

1518

6 mars. « ... Les libraires vendront à la foire, au lieu ordinaire l'an passé, qui est devant les premiers bains du costé de la maison m^{re} J. Chinoir. » *(Buffet de l'Echevinage,* t. III, folio 158 verso.)

1540

Avril. « Pierre Chariot, libraire à Reims. » *(Minutes de Jacques Angier, notaire.)*

1548

7 avril. « Une loge assise à la *Trizaude* (2), occupée par Jehan Gillet, libraire, est louée à Jérôme

(1) Ne sont pas reproduites ici, les pièces données plus haut *in extenso*, p. 129 à 146.

(2) Endroit du cloître de Notre-Dame, situé près du petit portail du préau.

Aubriot, orfèvre. » *(Archives de Reims, fonds du Chapitre, Maisons, Renseignements, liasse 30,* n° 8).

1549-51

« A Nicolas Trumeau, imprimeur, pour avoir imprimé 3,500 brevetz, 116 sols tournois. Pour 328 brevetz qu'il a convenu escripre à la main, à raison qu'il n'y en avoit à suffisance, 16 sols, 3 den. tourn. » *(Archives communales de Reims, Deniers patrimoniaux,* 1549-51, f° 304.)

1552

25 juin. « Une loge assise en la *Trizaude,* que tient et occupe présentement Nicolas Trumeau le jeusne, libraire, est mise à prix pour troys ans... délivrée à Nicolas Trumeau l'aisné, libraire, demeurant aud. Reims, présent, à la somme de 4 liv. 15 solz tournois, par chacun desd. troys ans... » *(Archives de Reims, fonds du Chapitre, Maisons, Renseignements, liasse 30,* n° 8.)

1554

23 juin. « Bail à loyer d'une loge du cloître, à la *Trizaude,* à Jehan Gillet, libraire. » *(Ibidem.)*

28 juillet. « Mre Guillaume Molet, prêtre chanoine de N.-D. de Reims, dit comme cejourd'huy, Quentin Lalement, bourgeois dudit Reims, ait pleigé et cautionné et se soit obligé avec Arnoul Hubert, libraire dem^t à Reims, envers Pierre Morel, aussi bourgeois de Reims, de payer et restituer audit Morel plusieurs heures, psaultiers et coustumiers, ensemble la

somme de 157 l. 18 s. 4 d, à laquelle somme lesdits heures, psaultiers et coustumiers auroient esté estimez monter par lesdits Morel et Arnoul, avec ce de faire et fournir à toutes les autres charges à plein contenues au contract de ce fait, devant nous notaires, ledit jourdhuy, et neantmoins ce que ledit Lalement en avoit fait n'avoit esté ou n'estoit à son proffict ny pour en recepvoir sallaire, ains à la prière et requeste desdits Molet et Hubert et pour leur faire plaisir. » *(Minutes de J. Rogier.)*

1555

14 mars. « Jehan du Bois, relieur de livres à Reims, prend à louage de M. Pierre Wyet, doct^r en theol., chanoine de N.-D. de Reims et curé de S.-Estienne, un corps d'hostel avec jardin tenant à la maison des Filles-Dieu, appartenant ledit corps d'hostel à ladite cure, pour 3 ans moyen^t 9 l. tourn. par an... Le preneur ne pourra loger audit lieu gens de mauvaise conversation, ne gens qui soient mal sentans de la foy, et où il le feroit, led. bailleur sans forme de procès le pourra expulser hors dudit héritage. » *(Minutes de Savetel.)*

22 juin. « Une loge en la *Trizaude*, royée celle que tient et occupe Nicolas Trumeau le jeune, libraire, est mise à prix pour 3 ans. » *(Archives de Reims, fonds du Chapitre, Ibidem.)*

Août. « Jehan Dubois, libraire à Reims. » *(Minutes de J. Angier.)*

1557

15 janvier. « Une loge,... donnée à loyer à Jehan Gillet, libraire. » *(Archives de Reims, fonds du Chapitre, Ibidem.)*

26 mars. « Nicolas Trumeau, libraire à Reims, prend à louage de la fabrique de l'Eglise Nostre Dame une maison sise en la cour Nostre Dame, joignant la maison d'icelle fabrique.... pour 6 ans moyenn[t] 7 l. 10 s. par an. » Joint la requête dud. Trumeau, priant le Chapitre de lui rebailler lad. maison. *(Minutes de Savetel.)*

15 juin. « Une loge.... occupée par Nicolas Trumeau, libraire, mise à prix... » *(Archives de Reims, fonds du Chapitre, Ibidem.)*

2 juillet. « Jehan Boisset, libraire, et Poncette, sa femme, prennent à louage du Chapitre de S.-Symphorien, une maison, rue des Cordeliers, autrement rue de Tire Vit, pour 3 ans, moyen[t] 24 l. par an. » *(Minutes de G. Savetel.)*

1558

29 décembre. « Nicolas Trumeau, libraire dem. à Reims, recognut avoir prins à tiltre de louaige... une loge appart. au Chapitre, lieudit la *Trézaude*.... et sy n'y pourra led. preneur coucher la nuictée, ne faire coucher ses serviteurs, ne y tenir forme de mesnaige, synon que sa marchandise..., et en plus grande seureté... est comparu Nicolas Jehan, tonne-

lier, dem. aud. Reims, lequel s'en est fait et constitué pleige, caution... » *(Archives de Reims, fonds du Chapitre, Ibidem.)*

1559

24 janvier. « M^tre Guillaume Mollet, pretre chanoine de Reims... Et Arnoul Hubert, libraire, et Marie sa femme, dem^t à Reims, ladite Marie âgée de 26 ans,...

» Disent que procès est meu entre icelle Marie et ledit M^tre Guillaume Mollet, pour raison de la délivrance de moictié d'une maison, court, grange, estable, jardin, avec plusieurs pièces de terre au terroire de Crugny, que lad. Marie prétend à cause de la donation à elle faite par ledit Mollet en faveur de son mariage. Ledit Mollet dit que en faisant lad. donation, il a retenu l'usufruit sa vie durant... » *(Minutes de J. Rogier.)*

6 octobre. « Cleriodus Glenart, escuyer, s^r de Ly, Plantay, dem^t à Charon au Perche..., estant à Reims, reconnait que en faveur du mariage à faire entre luy et Jehanne de Laistre, fille de Claude de Laistre, doue ladite Jehanne, sa future épouse, stipulant par Arnoul Hubert, libraire à Reims, son beau-frère, six septiers de grains, mesure de Paris, sur ladite terre de Ly Plantay... » *(Minutes de J. Rogier.)*

1567

Frais d'impression des nouveaux bréviaires de Reims par Jean de Foigny, imprimeur en cette ville,

payés sur le compte des décimes. *(Archives de Reims, fonds de l'Archevêché,* G. 194.)

1571

30 novembre. « Sébastien Lefevre, ouvrier de soie, tuteur des enfants mineurs de feu Nicolas Trumeau, vivant libraire à Reims. » *(Minutes de Jacquesson, notaire.)*

1572-73

Travaux d'impression confiés à Jean de Foigny, dûs par le clergé de Reims sur le compte des décimes. *(Archives de Reims, fonds de l'Archevêché,* G. 194.)

1576-77

Le séminaire de Reims achète à Jean de Foigny, libraire, neuf mains de papier, « duquel a esté faict un livre pour escrire des mottetz et autres musicques... », paye des frais de reliure à Jean Lesprit, libraire, et achète à Gérard Huguet, libraire, « un grand livre contenant six messes... » *(Archives de Reims, fonds de l'Archevêché,* G. 178.)

1577

20 février. « Baptême de Jehan, fils de Jehan Trumeau, libraire à Reims. Parrain Jehan Lecointre, sergent du bailliage de Reims, et Marye Rainssant, sa femme. »

3 mai. « Baptême de Perette, fille de Nicolas Trumeau et de Nicol Euvrard. Parrain Gerard Colbert

et Perette Lespagnol, sa femme. » *(Registres de la paroisse Saint-Symphorien, 1577.)*

1579

8 Janvier. « Perette Bourdon, Vve Jacques Jabot, loue les œuvres de Robert, son fils, et le baille en apprentissage à Jehan Lesprit, libraire demt à Reims, pour deux ans, pour lui apprendre ledit art et mestier de libraire et relieur de livres, et lui livrer lit, feu, vivres. Et ladite Vve paiera aud. Lesprit 6 escus 2/3 d'escu. » *(Minutes de G. Savetel.)*

2 avril. « Jehan Cousin, imprimeur demt à Reims, vend à Anthoine Picart, vigneron à Godelaincourt-les-Berrieux, la moitié par indivis, partissant contre led. acheteur à cause de Gillette Cousin, sa femme, de plusieurs pièces de vignes et bois... moyent 40 escus d'or soleil. » *(Ibidem.)*

3 may. « Requête (autographe) de Jean Lesprit, libraire et relieur, au sujet de la maison qu'il tenoit à louage du Chapitre, et qu'il a quittée et retrocédée à la Vve Pre de Mets, proche du Parvis. » *(Ibidem.)*

30 may. « Gerard Huger, libraire à Reims, prend à ferme de Mtre Jehan Vassongne, prebtre Dr en théol., chapelain de la chapelle de N.-D. fondée en l'église de S.-Symphorien, la part des dixmes de Rosnay, Janvry, Germigny et Courcelles-les-Rosnay, appartt à ladite chapelle pour 3 ans, moyent 13 escus 1/3 par an. » *(Ibidem.)*

5 juin. « Jehan Lesprit, libraire et relieur à Reims, prend à louage du Chapitre N.-D une maison et ouvroir sis au parvis N.-D., tenant à la maison de la Xrestienté, pour 9 ans, moyen[t] 8 escus 2/3 d'escu soleil par an. » *(Ibidem.)*

17 juin. « Gérard Huger, libraire dem[t] à Reims, transporte à N[as] Faulconnier, lab[r] à Courcy, sa part dans les fruits et revenus du patronage de Loivre, à cause de la délivrance à luy faite le jour d'hier par M[r] l'archevèque de Reims ou son vicaire pour 3 ans, moyen[t] 30 escus 1/3. » *(Ibidem.)*

1587

30 juillet. « Baptême de Marie, fille de Pierre Bacquenois et de Jean Lorain. »

7 août. « Baptême de Jeanne, fille de Nicolas Tremeau. » *(Registres de la paroisse Saint-Pierre,* 1587.)

1593

25 mai. « Roland Jenter, libraire anglois demeurant à Reims, dit que Jehan de Bourdeaulx, aussi libraire à Reims, luy doit soixante treize escus deux tiers, pour argent prêté et marchandise de librairie à luy vendue. » *(Minutes de Brisset, notaire.)*

1613

21 juin. « Nicolas Constant, époux de Jehanne Cousin, fille de feu Jehan Cousin, maître imprimeur à Reims. » *(Minutes de Charlier, notaire.)*

1617

31 may. « Simon de Foigny convient d'imprimer ung manuel à l'usage de Meaux... selon le caractère du manuel d'Évreux. » *(Minutes de Thomas Rogier, notaire.)*

1617

16 septembre. « Jehan de Foigny, maître imprimeur à Reims, en son nom et celuy de Simon de Foigny, son frère, convient avec maître Guillaume Parent, doyen du Chapitre, grand vicaire, Thierry Thuret et Thomas Picotin, chanoines, de faire et imprimer correctement avec les accens nécessaires les misselz à l'usaige de Reims... de la forme et caractère semblables à ceux imprimés à Envers, l'an 1616, avec la même quantité d'images à l'exception des vignettes, soit en taille douce ou en bois au nombre de 1200, et à faire d'huy en huict mois. » *(Minutes de Taillet, notaire.)*

1618

5 février. « Traité ou Association entre Simon de Foigny et Jehan de Foigny, son frère, procureur en l'officialité de Reims, pour l'imprimerie. » *(Minutes de Thomas Rogier, notaire.)*

1619-21

24 juin. « Testament de Philippe Macart, imprimeur à Reims, paroisse S. Estienne. » *(Minutes de Thomas Rogier, notaire.)*

Mention du même Philippe Maquart, imprimeur en 1621. *(Même notaire.)*

1622

19 décembre. « Maître Jehan de Foigny, procureur en l'officialité de Reims, dem[t] paroisse S. Etienne, vend à honor. hom. Nicolas Constant, N[as] Hecart et F[ois] Bernard, march[ds] libraires à Reims, tous et chacun les livres tant en blanc que reliez... a plain portez en un mémoire... tous lesd. livres entiers et parfaictz. Et au regard de ceux qui ne sont achevez, comme heures longuettes, heures in-24 ou aultres, s'il s'y en trouve d'imparfaitz, mesme pour les misselz à l'usaige de Reims nouvellem[t] imprimez... tous lesquelz livres ledit vendeur a promis leur rendre faitz et parfaitz et les livrer deument achevez dedans le jour de bonnes pasques prochain. Et si oultre ce ledit de Foigny a encores vendu toutes les imperfections, maculatures, canons et communs des misselz nouveaux imprimez qui se trouveront de plus que lesditz misselz jusques à la quantité de trente. » *(Minutes de Th. Rogier, notaire.)*

1623

« N[as] Constant, N[as] Hecart et F[ois] Bernard, marchands libraires, conviennent à Symon de Foigny d'imprimer pour eux le processionnaire à l'usage de Reims in-8[e] jusques au nombre de 1050 feuilles, et chacune feuille rouge et noire. » *(Minutes de Th. Rogier, notaire.)*

3 juin. « La 10e loge, sise au cloître de l'église de Reims, du côté de l'église et tenant à celle que tient presentement Me Simon de Foigny, maître imprimeur, appartenant à messieurs de lad. église et auparavant la veuve Jehan Leriche... est louée pour neuf ans à Pierre Guigues, libraire, et à Perette Lefebvre, sa mère, veuve de Roland Guigues,... au prix de six livres dix sols tournois pour chaque année... le samedi trois juin 1623. » *(Archives de Reims, fonds du Chapitre, Maisons, Renseignements, liasse 30, n° 8.)*

3 août. « Testament de Isaac Vieillart, imprimeur à Reims, paroisse S. Etienne. » *(Minutes de Th. Rogier, notaire.)*

5 octobre. « Gerard de la Croix, mtre imprimeur et md libraire à Reims, psse S. Etienne, baille pouvoir à Claude Briden, md libraire et imprimeur à Troyes, d'imprimer ou faire imprimer les heures et psaultiers à l'usage de Reims. *(Minutes de Th. Rogier, notaire.)*

1628

9 février. « Nicolas Constant convient avec Nas Hecart et Fois Bernard, marchds libraires, d'imprimer tant pour eux que pour luy les breviaires à l'usage de Reims in-16 en 2 volumes de caractère de petite mignonne, etc... » *(Minutes de Rogier, notaire.)*

27 septembre. « Simon de Foigny, marchd libraire à Reims, donne pouvoir à Nicolas Valleton, aussy marchd à Troyes, d'imprimer ou faire imprimer l'A. B. C., heures, psaultiers, concernant l'usage de

Reims, Laon et Soissons et d'y mettre le nom : A Reims, pour Simon de Foigny, etc... » *(Minutes de Charlier, notaire.)*

1632

16 juillet. « N[as] Hecart, m[d] libraire, convient avec F[ois] Bernard, imprimeur et m[d] libraire, d'imprimer tant pour led. Hecart que pour luy, 2100 et non plus d'un livre intitulé : Le livre d'église suivant l'usage réformé... » *(Minutes de Th. Rogier, notaire.)*

FIN

ESSAI D'UNE NOUVELLE LISTE

DES

SUCCESSEURS

DE

NICOLAS BACQUENOIS

A REIMS [1] (1560-1894)

Nicolas BACQUENOIS, 1552-1560.
Jean de FOIGNY, 1560-1586.
Veuve Jean de FOIGNY, 1587-1605.
Jean et Simon de FOIGNY, 1605-1623.
François BERNARD, 1623-1632.
Veuve François BERNARD, 1632-1650.
Nicolas et Augustin POTTIER, 1636-1719.
Regnault FLORENTAIN, 1710-1758.
Barthélemy MULTEAU, 1720-1765.
J.-B. JEUNEHOMME, 1765-1770.
JEUNEHOMME, père et fils, 1770-1795.
LE BATARD, 1795-1802.
LE BATARD fils, 1802-1821.
P. REGNIER, 1821-1847.
Pierre DUBOIS, 1847-1868.
IMPRIMERIE COOPÉRATIVE, 1868 à ce jour 1894.

(1) Cf. *Almanach historique de Reims*, Brissart, 1854, p. 129, et 1856, p. 78.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLE DES MATIÈRES

BIBLIOGRAPHIE

APPENDICE

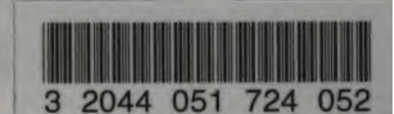
ACHEVÉ D'IMPRIMER

LE VINGT-CINQ JUIN MIL HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE

SUR LES PRESSES DE L'« INDÉPENDANT RÉMOIS »

ET TIRÉ A CENT EXEMPLAIRES

SUR PAPIER DE HOLLANDE


3 2044 051 724 052

